

FACILITER
FINANCER
PROPULSER



Rapport annuel
2008-2009



FACILITER • FINANCER • PROPULSER

TABLE DES MATIÈRES

- 1 Déclaration du président et chef de la direction
- 2 Profil de la Société
- 4 Faits saillants 2008-2009
- 6 Message du président du conseil d'administration
- 8 Message du président et chef de la direction

11 REVUE DES ACTIVITÉS ET DES RÉSULTATS

- 13 Plan stratégique
- 14 Produits et services
- 32 Clients et partenaires
- 34 Organisation

37 GESTION

- 39 Gouvernance
- 48 Principaux comités internes
- 49 Conseils d'administration des filiales d'Investissement Québec
- 51 Instruments de gestion
- 52 Gestion des risques
- 55 Ressources humaines

57 DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 59 Engagement de la Société
- 64 Paramètres du rapport de développement durable
- 67 Performance de la Société
- 71 Index GRI

73 INFORMATION FINANCIÈRE

- 75 Revue de l'activité financière par la direction
- 78 États financiers

127 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 129 Retombées économiques
- 135 Produits financiers et mesures fiscales gérés par Investissement Québec
- 137 Code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration
- 139 Déclaration relative à divers règlements
- 140 Bureaux d'Investissement Québec

Déclaration du président et chef de la direction

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de ma responsabilité, laquelle porte sur la fiabilité des données et des contrôles y afférents.

Le rapport annuel 2008-2009 d'Investissement Québec :

- décrit fidèlement la mission, les mandats et les valeurs de la Société ;
- présente les objectifs, les indicateurs et les résultats ;
- présente des données exactes et fiables ;
- tient lieu de rapport de développement durable et intègre les éléments de reddition de comptes à cet égard, en respectant les principes de la *Global Reporting Initiative* (GRI).

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel, ainsi que les contrôles afférents à ces données, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2009.

Le président et chef de la direction,



Québec, le 27 mai 2009

Profil de la Société

Notre mission

La Société a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emplois.

Notre rôle

- Centraliser et consolider l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement, devenant en ce domaine l'interlocuteur privilégié des entreprises.
- Stimuler l'investissement intérieur et attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec. Faire auprès de ceux-ci la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Offrir aux investisseurs des services d'accueil propres à les orienter efficacement dans leurs démarches auprès du gouvernement et leur fournir, directement ou par l'entremise de nos filiales, un soutien financier et technique.
- Participer à la croissance des entreprises en favorisant notamment la recherche et le développement ainsi que l'exportation.
- Assurer la conservation des investissements déjà effectués en apportant, directement ou par l'entremise de nos filiales, un soutien financier et technique aux entreprises implantées au Québec qui se distinguent par leur dynamisme ou leur potentiel.

Nos valeurs

- Le respect de notre clientèle, de notre personnel et de nos engagements
- L'intégrité, l'éthique et la rigueur
- L'esprit de collaboration et la diligence

Notre clientèle

- Entreprises locales, nationales et internationales

Notre vision

- Être le partenaire privilégié des entreprises pour favoriser et soutenir les projets de développement économique au Québec.

Nos partenaires

- Institutions financières
- Ministères et organismes gouvernementaux
- Associations régionales et sectorielles
- Organismes de l'économie sociale et coopératives

Nos champs de compétence

- Nous offrons :
 - des produits financiers complémentaires à ceux des institutions financières ;
 - des outils de développement économique et des mesures fiscales ;
 - une expertise financière à nos partenaires gouvernementaux ;
 - des services-conseils à nos clients.
- Nous stimulons l'investissement étranger au Québec.
- Nous sommes présents sur l'ensemble du territoire québécois et à l'étranger.
- Nous agissons à l'échelle locale, nationale et internationale.

Faits
saillants
2008-2009

Financement autorisé de
1,8 milliard de dollars
pour soutenir des projets
d'une valeur de
5,1 milliards de dollars
qui contribueront à la création
de **8 528** emplois
et à la sauvegarde de
15 977 emplois.

Financement

- 1 715 interventions financières pour appuyer 1 324 entreprises québécoises et étrangères
- Financement autorisé de 1,8 milliard de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de 5,1 milliards de dollars qui contribueront à la création de 8 528 emplois et à la sauvegarde de 15 977 emplois¹
- 86 % des interventions financières autorisées en région
- 952,4 millions de dollars de recettes fiscales et parafiscales perçues par le gouvernement du Québec, attribuables aux interventions de la Société
- Entrée en vigueur de Renfort, programme visant la stabilisation et la relance d'entreprises performantes touchées par la crise économique et financière

Prospection d'investissements étrangers

- 53 projets d'investissements étrangers, dont 17 implantations et 36 réinvestissements, d'une valeur de 2,1 milliards de dollars

Mesures fiscales

- 220 certificats et attestations initiaux et 3 502 certificats et attestations annuels délivrés pour que les entreprises aient droit à des crédits d'impôt

Fonds d'intervention économique régional (FIER)

- 139 millions de dollars investis dans des entreprises québécoises par l'entremise des FIER-Régions et des Fonds-Soutien au 31 décembre 2008
- Autorisation, par FIER Partenaires, s.e.c., d'investissements de 137 millions de dollars dans 10 fonds sectoriels au 31 mars 2009

Service à la clientèle

- 94 % de la clientèle satisfaite des services reçus en financement
- 95 % des partenaires financiers satisfaits de leur relation avec Investissement Québec

Performance financière

- Bénéfice net de 30,7 millions de dollars
- Avoir de 557,9 millions de dollars au 31 mars 2009
- Portefeuille sous gestion d'une valeur de 7,9 milliards de dollars au 31 mars 2009

Développement durable

- Adoption d'un plan d'action de développement durable valide jusqu'en 2013
- Adoption d'une politique de financement socialement responsable

¹ Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans, et la sauvegarde des emplois, sur une période maximale de deux ans.

Message du président du conseil d'administration

En période économique tumultueuse, il est rassurant de pouvoir compter sur une institution comme Investissement Québec. À la barre du conseil d'administration depuis plus d'un an, je m'emploie, avec tous les membres du Conseil, à seconder la haute direction et à faire en sorte que la gestion de la Société soit toujours conforme aux meilleures règles de gouvernance.

En 2008-2009, le Conseil a accueilli deux nouveaux membres, Patricia Occhiuto, CA, et Louis J. Duhamel, et le mandat de Mélanie Kau, de Léopold Beaulieu et de René Roy a été renouvelé. Outre le président et chef de la direction, Jacques Daoust, les autres membres du Conseil sont : M^e Mathilde Carrière, M^e Rita Lc de Santis, M^e Louise Houle, Monette Malewski, M^e Lorna J. Telfer, Michael Ross, CA, et Gilles Demers. L'apport de tous les membres du Conseil ainsi que leur professionnalisme et leur perspicacité sont évidemment des plus appréciés, particulièrement dans le contexte actuel, où la gestion du risque est cruciale afin qu'Investissement Québec puisse poursuivre son mandat de développement économique du Québec.



Le Conseil compte quatorze administrateurs, dont douze membres indépendants et sept femmes, conformément aux critères de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Au cours de l'exercice, le Conseil a approuvé les objectifs annuels du président et chef de la direction et les critères d'évaluation et de fonctionnement du conseil d'administration. Il a également veillé à ce que les actions de la Société soient conformes aux orientations de son plan stratégique 2007-2010; le Conseil examine déjà les incidences de l'évolution du climat économique sur les choix et les orientations du plan stratégique 2010-2013.

En outre, le Conseil a entrepris des travaux en vue de l'adoption de mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la Société afin de satisfaire aux exigences de la Loi sur la gouvernance. Ces travaux se poursuivront l'an prochain.

Afin de soutenir la performance globale d'Investissement Québec, le Conseil bénéficie de l'appui de trois comités: le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité de vérification et le Comité des ressources humaines. Avec l'arrivée de nouveaux administrateurs, la composition des trois comités a été revue en fonction de l'expertise de chacun des membres, afin de rendre notre travail encore plus efficace.

Au cours de l'exercice, le Comité de gouvernance et d'éthique a recommandé au Conseil l'adoption du plan d'action de développement durable de la Société, ainsi que sa politique de financement socialement responsable. Ce nouveau contexte aura assurément une incidence sur les façons de faire d'Investissement Québec dans les années à venir. Quant au Comité des ressources humaines, il a notamment recommandé au Conseil les objectifs annuels du président et chef de la direction pour 2008-2009, de même que la politique de rémunération des cadres et celle de l'ensemble des membres de la haute direction. Pour sa part, le Comité de vérification a recommandé l'adoption des états financiers au 31 mars 2008 et a effectué le suivi des travaux en vue de la transition vers les nouvelles normes comptables internationales (IFRS). Il a approuvé le plan annuel de vérification interne dont il supervise la réalisation et poursuit son travail de collaboration avec le vérificateur général du Québec, qui a un mandat d'optimisation des ressources. Ce comité a également révisé très attentivement la gestion des risques de la Société et a effectué un suivi rigoureux des recommandations du vérificateur externe et du vérificateur général du Québec.

Le présent rapport annuel rend compte aussi des efforts déployés par la Société à l'égard de son plan quinquennal de développement durable, qui est conforme aux principes de présentation de la GRI (*Global Reporting Initiative*) notamment en matière de transparence et d'intégrité. Résultat: l'information présentée dans ce rapport en vertu d'une exigence légale ou de l'application de la GRI fournit un portrait complet de ce qu'a réalisé Investissement Québec et de ce qu'elle y a consacré pour y arriver. Tout comme pour l'exercice précédent, la vérification des états financiers de la Société a été effectuée conjointement par un vérificateur externe et le vérificateur général du Québec.

Les solides résultats de l'exercice 2008-2009 sont dignes de mention et démontrent que, grâce à une gestion serrée des divers risques, la Société a réussi à remplir sa mission qui consiste à favoriser l'accroissement de l'investissement au Québec. Tous les membres du conseil d'administration se joignent à moi pour féliciter l'ensemble du personnel d'Investissement Québec, son équipe de direction de même que son président et chef de la direction, Jacques Daoust.

Le président du conseil d'administration,



Robert Cloutier

Message du président et chef de la direction

L'exercice 2008-2009 restera dans notre mémoire comme l'année d'un grand bouleversement qui a vu une crise financière sans précédent balayer la planète pour ensuite contaminer l'économie réelle et faire basculer le monde en récession.

LE QUÉBEC ENTRAÎNÉ DANS LA RÉCESSION

Le Québec a été entraîné dans ce ralentissement international principalement pour deux raisons. Premièrement, l'ampleur de la récession aux États-Unis a eu une incidence directe sur nos entreprises exportatrices. Deuxièmement, même si le système financier canadien a résisté à la crise, la chute des marchés boursiers et le tarissement des sources de crédit ont rendu problématique le financement de beaucoup d'entreprises.

Dans ce contexte économique et financier inédit, un prêteur public comme Investissement Québec devient un atout stratégique majeur pour le Québec, pour les entreprises qui y font des affaires et surtout pour les travailleurs qui y gagnent leur vie.

INVESTISSEMENT QUÉBEC EN RENFORT

Afin de venir en aide aux entreprises qui subissent les contrecoups de la crise actuelle, Investissement Québec a proposé au gouvernement du Québec de mettre sur pied un programme d'aide conjoncturel. Ainsi, en décembre 2008, le gouvernement a annoncé la création de Renfort, dont il nous a confié la gestion. Doté d'une enveloppe globale de 1 milliard de dollars, Renfort aide temporairement des entreprises qui ont de bonnes perspectives de développement à faire face à un problème de liquidités. Le succès de Renfort a été immédiat, et le gouvernement a annoncé en fin d'exercice une injection supplémentaire de 200 millions de dollars à son enveloppe.

L'année 2008-2009 a donc été effervescente à Investissement Québec. Tous les employés de la Société ont redoublé d'efforts pour répondre à la demande et faire équipe avec les entrepreneurs afin de combattre la récession et de protéger les emplois des Québécois.

UNE ANNÉE RECORD MALGRÉ TOUT

Au cours de l'année, nous avons autorisé 1 715 interventions financières. C'est 135 de plus que l'année précédente, qui était déjà une année record, et 270 de plus que nos prévisions de début d'année.

Investissement Québec a autorisé un financement de 1,8 milliard de dollars pour soutenir des projets structurants d'une valeur totale de 5,1 milliards de dollars. Ces investissements ont permis de créer 8 528 emplois et d'en sauvegarder 15 977, selon les chiffres fournis par les entreprises.

Dans le cadre du programme Renfort, entré en vigueur en décembre 2008, Investissement Québec a autorisé 78 interventions financières, pour un engagement financier de 90,5 millions de dollars.

STIMULER L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER ET LE CAPITAL DE RISQUE

Sur le plan international, Investissement Québec joue un rôle stratégique concurrentiel pour attirer des sociétés étrangères désireuses de s'établir en Amérique du Nord. Cette année, la Société a facilité la réalisation de 53 projets d'investissements étrangers qui devraient entraîner la création de 2 741 emplois. Ces projets s'élèvent à 2,1 milliards de dollars, soit deux fois plus que l'objectif que nous avons établi.



En tant que principal levier de développement économique de l'État québécois, Investissement Québec est aussi l'administrateur d'un ensemble de mesures fiscales destinées à stimuler l'investissement et la création d'emplois dans des régions ou des secteurs d'activité ciblés. Au total, nous avons délivré 3 722 certificats et attestations d'admissibilité, chiffre supérieur de 64 % à nos prévisions.

Afin de stimuler l'investissement, la Société accrédite et supervise la gestion des fonds de capital de risque FIER-Régions et Fonds-Soutien. Au terme de l'année, 30 FIER-Régions étaient en activité, et la quasi-totalité de l'enveloppe initiale de 192 millions de dollars était engagée. Les investissements des FIER-Régions ont permis de créer 1 853 emplois et d'en sauvegarder 4 942. Quant aux Fonds-Soutien, ils sont au nombre de 14, dans lesquels 28 millions de dollars ont été engagés. D'après les déclarations des entreprises clientes, 215 emplois ont été créés et 482 sauvegardés grâce à ces investissements.

INVESTISSEMENT QUÉBEC TOUJOURS RENTABLE

Investissement Québec assume au quotidien une mission exigeante. Grâce à l'excellence de ses employés, elle a acquis une expertise poussée dans l'analyse et la gestion des risques. Elle peut donc s'aventurer plus loin que les prêteurs traditionnels et faire ainsi la différence dans des projets de croissance créateurs d'emplois et de richesse, tout en dégagant des bénéfices. Ainsi, en 2008-2009, Investissement Québec a enregistré un bénéfice net de 30,7 millions de dollars alors que son portefeuille sous gestion s'établissait à 7,9 milliards de dollars. Investissement Québec est rentable, et ses activités contribuent à l'enrichissement de la société québécoise. Pour chaque dollar dépensé par le gouvernement du Québec à son endroit, Investissement Québec génère 2,15 dollars en rentrées fiscales et parafiscales.

Le professionnalisme d'Investissement Québec et de ses employés se mesure également par le taux de satisfaction très élevé de nos clientèles, autant chez les entreprises avec lesquelles nous travaillons (94 %) que chez les autres prêteurs qui investissent avec nous (95 %).

Investissement Québec se fait aussi le promoteur de valeurs modernes en faisant du développement durable l'une de ses priorités pour les années à venir. En septembre 2008, nous avons donc adopté un plan d'action de développement durable ainsi qu'une politique de financement socialement responsable. Ces outils aujourd'hui incontournables marquent une étape de plus dans notre engagement à adopter des pratiques d'affaires qui respectent les grands principes du développement durable.

Alors que l'économie mondiale continuera à affronter des vents contraires en 2009-2010, Investissement Québec et tous ses employés seront à pied d'œuvre afin de protéger les emplois des Québécois, d'aider les entreprises à traverser la tempête et de contribuer au renforcement stratégique de l'économie québécoise.

AYONS CONFIANCE

Le Québec est en bonne position pour traverser cette tempête. La diversification de notre économie, les investissements publics massifs dans les projets d'infrastructure et le développement énergétique, la santé relative des finances publiques et la présence d'organisations comme Investissement Québec sont autant d'éléments qui avantagent le Québec.

Mais notre plus grand atout dans cette adversité économique demeure le talent des entrepreneurs de chez nous et le savoir-faire de nos travailleurs. Car c'est d'abord en eux que réside notre réussite.

Et Investissement Québec est là pour les appuyer, beau temps mauvais temps.

Le président et chef de la direction,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Daoust', with a stylized flourish at the end.

Jacques Daoust

Revue
des activités
et des résultats



PLAN STRATÉGIQUE

L'exercice 2008-2009 marque la deuxième année du plan stratégique triennal 2007-2010 de la Société. Les résultats obtenus au cours de cet exercice mettent en évidence, une fois de plus, la pertinence de la mission d'Investissement Québec et l'importance de son rôle auprès des entreprises, particulièrement en cette période de crise financière et économique.

Ce plan constitue un outil de gouvernance indispensable et permet de mobiliser le personnel autour des grandes orientations stratégiques qui y sont énoncées, soit :

- Soutenir les entreprises québécoises et les filiales de sociétés étrangères présentes au Québec afin qu'elles assurent leur place dans les chaînes de valeur mondiales ;
- Augmenter le potentiel d'attraction du Québec dans les domaines où il est déjà bien positionné à l'échelle mondiale ;
- Élaborer et implanter une approche de services intégrée pour les entreprises québécoises et étrangères et pour ses partenaires ;
- Appuyer les régions dans le développement de leurs créneaux d'excellence et favoriser la diversification de leurs secteurs d'activité économique ;
- Assurer le point d'équilibre entre la rentabilité et le développement.

Les orientations stratégiques de la Société suivent trois grands axes, soit :

- les produits et les services ;
- les clients et les partenaires ;
- l'organisation.

Les résultats de l'exercice 2008-2009 sont présentés dans ce rapport en fonction de ces trois axes d'intervention.

PRODUITS ET SERVICES

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

RÉSULTATS GLOBAUX

En 2008-2009, Investissement Québec a dépassé de 19 % ses objectifs quant au nombre de financements autorisés. Elle a autorisé 1 715 interventions financières, une augmentation de 9 % par rapport à 2007-2008, qui a été une année record à ce chapitre. Le montant de ces interventions s'élève à 1,8 milliard de dollars et va permettre d'appuyer des projets d'une valeur totale de 5,1 milliards de dollars, principalement réalisés dans le secteur de la fabrication par des PME.

Ces projets, répartis dans l'ensemble des régions du Québec, vont contribuer à la création de 8 528 emplois, selon la planification des entreprises, en plus d'en sauvegarder 15 977. Les interventions de la Société, en majorité des garanties de prêt, permettront notamment aux entreprises d'augmenter leur productivité, de percer de nouveaux marchés, de mettre en valeur leur savoir-faire, de s'intégrer aux nouvelles chaînes de production mondiales, de développer des produits et d'adopter des processus de production moins énergivores et plus propres.

Au cours de l'exercice, les entreprises québécoises ont subi de fortes pressions, et le marasme financier a provoqué un resserrement important des conditions de crédit. Dans ce contexte, les résultats d'Investissement Québec sont dignes de mention et démontrent l'importance de l'intervention de la Société pour atténuer les effets négatifs de la crise financière et économique.

RÉSULTATS GLOBAUX DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	Objectifs 2008-2009	2008-2009	2007-2008
Nombre d'interventions financières	1 445	1 715	1 580
Financement autorisé (M \$)	475,1	1 817,7	642,3
Valeur déclarée des projets ⁽¹⁾ (M \$)	2 301,8	5 106,7	2 921,9
Nombre de nouveaux emplois déclarés ⁽¹⁾	s.o.	8 528	9 723
Nombre d'emplois sauvegardés ⁽²⁾	s.o.	15 977	8 395
Nombre d'emplois existants ⁽³⁾	s.o.	78 777	59 809

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

(2) Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise, généralement dans un délai de 12 mois, dans le cas d'un projet de Financement PME, ou de 24 mois, dans le cas d'un projet de grande envergure (PASI ou financement spécialisé). Déterminé selon l'information fournie par les entreprises.

(3) Selon les renseignements fournis par les entreprises.

RÉSULTATS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Investissement Québec compte 16 centres d'affaires répartis dans l'ensemble du territoire québécois, ce qui lui permet de contribuer au développement économique de chacune des régions du Québec. La répartition régionale du financement qu'elle octroie aux entreprises est tributaire de l'activité économique au Québec. Les régions urbaines², dont le poids économique représente 64 % du PIB québécois³, ont recueilli 52 % des interventions financières autorisées en 2008-2009. Les régions centrales⁴ et ressources⁵, qui représentent respectivement 23 % et 13 % du PIB québécois, ont pour leur part bénéficié de 30 % et de 18 % des interventions de la Société.

FINANCEMENT AUTORISÉ PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2008-2009

Région administrative	Nombre d'interventions financières	Valeur (M \$)		Emplois déclarés	
		Financement	Projets ⁽¹⁾	Nouveaux ⁽¹⁾	Sauvegardés ⁽²⁾
01 – Bas-Saint-Laurent	86	29,1	150,1	318	694
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	120	51,0	122,9	282	658
03 – Capitale-Nationale	130	40,2	147,0	442	947
04 – Mauricie	38	22,8	86,1	350	98
05 – Estrie	83	58,3	205,6	318	3 300
06 – Montréal	354	156,3	574,4	2 046	512
07 – Outaouais	42	20,1	66,8	278	233
08 – Abitibi-Témiscamingue	17	3,9	16,5	30	162
09 – Côte-Nord	20	824,3	1 233,7	50	1 704
10 – Nord-du-Québec	9	6,7	17,5	5	3
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	17	22,0	47,9	360	0
12 – Chaudière-Appalaches	135	51,9	190,2	657	2 675
13 – Laval	76	32,0	112,2	281	256
14 – Lanaudière	84	28,0	148,0	244	1 301
15 – Laurentides	80	63,0	347,2	246	432
16 – Montérégie	334	366,9	1 489,3	2 293	2 366
17 – Centre-du-Québec	90	41,2	151,3	328	636
TOTAL	1 715	1 817,7	5 106,7	8 528	15 977
TOTAL – RÉGIONS RESSOURCES	307	959,8	1 674,7	1 395	3 319

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

(2) Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise, généralement dans un délai de 12 mois dans le cas d'un projet de Financement PME, ou de 24 mois dans le cas d'un projet de grande envergure (PASI ou financement spécialisé). Déterminé selon l'information fournie par les entreprises.

2 Les régions urbaines regroupent la Capitale-Nationale, Montréal, Laval et la Montérégie.

3 « Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base par région administrative, 2003-2007 ». Source : ISQ-Comptes économiques.

4 Les régions centrales comprennent l'Estrie, l'Outaouais, la Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides et le Centre-du-Québec.

5 Les régions ressources réunissent le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

RÉSULTATS PAR TAILLE D'ENTREPRISE

Investissement Québec soutient principalement les PME. En effet, 95 % de ses interventions financières ont été accordées à des entreprises ayant moins de 200 employés. Ces interventions, qui représentent 31 % du financement autorisé et 43 % de la valeur des projets appuyés par la Société, vont contribuer à la création de 81 % des emplois déclarés par les entreprises.

FINANCEMENT AUTORISÉ PAR TAILLE D'ENTREPRISE, 2008-2009

Taille d'entreprise	Nombre d'interventions financières	Valeur (M \$)		Emplois déclarés	
		Financement	Projets ⁽¹⁾	Nouveaux ⁽¹⁾	Sauvegardés ⁽²⁾
Moins de 5 employés	255	120,6	573,2	1 652	35
De 5 à 19 employés	508	93,4	330,0	1 334	496
De 20 à 199 employés	861	355,6	1 288,6	3 897	4 482
200 employés ou plus	91	1 248,1	2 914,9	1 645	10 964
TOTAL	1 715	1 817,7	5 106,7	8 528	15 977

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

(2) Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise, généralement dans un délai de 12 mois dans le cas d'un projet de Financement PME, ou de 24 mois dans le cas d'un projet de grande envergure (PASI ou financement spécialisé). Déterminé selon l'information fournie par les entreprises.

RÉSULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

En 2008-2009, 68 % des interventions financières d'Investissement Québec ont été autorisées dans le secteur secondaire, 30 % dans le secteur tertiaire et 2 % dans le secteur primaire.

La valeur des projets du secteur secondaire a augmenté de 86 % cette année. Cette hausse est attribuable à d'importants projets dans le secteur du matériel de transport et le secteur des métaux de première transformation et des produits métalliques, mais aussi aux efforts déployés pour soutenir la consolidation, l'investissement et la modernisation des entreprises de la transformation du bois. De plus, Investissement Québec continue d'appuyer l'industrie des aliments et boissons. Cette dernière représente 13 % des interventions financées par Investissement Québec dans le secteur manufacturier.

Enfin, dans le secteur tertiaire, la Société soutient notamment les entreprises des industries des technologies de l'information, de la restauration environnementale, du recyclage et du tourisme.

FINANCEMENT AUTORISÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, 2008-2009

Secteur d'activité économique	Nombre d'interventions financières	Valeur (M \$)		Emplois déclarés	
		Financement	Projets ⁽¹⁾	Nouveaux ⁽¹⁾	Sauvegardés ⁽²⁾
PRIMAIRE					
Agriculture et pêche	4	0,9	2,1	17	2
Foresterie	28	6,8	13,4	10	458
Mines	1	0,2	1,2	0	0
TOTAL PARTIEL	33	7,9	16,7	27	460
SECONDAIRE					
Alimentation et boissons	147	51,9	242,3	698	200
Caoutchouc et plastique	63	28,1	149,7	231	760
Vêtements, textile et cuir	45	24,3	53,5	211	773
Produits du bois	222	128,2	320,6	843	2 731
Meubles	88	34,0	108,3	450	1 122
Papier	30	23,3	97,6	105	426
Imprimerie	38	11,3	48,2	121	123
Métaux de 1 ^{re} transformation et produits métalliques	175	862,0	1 465,8	926	2 125
Machinerie	134	44,5	161,9	326	616
Matériel de transport	37	308,3	1 205,8	1 108	3 995
Produits électriques et électroniques	84	65,7	261,8	818	1 598
Produits minéraux non métalliques	17	5,7	27,8	65	2
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	36	13,5	71,6	187	8
Industries manufacturières diverses	53	23,5	44,6	143	254
TOTAL PARTIEL	1 169	1 624,3	4 259,5	6 232	14 733
TERTIAIRE					
Services professionnels, scientifiques et techniques	66	17,6	67,5	175	26
Conception de systèmes informatiques et services connexes	156	47,7	150,7	604	66
Édition de logiciels	40	9,4	43,6	116	20
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	29	6,8	33,1	125	15
Soins de santé et services sociaux	35	4,6	12,3	47	48
Hébergement et services de restauration	29	8,6	69,1	405	0
Services divers	158	90,8	454,2	797	609
TOTAL PARTIEL	513	185,5	830,5	2 269	784
TOTAL GLOBAL	1 715	1 817,7	5 106,7	8 528	15 977

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

(2) Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise, généralement dans un délai de 12 mois dans le cas d'un projet de Financement PME, ou de 24 mois dans le cas d'un projet de grande envergure (PASI ou financement spécialisé). Déterminé selon l'information fournie par les entreprises.

RÉSULTATS PAR PRODUIT FINANCIER

Investissement Québec soutient les entreprises, les coopératives et les organismes à but non lucratif à tous les stades de leur croissance, grâce à ses produits de financement complémentaire et à ses outils de développement économique.

Financement complémentaire

La Société offre aux PME un financement complémentaire à celui des institutions financières pour leur permettre de réaliser des projets de démarrage, d'expansion, de recherche et développement, d'exportation, d'augmentation de fonds de roulement et de transmission d'entreprise.

Cette année, les résultats des activités de financement complémentaire se comparent à ceux de l'an passé, et les objectifs fixés ont été atteints. La Société a autorisé 951 interventions totalisant 305 millions de dollars. Ce financement va soutenir des projets de 904 millions de dollars et devrait créer 2 663 emplois, selon la planification des entreprises. Chaque intervention, d'une valeur moyenne de 321 000 \$, a donc permis d'appuyer des projets d'une valeur moyenne de 951 000 \$, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Outils de développement économique

Les outils de développement économique dont la gestion est confiée à la Société par le gouvernement sont d'abord constitués d'incitatifs financiers qui visent à accroître l'investissement au Québec, à consolider certaines industries ou à répondre aux besoins des entreprises qui font face à des difficultés liées au contexte économique difficile. Ces incitatifs sont destinés aux entreprises québécoises ainsi qu'aux entreprises étrangères qui désirent se développer au Québec.

À ce chapitre, Investissement Québec a dépassé son objectif. En effet, 764 interventions financières ont été autorisées, dépassant de 52 % l'objectif fixé en début d'exercice. Le financement autorisé s'élève à 1,5 milliard de dollars et permettra à des entreprises d'investir 4,2 milliards de dollars dans des projets qui devraient créer 5 865 emplois, selon la planification des entreprises.

FINANCEMENT AUTORISÉ PAR PRODUIT FINANCIER, 2008-2009

Produit financier	Nombre d'interventions financières		Valeur (M \$)		Emplois déclarés	
	Objectifs	Autorisations	Financement	Projets ⁽¹⁾	Nouveaux ⁽¹⁾	Sauvegardés ⁽²⁾
FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE						
FINANCEMENT PME						
Production et alliance	188	190	81,3	228,0	804	134
Recherche et développement	348	362	81,6	320,1	1 053	404
Exportation	179	187	71,3	151,8	416	143
Fonds de roulement	54	47	18,7	55,4	170	57
Relève	20	33	19,8	71,9	42	65
Mesures d'expérimentation	5	3	3,5	4,1	2	123
TOTAL PARTIEL	794	822	276,2	831,3	2 487	926
PROGRAMMES SPÉCIFIQUES						
Entrepreneuriat collectif	80	84	26,7	65,8	152	231
Capitalisation des entreprises de l'économie sociale	68	45	2,0	7,3	24	72
TOTAL PARTIEL	148	129	28,7	73,1	176	303
TOTAL – FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE	942	951	304,9	904,4	2 663	1 229
OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE						
Immigrants investisseurs	374	394	57,6	614,0	2 857	301
PSIF ⁽³⁾	103	259	166,2	385,3	1 071	4 437
PASI ⁽⁴⁾	26	27	79,8	554,6	1 283	3 390
Mandats gouvernementaux	s.o.	6	1 118,7	2 476,3	565	3 953
Renfort	s.o.	78	90,5	172,1	89	2 667
TOTAL – OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	503	764	1 512,8	4 202,3	5 865	14 748
TOTAL GLOBAL	1 445	1 715	1 817,7	5 106,7	8 528	15 977

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

(2) Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise, généralement dans un délai de 12 mois dans le cas d'un projet de Financement PME, ou de 24 mois dans le cas d'un projet de grande envergure (PASI ou financement spécialisé). Déterminé selon l'information fournie par les entreprises.

(3) Programme de soutien à l'industrie forestière.

(4) Programme d'appui stratégique à l'investissement.

RÉSULTATS PAR TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE

Investissement Québec dispose de diverses solutions financières pour soutenir le développement des entreprises. La garantie de prêt est l'outil le plus utilisé et permet aux entreprises de contracter des prêts, des marges de crédit ou des lettres de crédit plus facilement auprès des institutions financières privées.

Un peu moins du quart des interventions financières accordées par la Société cette année étaient des contributions financières non remboursables, dont 93 % dans le cadre du Programme des immigrants investisseurs. Ce programme, qui utilise comme source de fonds les revenus générés par les placements d'immigrants investisseurs, permet à la Société d'appuyer des projets de PME québécoises sans recourir aux fonds du gouvernement. Il est géré par IQ Immigrants Investisseurs inc., filiale d'Investissement Québec, en vertu d'une entente tripartite avec des intermédiaires financiers et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Enfin, le nombre de prêts, y compris les prêts participatifs et les prêts sans intérêt, a augmenté de 50 % cette année et représente maintenant 25 % des interventions de la Société. Cette hausse s'explique par le nombre important d'interventions financières accordées, principalement des prêts, dans le cadre du Programme de soutien à l'industrie forestière.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT PAR TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE SELON LE NOMBRE ET LE MONTANT AUTORISÉ, 2008-2009

Type d'intervention financière	Nombre	(%)	Valeur (M\$)	(%)
Garantie de prêt	695	40,5	470,5	25,9
Garantie d'engagement financier	169	9,9	68,1	3,7
Prêt	321	18,7	224,7	12,4
Prêt participatif	11	0,6	3,4	0,1
Prêt sans intérêt	92	5,4	68,1	3,7
Contribution remboursable par redevances	3	0,2	159,0	8,7
Contribution financière non remboursable et prise en charge d'intérêts	424	24,7	823,9	45,5
TOTAL	1 715	100,0	1 817,7	100,0

PROSPECTION D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

La prospection d'investissements étrangers comporte deux volets: la promotion et le démarchage. D'une part, les activités de promotion consistent à faire connaître les avantages d'investir au Québec à de nouvelles entreprises étrangères et aux filiales de sociétés internationales déjà établies au Québec ainsi qu'aux sociétés mères de celles-ci. D'autre part, les activités de démarchage permettent de cibler des entreprises et d'établir un contact avec elles dans le but de les inciter à réaliser leurs projets d'investissement au Québec. Les effets de toutes ces activités se font sentir à moyen et à long terme, et non seulement au cours de l'exercice pendant lequel elles ont lieu.

La Société exerce ses activités de prospection depuis ses bureaux au Québec et à l'étranger. Au cours de l'année, elle a accru sa présence à l'étranger en procédant à l'ouverture d'un nouveau bureau à Atlanta, portant à neuf le nombre de bureaux d'Investissement Québec à l'étranger.

Les priorités en matière de prospection sont déterminées annuellement en fonction des forces sectorielles du Québec et du potentiel que représente chaque territoire. Le tableau ci-dessous indique quels étaient les secteurs clés par territoire prospecté en 2008-2009.

SECTEURS CLÉS PAR TERRITOIRE PROSPECTÉ, 2008-2009

	AMÉRIQUES			EUROPE				ASIE		
	OUEST	CENTRE	EST	ALLEMAGNE	FRANCE	ROYAUME-UNI	SCANDINAVIE	CHINE	INDE	JAPON
Aérospatiale										
Centres financiers										
Agro-alimentaire										
Énergie										
Logiciels										
Mines										
Multimédia										
Sciences de la vie										

ACTIVITÉS DE PROMOTION

Pour donner suite aux besoins exprimés par les dirigeants de filiales étrangères établies au Québec, Investissement Québec a redéfini sa stratégie de communication auprès de ces dernières et de leurs sociétés mères. Ainsi, la Société a élaboré de nouveaux outils: un site Internet conçu spécialement pour les filiales, une brochure promotionnelle et un bulletin électronique qui sera diffusé dix fois par année. Ces moyens de communication ont été dévoilés lors du 2^e Forum des dirigeants d'entreprises étrangères au cours duquel une quarantaine de dirigeants se sont réunis afin d'échanger sur les difficultés actuelles et les meilleures façons d'y faire face.

De plus, la Société a élaboré un programme de formation à l'intention des organismes régionaux de développement économique ainsi qu'un indice de diagnostic des filiales étrangères. Cet indice, qui permet de déterminer le suivi approprié à chaque filiale, assure une meilleure gestion des données. Le président et chef de la direction de la Société s'est également adressé à cette clientèle lors d'une tournée régionale.

La Société a mis en œuvre un plan de communication et de marketing à l'intention des investisseurs des secteurs économiques prioritaires afin de soutenir ses activités de prospection sur les marchés étrangers. Les secteurs de l'aéronautique, des sciences de la vie et du multimédia ont fait l'objet de stratégies de promotion.

Encore une fois cette année, Investissement Québec a participé à des événements d'envergure internationale destinés à faire connaître les avantages du Québec : missions ministérielles au Salon international de l'aéronautique de Farnborough et au Forum économique mondial à Davos, Heli-Expo à Anaheim, en Californie, BIO 2008 à San Diego, Aéromart à

Montréal, Salon international de l'alimentation à Montréal, Tokyo Game Show et Sommet international du jeu de Montréal. En marge de ces événements, Investissement Québec a accueilli une dizaine de journalistes étrangers au Québec, et plusieurs articles sur les avantages du Québec ont été publiés dans des médias internationaux.

ACTIVITÉS DE DÉMARCHAGE

En 2008-2009, après avoir revu ses priorités en cours d'année pour s'adapter à un contexte économique de plus en plus difficile, la Société a accru ses efforts pour augmenter le nombre de nouveaux investissements étrangers, tout en mettant en place un plan d'action visant à sensibiliser et à soutenir les filiales de sociétés étrangères présentes au Québec. Ainsi, la Société a contacté ou rencontré 318 filiales partout au Québec, soit 6 % de plus que l'objectif qu'elle s'était fixé. Au 31 mars 2009, plus de 250 projets étaient à l'étude.

À l'étranger, Investissement Québec a rencontré des membres de la direction de 121 sièges sociaux. En parallèle, elle a continué d'améliorer son processus de ciblage de nouvelles entreprises étrangères et a repéré plus de 470 entreprises que l'offre du Québec pourrait intéresser, ce qui a donné lieu à plus de 169 rencontres d'entreprises, soit 13 % de plus que son objectif.

Au cours de la période, la Société a continué son démarchage de longue haleine auprès des entreprises du secteur des énergies renouvelables. Après avoir poursuivi une dizaine de dossiers, elle a finalement vu son travail porter fruit puisque les sociétés REC de Norvège et Enercon d'Allemagne ont annoncé leur implantation au Québec, ce qui représente des investissements de 1,37 milliard de dollars et de 30 millions de dollars respectivement.

Les efforts de démarchage de la Société ont été récompensés lors de la rencontre annuelle de l'Association canadienne de développement économique. En effet, le magazine *Site Selection* a décerné à Investissement Québec le troisième prix du *Canadian Competitiveness Awards*, dans la catégorie des provinces canadiennes qui se sont le plus démarquées par les projets d'investissements, auxquels elles ont participé.

VENTILATION DES RÉSULTATS

Les activités de prospection de la Société ont contribué à concrétiser 53 projets de sociétés étrangères d'une valeur record de près de 2,1 milliards⁶ de dollars en 2008-2009, qui devraient créer, à terme, plus de 2 700 emplois selon la planification des entreprises. Ces projets se répartissent entre 17 entreprises étrangères qui s'implanteront au Québec et 36 entreprises qui y sont déjà établies. Les investissements des entreprises qui s'implanteront totalisent 1,689 milliard de dollars, tandis que les réinvestissements représentent 380,5 millions de dollars.

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

	Objectifs 2008-2009	2008-2009	2007-2008
Nombre de projets	50	53	59
Valeur déclarée des projets (M \$) ⁽¹⁾	1 000	2 069,6	1 310,8
Nombre de nouveaux emplois déclarés ⁽¹⁾	s.o.	2 741	4 068

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières.

⁶ La valeur des projets comprend les dépenses en immobilisations ainsi que les frais de R-D, mais non la masse salariale liée aux activités des entreprises.

Les résultats obtenus en 2008-2009 sont représentatifs des efforts déployés à l'égard des entreprises des secteurs clés au Québec. En effet, les principaux investissements, en termes de valeur et de nombre de nouveaux emplois déclarés, ont été réalisés dans le secteur des industries chimiques et dans le secteur de la conception de systèmes informatiques et services connexes, qui représentent respectivement 69 % et 11 % du montant total des investissements, ainsi que 15 % et 24 % des emplois déclarés.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, 2008-2009

Secteur d'activité	Nombre	Valeur (M\$)	Nouveaux emplois déclarés ⁽¹⁾
Mines	1	45,0	0
Alimentation et boissons	3	7,6	75
Caoutchouc et plastique	4	20,8	17
Vêtements, textile et cuir	2	8,1	101
Produits du bois	1	7,5	10
Meubles	1	3,0	27
Papier	2	13,4	65
Métaux de 1 ^{re} transformation et produits métalliques	4	68,1	118
Machinerie	3	35,0	262
Matériel de transport	6	52,0	225
Produits électriques et électroniques	4	109,3	255
Produits minéraux non métalliques	1	1,1	1
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	4	1 421,9	419
Services divers	6	24,6	372
Services professionnels, scientifiques et techniques	5	14,8	38
Conception de systèmes informatiques et services connexes	5	231,0	656
Édition de logiciels	1	6,4	100
TOTAL	53	2 069,6	2 741

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières.

Les investissements annoncés proviennent de 15 pays, dont la Norvège, les États-Unis et la France, qui ont généré respectivement 67 %, 17 % et 5 % de la valeur des projets d'investissements, ainsi que 13 %, 33 % et 25 % des emplois déclarés. Quant à la répartition par continent, 45 % des projets annoncés proviennent de l'Europe, 45 % des Amériques et 10 % de l'Asie.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS SELON LA PROVENANCE, 2008-2009

	Nombre	Valeur (M\$)	Nouveaux emplois déclarés ⁽¹⁾
Amériques	24	420,6	1 315
Europe	24	1 590,3	1 396
Asie	5	58,7	30
TOTAL	53	2 069,6	2 741

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières.

L'accent mis sur le développement de chacune des régions du Québec s'est traduit par une plus grande répartition géographique des investissements cette année. En effet, des projets ont été annoncés dans 11 régions administratives.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2008-2009

Région administrative	Nombre	Valeur (M\$)	Emplois déclarés ⁽¹⁾
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	2	13,8	7
04 – Mauricie	2	4,0	27
05 – Estrie	3	43,3	237
06 – Montréal	16	281,2	1 397
10 – Nord-du-Québec	1	45,0	0
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	30,0	200
13 – Laval	2	38,5	45
14 – Lanaudière	2	52,2	0
15 – Laurentides	3	24,0	0
16 – Montérégie	17	119,2	349
17 – Centre-du-Québec	4	1 418,4	479
TOTAL	53	2 069,6	2 741

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières.

MESURES FISCALES

Investissement Québec administre diverses mesures fiscales dont les principaux objectifs visent à accroître les projets de recherche et de développement, l'innovation technologique, la création d'emplois ainsi que le développement économique de l'ensemble des régions du Québec. Son rôle consiste à analyser les demandes d'admissibilité des entreprises, à délivrer des attestations ou des certificats qui répondent aux critères des différentes mesures d'aide fiscale, en plus d'en faire la promotion au moyen de séances d'information. Ces mesures couvrent plusieurs secteurs d'activité, notamment les affaires électroniques, les biotechnologies, les activités de fabrication et de transformation de certaines ressources naturelles et le multimédia.

En 2008-2009, la Société a délivré 220 certificats et attestations initiaux principalement pour les titres multimédias et les programmes régionaux, dépassant ainsi son objectif de 193 %. Ces résultats sont notamment attribuables à une demande importante à l'égard du crédit pour la production de titres multimédias. Pour l'exercice qui se termine, 105 nouvelles sociétés bénéficiant des mesures fiscales fondées sur l'augmentation de la masse salariale prévoient créer 2 820 emplois, dont plusieurs à haute valeur ajoutée.

De plus, la Société a délivré 3 502 certificats et attestations annuels, toutes mesures confondues, soit 59 % de plus que l'objectif fixé en début d'exercice. De ce nombre, 34 attestations annuelles ont été délivrées dans le cadre du crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques (CDAE), qui a été instauré lors du Discours sur le budget du 13 mars 2008. Investissement Québec s'attend à ce que le nombre d'attestations relatives à cette mesure augmente sensiblement au cours des prochaines années. Par ailleurs, bien que certains crédits aient été abolis le 12 juin 2003, la Société a tout de même délivré 757 attestations annuelles relatives à ces crédits puisque les entreprises qui en bénéficient doivent démontrer chaque année qu'elles respectent les différents critères d'admissibilité.

Grâce aux mesures administrées par la Société, les entreprises admissibles devraient bénéficier chaque année d'une somme de 400 millions de dollars en crédits d'impôt en 2008 et en 2009⁷.

MESURES FISCALES

	Objectifs 2008-2009	2008-2009	2007-2008
Nombre de nouveaux certificats et attestations	75	220	178
Nombre de certificats et d'attestations annuels	2 200	3 502	2 399
Emplois déclarés relativement aux nouveaux certificats et attestations ⁽¹⁾	s.o.	3 112	3 912

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, les emplois ont été créés récemment ou le seront au cours des trois prochaines années. Pour éviter un double comptage, les emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières.

7 Projections pour les années 2008 et 2009. Source : Dépenses fiscales. Édition 2008, ministère des Finances du Québec, Tableau A.7, pages 56, 57 et 61, projection 2008.

CERTIFICATS ET ATTESTATIONS PAR MESURE FISCALE, 2008-2009

Mesure fiscale	Nouveaux certificats et attestations		Certificats et attestations annuels
	Nombre	Emplois déclarés ⁽¹⁾	Nombre
Nouvelle économie			
Centres de développement des technologies de l'information (CDTI) ⁽²⁾	0	0	17
Centres de développement des biotechnologies (CDB)	3	4	20
Carrefours de la nouvelle économie (CNE) ^{(2) (3)}	6	0	425
Cité du commerce électronique (CCE) ⁽²⁾	0	0	10
Zone de commerce international de Montréal à Mirabel (ZCIMM) ⁽²⁾	0	0	5
Crédit d'impôt à l'égard de grands projets créateurs d'emplois (GPCE) ⁽²⁾	2	288	6
Cité Multimédia de Montréal (CMM) ⁽²⁾	1	0	121
Centre national des nouvelles technologies du Québec (CNNTQ) ⁽²⁾	2	0	146
Crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques (CDAE)	0	0	34
TOTAL PARTIEL	14	292	784
Mesures fiscales fondées sur l'augmentation de la masse salariale			
Crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium (ALU)	10	540	126
Crédit d'impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources (RR) ⁽⁴⁾	90	2 089	1 703
Crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes (GAS)	4	191	118
Activités d'affaires électroniques (ZCE) ⁽²⁾	1	0	20
Crédit d'impôt pour les Carrefours de l'innovation (CI) ⁽²⁾	0	0	7
TOTAL PARTIEL	105	2 820	1 974
Crédit d'impôt pour la production de titres multimédias			
Volet spécialisé	0	s.o. ⁽⁵⁾	14
Volet général	101	s.o. ⁽⁵⁾	161
TOTAL PARTIEL	101	s.o. ⁽⁵⁾	175
Congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées (CFRR)	0	0	569
TOTAL GLOBAL	220	3 112	3 502

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, les emplois ont été créés récemment ou le seront au cours des trois prochaines années. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières.

(2) Crédits abolis lors du Discours sur le budget du 12 juin 2003.

(3) La Société enregistre des données en termes d'emplois pour la mesure CNE lorsqu'une entreprise prend de l'expansion dans un autre CNE. Toutefois, les certificats délivrés dans le cadre d'une réorganisation d'entreprise n'entraînent pas de création d'emplois.

(4) Lorsque la Société délivre un certificat à la suite d'une réorganisation d'entreprise pour une société bénéficiant d'une mesure dans une région ressource, elle ne tient pas compte des emplois puisqu'ils ont déjà été comptabilisés antérieurement.

(5) Les mesures liées à la production de titres multimédias ne sont pas basées sur la création d'emplois. C'est ce qui explique qu'aucune donnée ne figure dans la colonne des emplois déclarés.

Les sociétés qui ont bénéficié d'une aide fiscale pour la première fois en 2008-2009 sont réparties dans l'ensemble du territoire du Québec. Les attestations annuelles remises aux sociétés exerçant des activités dans les régions ressources représentent 74 % de l'ensemble des attestations annuelles délivrées.

CERTIFICATS ET ATTESTATIONS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2008-2009

Région administrative	Nouveaux certificats et attestations		Certificats et attestations annuels
	Nombre	Emplois déclarés ⁽¹⁾	Nombre
01 – Bas-Saint-Laurent	16	433	578
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	52	1 503	1 000
03 – Capitale-Nationale	4	0	196
04 – Mauricie	17	442	389
05 – Estrie	1	0	43
06 – Montréal	91	288	323
07 – Outaouais	2	8	33
08 – Abitibi-Témiscamingue	10	187	256
09 – Côte-Nord	3	175	139
10 – Nord-du-Québec	1	10	21
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	8	59	201
12 – Chaudière-Appalaches	1	0	61
13 – Laval	2	0	43
14 – Lanaudière	0	0	36
15 – Laurentides	4	6	70
16 – Montérégie	6	1	94
17 – Centre-du-Québec	2	0	19
TOTAL	220	3 112	3 502
TOTAL – RÉGIONS RESSOURCES ⁽²⁾	107	2 809	2 584

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, les emplois ont été créés récemment ou le seront au cours des trois prochaines années. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières.

(2) Les régions ressources sont les suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

FIER

Créé en 2004, le Fonds d'intervention économique régional (FIER) vise à fournir aux entreprises une source de capital lors d'un démarrage, d'un développement, d'un redressement ou d'un transfert de propriété. Il vise également à soutenir la création de fonds sectoriels et de fonds de démarrage et à appuyer la réalisation de projets structurants, principalement en région. Il comprend trois volets : les FIER-Régions, les Fonds-Soutien et le FIER Partenaires.

IQ FIER inc., filiale d'Investissement Québec, accrédite chaque FIER-Région et chaque Fonds-Soutien, coordonne le suivi, s'assure de la reddition de comptes et achemine, une fois les conditions respectées, les sommes nécessaires vers les volets appropriés. Elle participe également, à titre de commanditaire, à la société en commandite FIER Partenaires, s.e.c. qui est chargée d'investir dans des fonds sectoriels.

FIER-RÉGIONS ET FONDS-SOUTIEN

Les FIER-Régions visent à faciliter la capitalisation des entreprises, particulièrement les PME en région, dans leurs premières phases de développement.

Au cours de l'exercice 2008-2009, tous les fonds accrédités par IQ FIER inc. lors du précédent exercice ont été constitués et sont maintenant en activité. À ce jour, on dénombre 30 FIER-Régions et 14 Fonds-Soutien en activité. De l'enveloppe de 192 millions de dollars, qui constitue l'apport de capital d'IQ FIER inc. dans les FIER-Régions, 189,1 millions de dollars sont maintenant engagés dans les différents fonds en activité. Pour ce qui est des Fonds-Soutien, 28 millions de dollars ont été engagés par IQ FIER inc., sur une enveloppe totale de 36 millions. Toutes les régions administratives du Québec ont accès à un fonds du FIER.

Selon les déclarations des entreprises, les FIER-Régions ont permis de créer 1 853 emplois et d'en sauvegarder 4 942, tandis que les Fonds-Soutien ont permis de créer 215 emplois et d'en sauvegarder 482.

Conformément aux ententes conclues entre les investisseurs et IQ FIER inc., l'apport de capital dans les FIER-Régions accrédités s'échelonne sur une période d'environ trois ans et s'effectue en quatre versements. Cette période laisse le temps aux investisseurs de planifier leurs investissements.

ÉTAT DE SITUATION DU FIER

	Au 31 mars 2009			Investissements réalisés par les fonds ⁽¹⁾			
	Nombre de fonds en activité	Capitalisation totale (M \$) ⁽²⁾	Montant total décaissé (M \$) ⁽³⁾	Au 31 décembre 2008		Au 31 décembre 2007	
				Nombre de placements	Valeur (M \$)	Nombre de placements	Valeur (M \$)
FIER-Régions	30	283,7	214,8	213	129,9	158	84,0
Fonds-Soutien	14	42,0	42,0	54	8,6	33	5,7

(1) Sommes investies dans des entreprises par les fonds FIER, depuis leur création. Les données à ce sujet sont recueillies au moyen d'une enquête semestrielle (30 juin et 31 décembre), qui est intégrée au processus de reddition de comptes.

(2) Ce montant représente l'apport de capital d'IQ FIER inc., qui s'élève à 189,1 millions de dollars dans les FIER-Régions et à 28 millions de dollars dans les Fonds-Soutien, et l'apport des investisseurs privés, le décaissement s'effectuant sur une période d'environ trois ans.

(3) Ce montant correspond aux sommes versées dans les FIER-Régions et les Fonds-Soutien par IQ FIER inc. et les investisseurs privés.

Lors du Discours sur le budget 2009-2010, le gouvernement a bonifié de 60 millions de dollars l'enveloppe réservée à la création de nouveaux FIER-Régions et à la recapitalisation de certains fonds déjà en place.

FIER PARTENAIRES

Depuis 2005, le conseil d'administration de FIER Partenaires, s.e.c. a autorisé des investissements de 137,2 millions de dollars dans dix fonds d'investissement. L'enveloppe totale de 180 millions de dollars, dont 90 millions de dollars proviennent d'IQ FIER inc., est engagée à 76 % dans divers fonds.

FONDS DE CAPITAL DE RISQUE ET FONDS D'AMORÇAGE

Le gouvernement du Québec a annoncé, lors du Discours sur le budget 2009-2010, la création d'un fonds de 825 millions de dollars pour le financement de fonds de capital de risque. Ce fonds permettra de financer des entreprises technologiques émergentes du Québec. La participation du gouvernement, par l'entremise d'Investissement Québec, s'élèvera à 200 millions de dollars, et celle de ses deux partenaires, le Fonds de solidarité FTQ et la Caisse de dépôt et placement du Québec, à 250 millions de dollars chacun. Pour assurer la totalité de sa capitalisation, le fonds aura pour objectif de recueillir 125 millions de dollars auprès d'investisseurs institutionnels privés. La Société, ses deux partenaires et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation auront le mandat d'instaurer ce fonds.

De plus, le gouvernement a annoncé la création de trois fonds d'amorçage totalisant 125 millions de dollars pour la création d'entreprises technologiques à forte valeur ajoutée. Investissement Québec, à titre de mandataire du gouvernement, y versera 50 millions de dollars, qui s'ajouteront aux 50 millions de dollars provenant de fonds fiscalisés. Le reliquat de 25 millions de dollars sera recueilli auprès du secteur privé. La Société et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation seront chargés de mettre sur pied un comité de sélection, de lancer les appels d'offres et d'instaurer ces fonds.

Les modalités de fonctionnement relatives à la mise en place de ces fonds seront précisées ultérieurement.

EXPERTISE CONSEIL

Reconnue pour son expertise financière, Investissement Québec agit, à l'occasion, à titre de conseiller et d'analyste auprès de plusieurs ministères et organismes. De plus, Investissement Québec fournit le soutien administratif nécessaire pour assurer la gestion de la portion restante des portefeuilles de la Société Innovatech du Grand Montréal, de la Société Innovatech Régions ressources et, depuis mars 2009, de la Société Innovatech du Sud du Québec. La Société offre également un soutien administratif à FIER Partenaires, s.e.c.

En mars 2009, Investissement Québec a conclu une entente avec Recyc-Québec sur la mise en œuvre de différentes mesures de soutien destinées aux centres de tri. Dorénavant, la Société agira comme guichet unique pour recevoir les demandes d'aide financière. Elle les analysera et proposera les solutions appropriées, telles des garanties financières octroyées par Recyc-Québec ou par Investissement Québec.

MODIFICATIONS SURVENUES EN COURS D'ANNÉE

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PRODUITS FINANCIERS

Afin de soutenir un plus grand nombre d'entreprises dans le cadre du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises, le montant maximal de la contribution financière accordée à une entreprise pour chaque période de trois ans a été ramené de 500 000 \$ à 250 000 \$ depuis le 11 juin 2008. En outre, les dépenses donnant droit à des crédits d'impôt remboursables par le gouvernement du Québec sont désormais admissibles.

Depuis le 17 juin 2008, le Programme d'appui stratégique à l'investissement considère comme admissibles les dépenses donnant droit au crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation, lequel est remboursable. De plus, le cumul des aides financières gouvernementales obtenues pour tout type de projet peut atteindre 55 % dans le cas des sociétés admissibles qui réalisent des projets dans la région du Bas-Saint-Laurent et qui bénéficient de la majoration à 30 % du crédit d'impôt à l'investissement. Le cumul peut s'élever à 60 % lorsque les sociétés admissibles réalisent des projets dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elles bénéficient de la majoration à 40 % du crédit d'impôt à l'investissement.

Afin de soutenir les projets de modernisation et d'expansion des centres de ski alpin du Québec, les critères d'admissibilité du volet Investissement touristique du Programme d'aide au financement des entreprises ont été élargis le 18 juin 2008. Ainsi, jusqu'au 18 juin 2011 ou jusqu'à ce que l'enveloppe budgétaire destinée aux interventions financières prévues soit épuisée, selon la première des deux éventualités, le financement des équipements d'un centre de ski par une entreprise privée ou une coopérative n'a plus à satisfaire à certaines restrictions auparavant exigées. La valeur totale des projets financés est limitée à 75 millions de dollars, et le total des interventions financières d'Investissement Québec ne doit pas excéder 56 millions de dollars. Par ailleurs, une participation financière égale à au moins 25 % des coûts du projet est requise de la part des promoteurs.

Le renouvellement de l'enveloppe de 10 millions de dollars du Programme de capitalisation des entreprises de l'économie sociale a été annoncé le 23 juillet 2008. Ce montant permet de contribuer à la capitalisation des entreprises de l'économie sociale; à ce montant s'ajoute une prise en charge d'intérêts de 1,5 million de dollars.

Enfin, le programme Renfort, qui est entré en vigueur en décembre 2008, aide les entreprises à faire face au resserrement du crédit. Il prévoit l'injection de 1 milliard de dollars pour le financement des entreprises au moyen de garanties de prêt ou de prêts. Dans le cadre de ce programme, Investissement Québec peut garantir une portion des prêts d'une valeur totale maximale de 750 millions de dollars ou octroyer directement des prêts d'une valeur totale maximale de 250 millions de dollars. Le Discours sur le budget 2009-2010 a bonifié de 200 millions de dollars l'enveloppe du programme, en plus d'y ajouter un volet Infrastructure touristique et de rendre admissibles les entreprises d'aménagement forestier, de pâtes et papiers et de transformation du bois.

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX MESURES FISCALES

Le bulletin d'information 2008-4, publié le 15 mai 2008 par le ministère des Finances, a modifié considérablement le crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques. Certaines modalités d'application ont été modifiées afin de faciliter la qualification des sociétés du secteur des technologies de l'information et de garantir que l'aide fiscale couvre, sauf exception, les activités relatives aux applications externes aux processus d'affaires des sociétés. En outre, le Discours sur le budget 2009-2010 a élargi de nouveau la notion d'activité du secteur des technologies de l'information afin d'y inclure des activités additionnelles pour l'application du critère relatif à la proportion des activités du secteur des technologies de l'information.

CLIENTS ET PARTENAIRES

SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE ET DES PARTENAIRES

La qualité du service est un facteur stratégique pour Investissement Québec, qui demande chaque année à ses clients et à ses partenaires financiers⁸ d'évaluer ses services.

Dans le cas des services de financement, l'évaluation annuelle porte principalement sur cinq points prioritaires, soit l'accueil, le professionnalisme et la compétence, l'adaptabilité et la souplesse, le délai de traitement des demandes ainsi que l'accessibilité et la visibilité. La Société mesure ainsi le degré de satisfaction de ses clients et de ses partenaires financiers à l'égard de sa contribution et de sa collaboration.

Entre avril 2008 et mars 2009, la Société a mené un sondage auprès de 701 entreprises clientes ayant bénéficié de nouvelles solutions financières et auprès de 271 partenaires financiers. À la fin de mars, le taux de réponse s'établissait à 50 % pour les clients et à 53 % pour les partenaires financiers.

Cette année, le taux de satisfaction générale de la clientèle est le même que celui de l'exercice précédent, soit 94 %, un résultat très enviable compte tenu de l'augmentation du nombre d'interventions financières. Les partenaires financiers ont également exprimé leur très grande satisfaction à l'égard des services de la Société, avec un taux de 95 %.

TAUX DE SATISFACTION ⁽¹⁾

	2008-2009		2007-2008	
	Entreprises clientes	Partenaires financiers	Entreprises clientes	Partenaires financiers
Accueil	96 %	94 %	95 %	94 %
Professionalisme et compétence	97 %	98 %	96 %	100 %
Adaptabilité et souplesse	94 %	96 %	96 %	98 %
Délai de traitement	92 %	91 %	91 %	94 %
Accessibilité et visibilité	91 %	95 %	91 %	97 %
Satisfaction générale ⁽²⁾	94 %	95 %	94 %	97 %

(1) Proportion des répondants « plutôt satisfaits » et « très satisfaits ».

(2) Satisfaction pour l'ensemble des thèmes évalués.

Investissement Québec a également sondé 789 entreprises clientes qui bénéficient de mesures fiscales; 54 % d'entre elles ont répondu. L'évaluation de la qualité du service a porté sur l'accueil, le professionnalisme et la compétence, le délai de traitement, de même que l'accessibilité et la visibilité. Le taux de satisfaction générale de ces entreprises s'est établi à 89 %, ce qui est comparable au taux de 90 % obtenu au cours de l'exercice précédent, un résultat enviable compte tenu de l'augmentation du nombre de certificats et d'attestations délivrés.

ÉTHIQUE ET SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le service à la clientèle d'Investissement Québec repose sur trois valeurs fondamentales, soit le respect, l'intégrité et la rigueur. Deux documents guident la Société dans ses relations avec ses clients et ses partenaires: le Code d'éthique et de déontologie à l'intention des employés d'Investissement Québec et de ses filiales et la Déclaration d'engagement envers la clientèle. Ces documents se trouvent sur le site Internet de la Société.

Dans sa Déclaration, la Société exprime sa volonté d'offrir des services de grande qualité et d'observer des normes de conduite élevées. Le Code, pour sa part, définit les règles de conduite à respecter pour protéger les intérêts de la Société et ceux de ses clients, de ses fournisseurs et de ses partenaires. Il contient notamment des dispositions relatives à la protection de l'information sur les clients.

⁸ Directeurs de compte des institutions financières.

Investissement Québec a également adopté une politique de traitement des plaintes et a mis en place un système de traitement simple, rapide et uniforme des plaintes. Des renseignements sur les recours possibles et sur la procédure à suivre en cas de plainte sont disponibles sur le site Internet de la Société. Au cours de l'exercice, une plainte a été reçue et traitée dans les délais prescrits. Cette plainte n'avait pas trait à la protection de l'information ni à la perte de données sur les clients.

Investissement Québec respecte le Code canadien des normes de la publicité, qui fixe les critères d'acceptabilité de la publicité et veille à assurer la véracité, l'intégrité et l'exactitude des messages publicitaires. En 2008, aucune plainte n'a été jugée par les conseils national et régional des Normes canadiennes de la publicité comme contrevenant au Code.

PRESTATION ÉLECTRONIQUE DE SERVICES

Conformément aux orientations gouvernementales en matière de prestation électronique de services, les clients de la Société peuvent, depuis 2007, consulter en ligne leurs dossiers financiers et fiscaux, voir leurs factures, avoir accès à leurs relevés de transactions et remplir certaines demandes de financement, grâce au service Mon compte. Au 31 mars 2009, 481 entreprises y étaient abonnées, une augmentation de 60% par rapport à l'an passé. La Société continue de promouvoir le service Mon compte auprès de sa clientèle.

DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

Au cours de l'exercice, la Société a participé à de nombreux événements, tels des colloques, des déjeuners de travail et des rencontres de réseautage. Ces événements étaient organisés soit par la Société, soit par des partenaires, des associations sectorielles, des institutions financières ou diverses organisations. Ils ont permis à la Société de recenser les besoins de ses partenaires et de ses clients.

Trois campagnes de télémarketing auprès de clients potentiels ciblés ont également été réalisées pour trois centres d'affaires. Ces campagnes visaient à faire connaître les produits et les services d'Investissement Québec et à maximiser les occasions de financement. Pour ces trois centres d'affaires, 381 entreprises ont été sélectionnées comme cibles potentielles. Des représentants d'Investissement Québec sont en pourparlers avec 35% d'entre elles.

ORGANISATION

RENTABILITÉ ET DÉVELOPPEMENT

Dans son plan stratégique 2007-2010, la Société s'est donné comme objectif d'assurer le point d'équilibre entre la rentabilité et le développement.

En 2008-2009, elle a entrepris une démarche visant à actualiser les interventions financières qu'elle effectue pour le compte du gouvernement. L'objectif est d'améliorer le processus de traitement des dossiers, la reddition de comptes ainsi que la gestion financière, tout en respectant la Loi sur la gouvernance. Un comité a été formé afin de formuler des recommandations à ce sujet.

RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Chaque année, Investissement Québec demande à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) d'évaluer les retombées économiques des projets qu'elle a financés et des activités des entreprises de son portefeuille. Ces retombées sont estimées au moyen de simulations effectuées avec le modèle intersectoriel québécois de l'ISQ, à partir de données fournies par la Société. C'est en comparant les retombées économiques attribuables à ses activités avec les coûts qu'elle représente pour le gouvernement du Québec que la Société obtient son ratio avantages-coûts. Un ratio supérieur à 1 confirme sa rentabilité économique.

En 2008-2009, la valeur simulée des projets financés par la Société s'est élevée à 3,6 milliards de dollars, et les ventes générées par les entreprises de son portefeuille, à 37,8 milliards de dollars, ce qui procurera au gouvernement du Québec des recettes fiscales et parafiscales de 3,1 milliards de dollars. De cette somme, Investissement Québec établit à un peu plus de 952 millions de dollars la part attribuable à ses interventions, dont 93 millions de dollars pour les projets financés et 859 millions de dollars pour les entreprises de son portefeuille. Il s'agit d'une légère baisse par rapport à l'exercice précédent.

Toutefois, les coûts nets pour le gouvernement du Québec ont augmenté cette année, passant de 276,8 millions de dollars à 442,6 millions de dollars, en raison de la hausse de la provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec.

Depuis 1998, l'évaluation annuelle de la rentabilité économique d'Investissement Québec a toujours résulté en un ratio avantages-coûts supérieur ou égal à 1,87/1. De fait, le ratio global⁹ s'établit à 3,41/1. Autrement dit, pour chaque dollar de coût que la Société occasionne au gouvernement du Québec, celui-ci perçoit 3,41 \$ en recettes fiscales et parafiscales. Ainsi, en plus de jouer son rôle de partenaire financier des entreprises, Investissement Québec contribue au développement économique du Québec et à son enrichissement.

Le ratio avantages-coûts est de 2,15/1 cette année par rapport à 3,54/1 en 2007-2008. La baisse du ratio s'explique principalement par l'augmentation des coûts nets que la Société représente pour le gouvernement du Québec.

Des renseignements détaillés sur la méthodologie d'évaluation, sur les données utilisées pour procéder aux simulations des retombées économiques et sur leurs résultats sont présentés dans la section portant sur les renseignements supplémentaires.

⁹ Le ratio global est établi en divisant la somme des retombées économiques depuis 1998 par la somme des coûts pour cette même période.

RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE DES INTERVENTIONS DE LA SOCIÉTÉ

	2008-2009	2007-2008
Recettes fiscales et parafiscales attribuables aux interventions de la Société :		
Reliées à la réalisation des projets financés (M \$)	93,0	106,9
Reliées aux ventes des entreprises du portefeuille (M \$) ⁽¹⁾	859,4	873,4
Total des recettes attribuables à la Société (M \$)	952,4	980,3
Coûts nets pour le gouvernement (M \$)	442,6	276,8
Ratio avantages-coûts d'Investissement Québec	2,15/1	3,54/1

(1) L'évaluation a porté sur les dossiers d'entreprises dont la fin d'exercice se situe entre le 1^{er} juillet 2007 et le 30 juin 2008 pour l'exercice 2008-2009, et entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2007 pour l'exercice 2007-2008.

PROMOTION DE LA SOCIÉTÉ

Une révision fondamentale de toutes les activités de communication et de marketing a été entreprise en 2008-2009 dans le but d'en optimiser les retombées et d'affermir l'image de marque de la Société. Au cours de l'exercice, Investissement Québec a adopté et mis en œuvre le plan de communication résultant de cette révision.

La Société a aussi appliqué un nouveau positionnement à l'ensemble de ses moyens de communication afin de rejoindre de façon plus directe sa clientèle et ses partenaires et de mettre de l'avant ses produits financiers. Ainsi, elle a notamment publié une nouvelle brochure promotionnelle générale et diffusé une nouvelle campagne de publicité nationale dans les médias électroniques et imprimés.

La Société a également mené une campagne média en région dans le but de soutenir des activités régionales. Elle a organisé trois tournées régionales au cours de l'année dans le Centre-du-Québec, la Mauricie et l'Ouest de l'Île de Montréal. Ces tournées ont été appuyées par des opérations de marketing direct auprès de la clientèle.

Investissement Québec a poursuivi son programme d'affaires publiques en collaborant à près de 70 activités avec des associations sectorielles, des chambres de commerce et des institutions financières partenaires, et a assuré l'organisation de certaines de ces activités. Plus de 20 allocutions ont été prononcées par le président et chef de la direction sur diverses tribunes afin de présenter le rôle d'Investissement Québec. Une trentaine de dossiers de presse ont été produits, et la Société a répondu à près de 90 demandes des médias écrits et électroniques. Par ailleurs, la Société a souligné son 10^e anniversaire lors d'un déjeuner-causerie de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, en octobre dernier. Pour l'occasion, Investissement Québec avait invité plusieurs personnalités influentes du monde des affaires à participer à une table ronde sur l'avenir du Québec.

Dès l'annonce de Renfort en décembre dernier, Investissement Québec a mis en œuvre une vaste campagne d'information à l'intention de ses partenaires financiers et de sa clientèle. Elle a notamment organisé, en janvier 2009, un cocktail de développement d'affaires avec les hauts dirigeants des institutions financières du Québec afin de promouvoir le nouveau programme. Plus de 130 présentations ont ensuite été faites à des partenaires et à des relayeurs dans tout le Québec.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Investissement Québec fait du développement des compétences de ses employés une priorité. Cette année encore, elle a offert à son personnel des formations qui tenaient compte des besoins de chaque direction et de chaque catégorie d'emplois.

En 2008-2009, les dépenses consacrées à la formation et au perfectionnement du personnel ont représenté 2,33 % de la masse salariale. Notamment, tous les employés ont reçu une formation sur l'approche de services intégrée afin d'améliorer leurs connaissances des produits et services offerts par la Société. En moyenne, chaque employé a participé à 38 heures de formation, soit environ 5 jours et demi.

FORMATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS, 2008-2009

	Nombre d'heures de formation	Nombre d'heures moyen par employé
Gestionnaires	2 341	55,7
Professionnels, professionnelles et juristes	8 307	38,1
Techniciens, techniciennes et personnel de bureau	5 334	35,1

De plus, la Société offre aux futurs retraités un cours de préparation à la retraite auquel les conjoints sont également invités à participer et qui aborde les aspects financiers et sociaux de la retraite. Au cours de la dernière année, 13 employés ont suivi ce cours.

Gestion

GOUVERNANCE

La Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (la Loi sur la gouvernance), adoptée par l'Assemblée nationale et entrée en vigueur le 14 décembre 2006, prescrit de nouvelles règles de gouvernance à plusieurs sociétés d'État, dont Investissement Québec.

La Loi sur la gouvernance prévoit aussi de nouvelles règles sur la divulgation et la publication de renseignements. Le présent rapport annuel intègre ces règles en divulguant notamment des renseignements sur la rémunération des membres du conseil d'administration ainsi qu'un sommaire des rapports d'activités présentés par les comités relevant du Conseil.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, le conseil d'administration d'Investissement Québec réunit des représentants du milieu des affaires, des coopératives, des syndicats et du gouvernement. Il établit les orientations stratégiques de la Société, s'assure de leur mise en application et s'enquiert de toute question qu'il juge importante. Selon les paliers d'autorisation établis par le règlement interne, il autorise ou recommande des interventions financières en fonction des programmes administrés par la Société. Il est aussi responsable des décisions de la Société auprès du gouvernement.

Le Conseil se sert d'outils conçus en collaboration avec la direction, dont le plan stratégique triennal, le plan d'action annuel, les résultats prévisionnels, les tableaux de bord périodiques et les états financiers présentant l'évolution des résultats par rapport aux objectifs fixés, ainsi que le rapport annuel.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration d'Investissement Québec compte quatorze membres, dont le président et chef de la direction de la Société. En outre, le Conseil comprend autant de femmes que d'hommes, et plus des deux tiers des membres sont indépendants, ce qui est conforme aux dispositions de la Loi sur la gouvernance. Au cours de l'exercice, le Conseil a tenu neuf séances ordinaires et trois séances extraordinaires.

Au 31 mars 2009, le Conseil était composé des personnes suivantes :

ROBERT CLOUTIER

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PRÉSIDENT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
Date de nomination au Conseil : 17 octobre 2007
Date de fin du mandat : 17 octobre 2012
Statut : administrateur indépendant

M. Cloutier est diplômé de l'Université de Sherbrooke (1973). Nommé vice-président au marketing de Métro-Richelieu en 1982, il est devenu président et chef de la direction de Gestion Montemurro et Achille de la Chevrotière ltée en 1986. Engagé dans son milieu professionnel et dans la communauté, il a notamment été président du conseil d'administration de la Fédération des chambres de commerce du Québec en 2005 et en 2006. Il est depuis consultant et administrateur de sociétés.

Il est également membre du conseil d'administration du Théâtre du Nouveau Monde et du Centre d'Interaction Proximédia et membre du conseil d'administration et du comité de vérification de l'Université du Québec à Montréal.

JACQUES DAOUST

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION
Date de nomination au Conseil : 20 juin 2006
Date de fin du mandat : 26 juin 2011

M. Daoust est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval (1983) et d'un baccalauréat en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal (1972). Il a occupé des postes de haut niveau dans des institutions financières au cours de sa carrière, notamment à la Banque Nationale du Canada et à la Banque Laurentienne. Il est président et chef de la direction d'Investissement Québec depuis juin 2006.

LÉOPOLD BEAULIEU

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
Date de renouvellement du mandat au Conseil :
4 mars 2009
Date de fin du mandat : 4 mars 2012
Statut : administrateur indépendant

Directeur de la Caisse d'économie des travailleurs réunis de 1971 à 1976, M. Beaulieu a par la suite été trésorier de la CSN pendant vingt ans. Il est président-directeur général de Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) pour la coo-

pération et l'emploi depuis sa création, en 1996. Il préside aussi les activités de la section canadienne du Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives (CIRIEC-Canada) et est également membre du Præsidium du CIRIEC-International.

M. Beaulieu est membre du conseil d'administration de la Société de développement Angus, de la Corporation de développement Angus, de la Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité, de la Coopérative de développement régional de Montréal-Laval et du conseil des représentants des Caisses de groupe (CORE) au sein de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec. Il est vice-président du conseil d'administration de la Caisse d'économie solidaire Desjardins, de Bâtirente, de MCE Conseils et de Développement solidaire international (pour la finance solidaire et socialement responsable). Il est également président du conseil d'administration de la Fondation Saint-Roch de Québec et coprésident de l'Association internationale du logiciel libre.

MATHILDE CARRIÈRE

MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
Date de nomination au Conseil : 17 octobre 2007
Date de fin du mandat : 17 octobre 2011
Statut : administratrice indépendante

M^e Carrière est titulaire d'une licence en droit de l'Université de Montréal et a été admise au Barreau du Québec en 1987. Elle est également diplômée de l'Université Concordia, où elle a obtenu un baccalauréat en commerce (1983). Elle est associée du cabinet Fraser Milner Casgrain et compte plus de vingt ans d'expérience en droit des affaires, particulièrement en vente, en acquisition et en financement d'entreprises. Elle dirige le groupe national de placements privés et capital de risque du cabinet Fraser Milner Casgrain.

GILLES DEMERS

Date de renouvellement du mandat au Conseil :
17 octobre 2007
Date de fin du mandat : 17 octobre 2010

Titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université de Sherbrooke (1975), M. Demers a travaillé pour le ministère des Finances du Québec pendant vingt ans. Il a également été sous-ministre adjoint au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation avant de devenir sous-ministre de ce ministère en avril 2005.

Il est également membre du conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec et de Services-Québec.

RITA LC DE SANTIS

MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Date de nomination au Conseil: 17 octobre 2007

Date de fin du mandat: 17 octobre 2011

Statut: administratrice indépendante

M^e de Santis est avocate-associée depuis 1981 chez Davies Ward Phillips & Vineberg.

Elle est également vice-présidente du conseil d'administration de l'Université Concordia, membre du conseil d'administration du Centre hospitalier de St. Mary et présidente du comité de collecte de fonds pour les bourses d'études de l'Association des gens d'affaires et professionnels italo-canadiens.

LOUIS J. DUHAMEL

MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Date de nomination au Conseil: 4 mars 2009

Date de fin du mandat: 4 mars 2012

Statut: administrateur indépendant

M. Duhamel est détenteur d'un diplôme de gouvernance de l'Institut des administrateurs de sociétés de l'Université McGill (2006) et d'une maîtrise en administration des affaires de la Schiller International University (1989). M. Duhamel a été directeur des ventes et du marketing chez Bell Canada pendant six ans. Il est associé de la firme Secor Conseil depuis 1990.

Il est également président du conseil d'administration d'Eureka Lighting, président du conseil consultatif de Gentec et membre du conseil d'administration de l'Institut des administrateurs de sociétés, d'Olympiques Spéciaux Québec et de Réseau capital.

LOUISE HOULE

MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Date de nomination au Conseil: 17 octobre 2007

Date de fin du mandat: 17 octobre 2011

Statut: administratrice indépendante

M^e Houle est avocate-associée chez Heenan Blaikie depuis 1984.

Elle est également vice-présidente du comité d'investissement de Desjardins Capital de risque et membre du conseil d'administration de la Fondation Pierre-Elliott-Trudeau, de la Fondation Aanischaaukamikw, de la Fondation Louise et Alan Edwards, de la Selwyn House School et de l'organisme The Study Foundation.

MÉLANIE KAU

MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Date de renouvellement du mandat au Conseil:
4 mars 2009

Date de fin du mandat: 4 mars 2012

Statut: administratrice indépendante

M^{me} Kau est titulaire d'une maîtrise en journalisme de l'Université Northwestern (1986) et d'une maîtrise en administration pour gens d'affaires de l'Université Concordia (1992). Elle est présidente de Mobilia ltée depuis 1995.

Elle est également membre du conseil d'administration d'Alimentation Couche-Tard inc.

MONETTE MALEWSKI

MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Date de nomination au Conseil: 17 octobre 2007

Date de fin du mandat: 17 octobre 2011

Statut: administratrice indépendante

M^{me} Malewski est présidente depuis 1998 du Groupe M. Bacal inc., où elle a occupé le poste de vice-présidente pendant quatre ans.

Elle est également présidente du conseil d'administration de l'Université hébraïque, chapitre de Montréal, et membre du conseil d'administration de la Fondation Universitas et présidente du MR³ Montréal Relève.

PATRICIA OCCHIUTO, CA

MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Date de nomination au Conseil: 4 mars 2009

Date de fin du mandat: 4 mars 2012

Statut: administratrice indépendante

M^{me} Occhiuto, comptable agréée, est détentrice d'un certificat de deuxième cycle en comptabilité de l'Université Concordia (1997) et d'un baccalauréat en administration de l'Université McGill (1996). M^{me} Occhiuto est vice-présidente et actionnaire de Mini-Italia inc. et de La Baie des Fromages. Elle a auparavant occupé le poste de directrice, Fusions et acquisitions chez Pricewaterhouse-Coopers et de chef d'équipe, Vérification et fiscalité chez Ernst & Young.

MICHAEL ROSS, CA

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Date de nomination au Conseil: 17 octobre 2007

Date de fin du mandat: 17 octobre 2011

Statut: administrateur indépendant

M. Ross, comptable agréé, est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'un diplôme d'études supérieures en comptabilité de l'Université Concordia (1983). Vérificateur externe jusqu'en 1986, il a par la suite occupé le poste de vice-président aux finances pour diverses entreprises. En 1998, il est nommé chef de la direction financière du Groupe Bell Nordiq inc. Il occupe le poste de chef de la direction financière d'Industries Sanimax inc. depuis 2007.

RENÉ ROY

MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Date de renouvellement du mandat au Conseil:

4 mars 2009

Date de fin du mandat: 4 mars 2012

Statut: administrateur indépendant

M. Roy est titulaire d'un diplôme de technicien en électricité depuis 1968. Il est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec. Nommé vice-président à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec en 1987, M. Roy occupe le poste de secrétaire général de la Fédération depuis 1998.

Il est également membre et secrétaire du conseil d'administration du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) et membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal.

LORNA J. TELFER

MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Date de nomination au Conseil: 17 octobre 2007

Date de fin du mandat: 17 octobre 2011

Statut: administratrice indépendante

M^e Telfer est diplômée en droit civil de l'Université McGill (1977). Elle est avocate-associée chez McCarthy Tétrault, où elle pratique depuis 1978.

Elle est également membre du conseil d'administration de Lojack Exchangeco Canada inc., de la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs, de la Fondation Saint-Patrick, de la Fondation de restauration de la Basilique Saint-Patrick et du Musée McCord.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Conseil a approuvé, sur la recommandation du Comité des ressources humaines, les objectifs annuels du président et chef de la direction, les critères d'évaluation du conseil d'administration, les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et la politique de rémunération globale des vice-présidents.

En mai 2008, sur réception des états financiers au 31 mars 2008, le Conseil a revu les commentaires du vérificateur général et du vérificateur externe, et a demandé au Comité de vérification d'entreprendre des travaux en matière de gouvernance financière, de vérification interne et de gestion des risques.

Le 9 septembre 2008, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, un plan d'action de développement durable 2008-2013, ainsi qu'une politique de financement socialement responsable. Certains mandats d'administrateurs délégués d'Investissement Québec à divers conseils d'administration ont été renouvelés.

Au cours de l'exercice, plusieurs présentations sur les programmes, les stratégies et les moyens d'intervention de la Société ont été faites aux membres du conseil d'administration.

En mars 2009, le gouvernement du Québec a nommé deux nouveaux membres au Conseil, Louis J. Duhamel et Patricia Occhiuto, et a renouvelé les mandats échus de trois administrateurs, soit Mélanie Kau, Léopold Beaulieu et René Roy.

Enfin, conformément à la Loi sur la gouvernance, le président du Conseil a procédé à l'évaluation des membres du conseil d'administration et a rendu compte de cette évaluation lors de la séance du 17 mars 2009.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil chapeaute trois comités, soit le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité de vérification et le Comité des ressources humaines. Ces comités sont constitués uniquement de membres indépendants.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Ce comité est composé de M^e Mathilde Carrière, de M^e Louise Houle, de René Roy, de M^e Lorna J. Telfer, qui remplace Mélanie Kau depuis le 17 mars 2009, et de Robert Cloutier, qui en est le président. Il a notamment pour fonction d'élaborer les règles de gouvernance, le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société et le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du Conseil, aux dirigeants nommés par la Société ainsi qu'aux employés de celle-ci et de ses filiales. Le comité détermine également les profils de compétences et d'expérience des membres du Conseil, à l'exception du président et chef de la direction, ainsi que les critères d'évaluation des membres du Conseil et de son fonctionnement.

En 2008-2009, le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni six fois. Il a déterminé les critères d'évaluation des membres du Conseil et de son fonctionnement. Il a, par ailleurs, assuré le suivi des programmes de formation des administrateurs et a revu le plan d'action de développement durable ainsi que la politique de financement socialement responsable de la Société et en a recommandé l'adoption au Conseil.

Le comité a effectué les suivis nécessaires sur les politiques relatives au traitement des frais de représentation et de déplacement du président du Conseil et du président et chef de la direction et sur la politique de divulgation financière en matière de gouvernance financière.

Enfin, le comité a évalué le fonctionnement du Conseil, conformément aux prescriptions de la Loi sur la gouvernance.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Ce comité est constitué de Mélanie Kau, de Monette Malewski, de Patricia Occhiuto, CA, qui s'est jointe au comité le 17 mars dernier, et de Michael Ross, CA, qui en est le président. Il a notamment pour fonction de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et de s'assurer qu'ils sont adéquats et efficaces; de veiller à ce que soit instauré un processus de gestion des risques; de réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Société qui serait portée à son attention par le vérificateur interne ou un dirigeant; d'examiner les états financiers avec le vérificateur général et le vérificateur externe nommé par le gouvernement et de recommander au Conseil l'approbation des états financiers de la Société.

Le Comité de vérification s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice. En mai 2008, il a notamment recommandé au Conseil l'adoption des états financiers consolidés d'Investissement Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2008. De plus, il a assuré, au cours de l'exercice, le suivi des recommandations du vérificateur général et du vérificateur externe au sujet de leur vérification financière.

Le comité a également effectué le suivi nécessaire sur la politique de placements, la politique de gestion du risque de taux d'intérêt, les travaux en matière de gouvernance financière et l'implantation des nouvelles normes comptables internationales (IFRS).

Enfin, le comité a approuvé le plan annuel de vérification interne et fait le suivi du mandat de vérification de l'optimisation des ressources du vérificateur général.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Ce comité est formé de M^e Rita Lc de Santis, de Louis J. Duhamel, qui remplace M^e Lorna J. Telfer depuis le 17 mars dernier, et de Léopold Beaulieu, qui en est le président. Il a notamment pour fonction de s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines; d'élaborer et de proposer un profil de compétences et d'expérience pour la nomination du président et chef de la direction; d'élaborer et de proposer les critères d'évaluation du président et chef de la direction et de faire des recommandations au Conseil sur la rémunération de celui-ci; de contribuer à la sélection des dirigeants et d'établir un programme de planification de leur relève.

Le comité a tenu douze réunions au cours de l'exercice. Il a recommandé au Conseil d'approuver les objectifs annuels que le président et chef de la direction devait atteindre en 2008-2009. Il a également déterminé la rémunération variable de ce dernier ainsi que son profil de compétences relationnelles et les critères de son évaluation. Le comité a de plus travaillé à l'élaboration d'une nouvelle politique de rémunération globale pour les vice-présidents et les cadres de la Société.

Par ailleurs, le plan d'action 2008-2009 du Comité des ressources humaines a été adopté et suivi tout au long de l'exercice. À la demande du Comité des ressources humaines, la direction d'Investissement Québec a fait une présentation sur l'historique et l'évolution de la fonction ressources humaines au sein de la Société à tous les membres du Conseil, laquelle présentation a été déposée au Conseil.

RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION

La rémunération des membres du conseil d'administration d'Investissement Québec, à l'exception du président du Conseil, comprend :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 8 323 \$;
- une rémunération annuelle de 3 060 \$ pour le président d'un comité du Conseil;
- un jeton de présence de 520 \$ par réunion du Conseil ou d'un comité;
- un jeton de présence de 260 \$ par réunion extraordinaire du Conseil ou d'un comité, lorsqu'elle est de courte durée et qu'elle est tenue par conférence téléphonique.

Seuls les membres indépendants sont rémunérés.

Le président du Conseil reçoit, pour sa part, une rémunération annuelle de 16 320 \$ ainsi qu'un montant forfaitaire de 765 \$ chaque fois qu'il assiste à une séance du Conseil ou à une séance des comités relevant de celui-ci. Ce montant est de 383 \$ par réunion extraordinaire de courte durée du Conseil ou par séance d'un comité tenue par conférence téléphonique. Le président du Conseil peut assister à toutes les réunions des comités du Conseil.

RELEVÉ DE PRÉSENCE ⁽¹⁾ DES ADMINISTRATEURS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET RÉMUNÉRATION TOTALE, 2008-2009

	Conseil d'administration					Rémunération totale (\$)
	Séances ordinaires	Séances extraordinaires	Comité de gouvernance et d'éthique ⁽²⁾	Comité de vérification ⁽³⁾	Comité des ressources humaines ⁽⁴⁾	
Administrateurs						
Léopold Beaulieu ⁽⁵⁾	9	3	–	–	12	–
Mathilde Carrière	8	2	5	–	–	16 126
Robert Cloutier	9	2	6	5	11	43 478
Jacques Daoust	9	2	–	–	–	–
Gilles Demers	6	2	–	–	–	–
Rita Le de Santis	9	2	–	–	12	19 508
Louis J. Duhamel	1/1	1/1	–	–	–	780
Louise Houle	9	0	6	–	–	16 126
Mélanie Kau	9	3	5	5	–	19 247
Monette Malewski	8	1	–	5	–	15 866
Patricia Occhiuto	1/1	0/1	–	–	–	520
Michael Ross	9	1	–	6	–	20 227
René Roy	8	3	6	–	–	16 386
Lorna J. Telfer	9	2	–	–	12	19 508
Nombre de séances	9	3	6	6	12	187 772

(1) En raison de conflits d'intérêts ou d'apparence de conflits d'intérêts, des membres du conseil d'administration n'ont pu assister à certaines séances extraordinaires même s'ils étaient disponibles.

(2) Y compris quatre séances ordinaires et deux séances extraordinaires.

(3) Y compris cinq séances ordinaires et une séance extraordinaire.

(4) Y compris cinq séances ordinaires et sept séances extraordinaires.

(5) M. Beaulieu a renoncé à la rémunération à laquelle il avait droit.

La rémunération des membres des conseils d'administration des filiales IQ Immigrants Investisseurs inc. et IQ FIER inc., à l'exception des employés du secteur public et d'Investissement Québec, comprend :

- un jeton de présence de 500\$ par réunion du conseil d'administration;
- un jeton de présence de 250\$ par réunion extraordinaire du conseil d'administration.

Seuls les membres indépendants du conseil d'administration ont droit à cette rémunération.

La politique de rémunération des administrateurs d'IQ Immigrants Investisseurs inc. est entrée en vigueur le 29 mai 2007, et celle d'IQ FIER inc., le 15 mars 2007.

RELEVÉ DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS DES FILIALES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET RÉMUNÉRATION TOTALE, 2008-2009

	Séances ordinaires	Séances extraordinaires	Rémunération totale (\$)
IQ Immigrants Investisseurs inc.			
Jacques Daoust	2	–	–
Florent Gagné	2	–	1 000
Jean Larivée	2	–	1 000
Gilles Montplaisir	2	–	–
Pierre-André Paré	2	–	1 000
Nombre de séances	2	–	–
IQ FIER inc.			
Luc Chabot	3	1	1 750
Jacques Daoust	2	1	–
Liza Frulla ⁽¹⁾	3	1	1 750
Jean-Sébastien Lamoureux	3	1	–
Jocelyne Marquis ⁽²⁾	2/2	–	1 000
Nombre de séances	3	1	–
Administrateur sortant			
Jean Larivée ⁽³⁾	1/1	1/1	750

(1) Le mandat de M^{me} Frulla s'est terminé le 18 mars 2009.

(2) A été nommée le 8 juillet 2008.

(3) A quitté le conseil d'administration le 21 mai 2008.

RÉMUNÉRATION DES CINQ PLUS HAUTS SALARIÉS ET MEMBRES DE LA DIRECTION, 2008-2009

	Salaire (\$)	Rémunération variable (\$)	Autres formes de rémunération ⁽¹⁾ (\$)
Investissement Québec			
Jacques Daoust	268 845	40 327	7 330
André Côté	213 282	61 852	18 876
Pierre B. Lafrenière	182 173	43 722	20 476
Claude Dulude	182 173	35 000	24 603
Michel Guitard	181 560	38 128	8 328

(1) Allocation, frais d'utilisation d'une automobile, frais de stationnement et assurances collectives.

Comme les dirigeants des filiales d'Investissement Québec sont des employés de la Société, aucune rémunération supplémentaire ne leur est versée pour exercer leurs fonctions.

HONORAIRES DE VÉRIFICATION

Les honoraires du vérificateur externe prévus dans le plan de vérification pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 s'élèvent à 312 000\$.

PRINCIPAUX COMITÉS INTERNES

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction a le mandat de recommander l'adoption du plan stratégique et du plan d'action au Conseil, de suivre le plan d'action, de décider des actions prévues dans ces plans, d'approuver les politiques et les directives de la Société ou de les recommander au Conseil, d'évaluer les résultats et de suivre la performance de la Société.

Il est constitué de onze membres : Jacques Daoust, président et chef de la direction d'Investissement Québec, André Côté, premier vice-président à l'administration générale, M^e Pierre B. Lafrenière, vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, Claude Dulude, vice-président principal aux opérations commerciales, Louise Morin, vice-présidente principale aux affaires internationales, Rodrigue Brillant, vice-président aux ressources humaines, Yves Lafrance, vice-président aux mandats gouvernementaux, Claude Carbonneau, vice-président aux coopératives et autres entreprises de l'économie sociale, Sylvie Chagnon, vice-présidente à la gestion du crédit et du risque, Michel Guitard, vice-président aux communications et au marketing, et M^e Jean-Sébastien Lamoureux, vice-président aux filiales d'Investissement Québec. Le comité s'est réuni dix fois au cours de l'exercice.

COMITÉ DE CRÉDIT

Le Comité de crédit a notamment pour mandat de recommander, d'autoriser ou de modifier les dossiers de financement, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement interne d'Investissement Québec.

Il est composé de six membres : Jacques Daoust, président et chef de la direction d'Investissement Québec, Claude Dulude, vice-président principal aux opérations commerciales, Yves Lafrance, vice-président aux mandats gouvernementaux, André Côté, premier vice-président à l'administration générale, et Sylvie Chagnon, vice-présidente à la gestion du crédit et du risque. Il est présidé par M^e Pierre B. Lafrenière, vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, qui agit également comme secrétaire du comité. M^e Johanne Proulx, directrice associée aux affaires juridiques à Investissement Québec, agit comme secrétaire adjointe. Le comité a tenu 67 séances en 2008-2009, soit 47 séances ordinaires et 20 séances extraordinaires. Au cours de cette période, le comité a autorisé 148 interventions financières s'élevant à près de 200 millions de dollars et en a recommandé 22 d'une valeur de 346 millions de dollars.

COMITÉ SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Conformément au règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, Investissement Québec a formé, en novembre 2008, un comité dont le mandat consiste à veiller à l'application de ce règlement. M^e Pierre B. Lafrenière, vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, en est le président et M^e Gilles Montplaisir, directeur associé aux affaires juridiques, en est le secrétaire. Font également partie du comité Lynn Ladouceur, directrice des systèmes d'information, Rodrigue Brillant, vice-président aux ressources humaines, Maxime Fillion, directeur du marketing et des communications, et Renaud Gilbert, directeur des finances et de la trésorerie et chef de la direction financière.

Depuis sa création, le Comité sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels a entériné un tableau d'attribution des responsabilités et des tâches à effectuer afin de respecter le règlement.

CONSEILS D'ADMINISTRATION DES FILIALES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

La filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. est chargée de recevoir et de gérer les capitaux provenant d'immigrants investisseurs ainsi que d'administrer le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers.

Au cours de l'exercice, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a confié à Investissement Québec le mandat d'accueillir et d'accompagner les immigrants d'affaires. La vice-présidence aux filiales d'Investissement Québec a désormais la responsabilité d'élaborer un programme visant à soutenir les immigrants d'affaires dans leurs démarches d'intégration professionnelle et personnelle au sein de la société québécoise.

Le conseil d'administration d'IQ Immigrants Investisseurs inc., qui voit à l'efficacité des affaires de cette filiale, est présidé par Jacques Daoust, président et chef de la direction d'Investissement Québec. Il comprend également Florent Gagné, Jean Larivée, Pierre-André Paré, FCA, et M^e Gilles Montplaisir, directeur associé aux affaires juridiques d'Investissement Québec et secrétaire du conseil. Le conseil d'administration a tenu deux séances au cours de l'exercice.

M^e Jean-Sébastien Lamoureux, vice-président aux filiales d'Investissement Québec, est responsable de la gestion d'IQ Immigrants Investisseurs inc.

IQ FIER INC.

IQ FIER inc., filiale d'Investissement Québec, a pour mandat d'accréditer les Fonds-Soutien et les FIER-Régions en déterminant les règles de gestion et de gouvernance en vertu desquelles elle investira dans les fonds. La filiale doit également coordonner l'acheminement des sommes nécessaires vers les volets appropriés et assurer la reddition de comptes de chacun des fonds. À titre de commanditaire, elle participe de plus à FIER Partenaires, s.e.c., dont elle détient 50% des parts.

Le conseil d'administration d'IQ FIER inc., présidé par Jacques Daoust, président et chef de la direction d'Investissement Québec, est composé de Luc Chabot, expert-conseil en capital de risque, de Liza Frulla, de M^e Jean-Sébastien Lamoureux, vice-président aux filiales d'Investissement Québec, et de Jocelyne Marquis. M^e Pierre B. Lafrenière, vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, agit comme secrétaire, et M^e Gilles Montplaisir, directeur associé aux affaires juridiques d'Investissement Québec, comme secrétaire adjoint. Le conseil d'administration a tenu trois séances ordinaires et une séance extraordinaire au cours de l'exercice.

M^e Jean-Sébastien Lamoureux, vice-président aux filiales d'Investissement Québec, est responsable de la gestion d'IQ FIER inc.

ORGANIGRAMME



INSTRUMENTS DE GESTION

PLAN STRATÉGIQUE TRIENNAL

Le plan stratégique 2007-2010 de la Société a été approuvé par le gouvernement en 2007. Ce plan définit les stratégies, les moyens d'action ainsi que les objectifs économiques et financiers.

PLAN D'ACTION

Pour guider la réalisation de son plan stratégique triennal, la Société établit annuellement un plan d'action précisant ses objectifs et les diverses activités qu'elle compte réaliser pour les atteindre. Le plan d'action est transmis à tous les membres du personnel au début de l'exercice.

SUIVI DES ACTIVITÉS

Afin de suivre l'évolution de ses activités, de ses résultats et de ses engagements financiers et de soutenir ses décisions, la Société dispose de plusieurs outils.

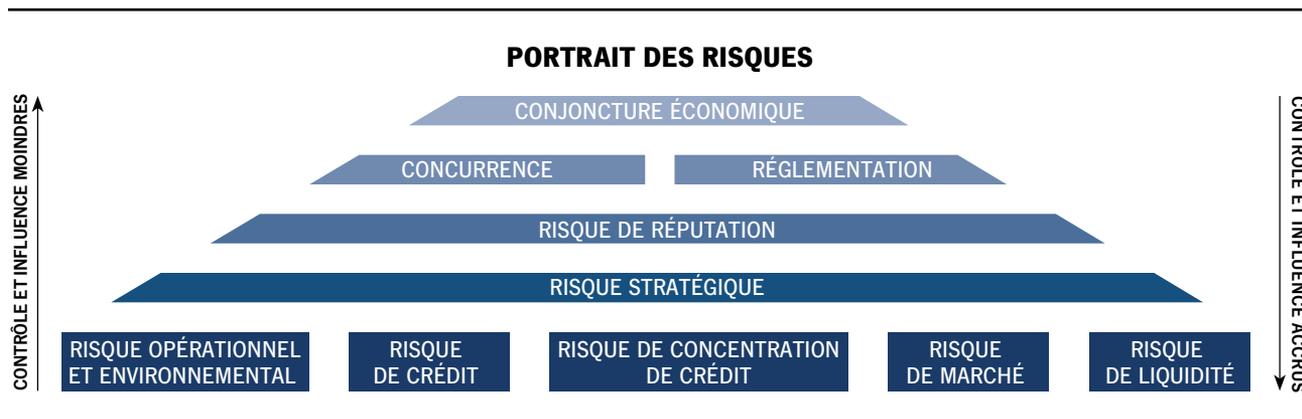
Un tableau de bord mensuel est mis à la disposition de l'ensemble du personnel sur le site intranet de la Société. Il contient des données détaillées sur l'ensemble des programmes administrés et des activités menées par la Société, y compris sur la satisfaction de la clientèle, la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, la gestion du crédit et les résultats financiers sommaires.

Un rapport financier mensuel comprenant un sommaire du bilan et de l'état des résultats ainsi que des indicateurs de performance financière est préparé à l'intention du Comité de direction, du Comité de vérification et du Conseil.

Un tableau de bord trimestriel résumant les résultats des principaux indicateurs du plan d'action annuel de la Société est présenté au Comité de direction et au Conseil, avec une analyse des résultats. Un suivi de l'avancement des diverses activités prévues dans le plan d'action est également préparé trimestriellement pour le Comité de direction. Ce document est communiqué à l'ensemble du personnel sur le site intranet de la Société.

GESTION DES RISQUES

La Société possède plusieurs outils pour gérer les risques auxquels elle est exposée en raison de la nature de ses activités. La pyramide ci-dessous présente les grandes catégories de risques de la Société.



La conjoncture économique, la concurrence et la réglementation constituent des sources de risques inhérentes aux activités d'Investissement Québec sur lesquelles elle exerce peu de contrôle et d'influence.

Toutefois, la Société dispose de plusieurs instruments pour gérer les risques sur lesquels elle exerce un contrôle, à savoir les risques stratégique, de réputation, opérationnel et environnemental, de crédit, de concentration de crédit, de marché et de liquidité. La Société rend compte chaque année de la gestion de ces risques au Comité de vérification, conformément à son plan d'action.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique correspond au risque de pertes ou de coûts liés au plan stratégique de la Société, qui comprend l'énoncé de sa mission, sa vision, ses enjeux, ses valeurs, ses ressources humaines et ses compétences.

Le Conseil et le Comité de direction veillent à la bonne marche d'Investissement Québec, dans le meilleur intérêt de ses clients, de ses partenaires, de son personnel et du gouvernement. Les principes de saine gestion et de régie d'entreprise sont étayés par les instruments de gestion de la Société, par l'analyse systématique des retombées économiques des interventions de la Société et par des sondages sur la satisfaction de la clientèle et des partenaires.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation correspond au risque que l'image et la crédibilité de la Société soient ternies, ainsi qu'au risque que la Société n'accomplisse pas sa mission ou ne respecte pas ses orientations.

La Société dispose de plusieurs moyens pour gérer ce risque, dont un plan de communication et les outils avec lesquels elle gère déjà son risque stratégique et son risque opérationnel et environnemental.

De plus, la Société veille à maintenir d'excellentes relations avec ses clients et ses partenaires, rôle qu'elle a confié à la Direction des partenariats stratégiques. Elle dispose aussi d'une Déclaration d'engagement envers la clientèle, d'une Politique de traitement des plaintes et d'un Code d'éthique et de déontologie à l'intention de ses employés.

RISQUE OPÉRATIONNEL ET ENVIRONNEMENTAL

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de pertes en raison d'erreurs humaines, d'insuffisances ou de défaillances des systèmes et des processus. Pour gérer ce risque, la Société utilise plusieurs moyens, dont l'établissement et le suivi de procédures liées aux processus d'information, d'interventions financières et de gestion des ressources humaines. Plus particulièrement, ces mesures touchent :

- la délégation de pouvoir et la séparation des tâches ;
- la production rapide d'une information de gestion fiable, tels les tableaux de bord ;
- la sécurité physique et logique des systèmes et des données informatiques ;
- la mise en place d'un réseau informatique redondant et fiable avec des outils de gestion et d'alerte ;
- la tenue d'une vérification externe de la sécurité de l'information tous les deux ans ;
- le processus de planification de la reprise des activités ;
- la compétence et la formation du personnel ;
- les couvertures d'assurances et la protection appropriée des biens matériels et des locaux.

La nature des activités d'Investissement Québec a peu d'incidence directe sur l'environnement. Le risque environnemental auquel elle est exposée est associé principalement aux projets et aux activités qu'elle appuie dans le cadre de ses interventions.

En vertu de la Loi sur le développement durable, la Société a déposé son premier plan d'action de développement durable au cours de l'exercice 2008-2009. De plus, le Conseil a adopté, en septembre 2008, une politique de financement socialement responsable.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux dépenses qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, la Société a mis au point une approche intégrée de gestion du risque de crédit. Cette approche a pour but de créer un environnement sain de gestion du crédit et de s'assurer que les responsabilités sont partagées au sein de la Société.

Le Conseil oriente les politiques et les stratégies de crédit. La direction implante ces stratégies, élabore les politiques et s'assure que la Société :

- dispose de systèmes d'évaluation de ses risques de crédit et de leur évolution ;
- possède des processus de gestion adéquats, à savoir des critères d'intervention bien connus et des processus d'autorisation et de modification de contrats bien définis ;
- surveille l'application du système de gestion du portefeuille, de suivi et de révision des transactions ;
- dispose des contrôles nécessaires pour intervenir lorsqu'il y a une détérioration du crédit.

Les politiques de crédit ont pour but de permettre à la Société de servir efficacement ses clients dans le cadre de sa mission. Elles servent également à baliser l'évaluation de crédit, à établir une tarification appropriée et à atténuer les risques liés à ses interventions financières.

La Société utilise un système de notation des entreprises qui est fonction du risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque, facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté.

RISQUE DE CONCENTRATION DE CRÉDIT

Le risque de concentration de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des engagements financiers de la Société soit attribuable à une seule entreprise, à un seul produit financier ou à un seul secteur économique ou géographique, ce qui pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés de cette entreprise, de ce produit ou de ce secteur. La Société a mis en place un système de reddition de comptes pour suivre le profil général de son portefeuille d'interventions financières et évaluer la répartition par programme, par secteur, par catégorie de risque et par région.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque que court la Société si les taux d'intérêt, les taux de change et le cours des actions et des options qu'elle détient fluctuent de façon défavorable et entraînent des pertes. Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt, la Société a recours à des stratégies d'appariement naturel de ses éléments d'actif et de passif, notamment en contractant ses emprunts de façon appropriée. De plus, elle complète de façon synthétique l'appariement entre les structures de taux d'intérêt de ses éléments d'actif et de passif à l'aide de produits dérivés négociés sur les marchés financiers. Cette activité est encadrée par une politique interne de gestion du risque de taux d'intérêt.

La Société est également exposée au risque de taux de change puisqu'une partie importante des garanties d'emprunt ou des engagements financiers qu'elle contracte, de même que les honoraires de garantie y afférents, sont libellés en devises étrangères. Pour atténuer le risque de taux de change, la Société utilise un produit dérivé spécifique à chaque contrat de financement, ce qui lui assure une certaine couverture.

Enfin, la Société est peu touchée par le risque du cours des actions puisque les actions ne représentent pas un élément d'actif important de son bilan.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est associé aux difficultés que pourrait éprouver la Société à obtenir des capitaux à coût raisonnable, en raison du manque de disponibilité des capitaux sur les marchés ou d'événements ponctuels ou conjoncturels. Le risque de liquidité découle également des difficultés que pourrait éprouver la Société à liquider, le cas échéant, certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

La gestion de ce risque est encadrée par une politique globale de financement. La Société maintient une diversité de sources de financement et dispose d'un programme d'emprunts, tant à court terme qu'à long terme, auprès du ministre des Finances du Québec, à titre de gestionnaire du Fonds de financement.

De plus, des ententes d'emprunts à court terme ont été conclues avec des institutions financières, dont deux sont irrévocables. Les montants autorisés en vertu de ces programmes et de ces ententes sont établis de façon à parer aux imprévus.

RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIF

L'équipe d'Investissement Québec regroupe 420 employés permanents, soit une augmentation de 3 % par rapport à l'année précédente. L'effectif est composé de 243 femmes et de 177 hommes répartis dans 16 bureaux au Québec et 9 bureaux aux États-Unis, en Europe et en Asie. Au cours de l'exercice, la Société a embauché 12 remplaçants, 8 étudiants et 10 stagiaires. Elle utilise aussi les services de 10 personnes recrutées à l'étranger. Le taux de roulement du personnel s'est établi à 6,7 %, soit 28 départs dont 13 départs à la retraite. Le taux d'absentéisme s'est élevé à 3,6 %, soit environ 9 journées par employé.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF ⁽¹⁾

Catégorie d'emplois	Au 31 mars 2009			Au 31 mars 2008
	Femmes	Hommes	Total	Total
Gestionnaires	11	30	41	42
Professionnels et professionnelles	93	123	216	204
Juristes	6	2	8	8
Techniciens et techniciennes	64	19	83	81
Personnel de bureau	69	3	72	72
TOTAL	243	177	420	407

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

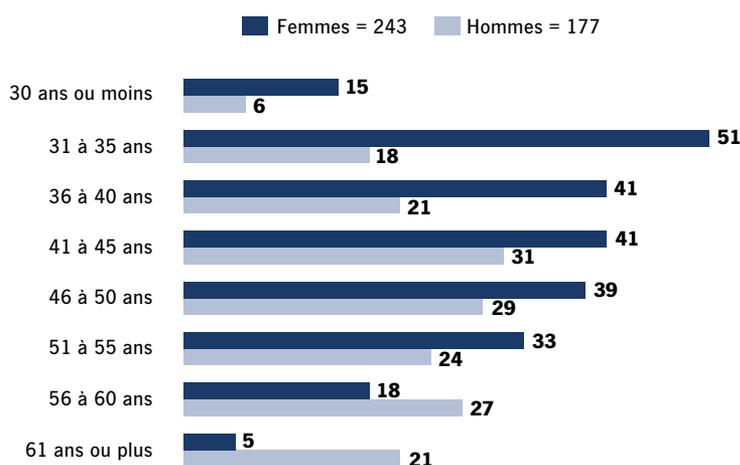
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'EFFECTIF ⁽¹⁾

	2008-2009
Bas-Saint-Laurent	8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	7
Capitale-Nationale	114
Mauricie	3
Estrie	5
Montréal ⁽²⁾	222
Outaouais	3
Abitibi-Témiscamingue	1
Côte-Nord	2
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2
Chaudière-Appalaches	2
Laval	18
Montréal	19
Centre-du-Québec	6
Hors Québec	8
TOTAL	420

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

(2) Comprend les bureaux du centre-ville de Montréal et des arrondissements d'Anjou et de Saint-Laurent.

RÉPARTITION DE L'FFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGE



La Société est assujettie à la politique visant l'accès à l'égalité d'emploi dans les organismes publics, laquelle a pour but d'assurer une représentation équitable des membres des groupes visés à tous les niveaux de l'organisation, conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité d'emploi dans des organismes publics. En 2008-2009, 4,8 % des employés de la Société étaient membres d'une minorité visible et 1,9 % étaient des personnes handicapées.

La Société dispose aussi d'un programme d'équité salariale, conformément à la Loi sur l'équité salariale, qui vise à corriger les écarts salariaux découlant de la discrimination systématique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois à prédominance féminine. Elle s'engage à préserver l'équité salariale au sein de son personnel lorsqu'elle créera de nouveaux emplois ou qu'elle modifiera l'organisation du travail.

À l'exception des étudiants stagiaires, les employés de la Société sont représentés par trois syndicats : le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPO) et l'Association des juristes de l'État. Chacun possède sa propre convention collective dans laquelle sont définies les conditions de travail des employés de la Société ainsi que les délais et les modalités à respecter lors de changements organisationnels majeurs. Des comités de relations professionnelles se réunissent régulièrement afin de s'assurer de l'application et de l'interprétation équitables des conventions et de traiter d'autres questions, telles que la santé et la sécurité au travail.

Pour leur part, les gestionnaires de la Société peuvent adhérer de façon volontaire à l'Association des cadres du gouvernement du Québec.

MÉTHODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT

Selon la politique d'évaluation du rendement en vigueur, tous les membres du personnel sont évalués périodiquement selon des objectifs de rendement signifiés en début d'année. Une rencontre d'évaluation semestrielle entre employés et gestionnaires permet de créer les conditions propices à la réalisation des objectifs visés. La politique de rémunération incitative liée à cette méthode précise que toute progression salariale est fonction de la réalisation et du dépassement de ces objectifs.

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

Investissement Québec offre à son personnel un programme d'aide gratuit et confidentiel. Le Programme d'aide aux employés (PAE) est un service de consultation externe pour les employés et leur famille qui sont aux prises avec des problèmes personnels ou professionnels.

Développement
durable



ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ

La clientèle d'Investissement Québec comprend des entreprises de toute taille, dont la plupart sont des PME. Les produits financiers et fiscaux de la Société, de même que ses efforts de prospection, visent à appuyer les entreprises dans leur croissance. Toutefois, la Société respecte le principe fondamental du développement durable qui consiste à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Investissement Québec contribue considérablement à la dimension économique du développement durable. À la fois institution financière et agence de développement économique, elle favorise, par son offre de financement complémentaire, la réalisation de projets qui ne verraient probablement pas le jour sans son appui, et propose aux entreprises, notamment aux sociétés étrangères, des incitatifs encourageant la concrétisation d'importants projets d'investissements ou la consolidation de secteurs industriels particuliers. De plus, comme elle a pour mission de stimuler l'investissement partout au Québec, elle doit réagir rapidement aux changements conjoncturels et structurels qui touchent les entreprises québécoises. À cette fin, elle participe à l'élaboration de nouveaux produits financiers ou se voit confier, par le gouvernement du Québec, de nouveaux mandats qui visent à soutenir des industries ou des entreprises particulières. C'est d'ailleurs pourquoi elle gère des programmes destinés aux entreprises de l'industrie forestière, aux coopératives et organismes à but non lucratif et aux entreprises qui ont des problèmes de liquidités en raison du resserrement actuel du crédit. Son action a donc une incidence importante et favorable sur l'emploi et l'investissement. Depuis 1998, le ratio avantages-coûts de la Société a toujours été supérieur ou égal à 1,87/1, avec un ratio global de 3,41/1, ce qui démontre sa rentabilité économique.

Sur le plan environnemental, Investissement Québec fait partie du secteur des services, et ses activités ont une incidence directe limitée. En outre, la Société s'efforce de sensibiliser ses employés et de les encourager à adopter des comportements écoresponsables au travail et ailleurs. Toutefois, les activités de la Société peuvent avoir une incidence indirecte non négligeable sur l'environnement, notamment lorsqu'elle appuie des projets dans le secteur manufacturier et dans l'industrie forestière. C'est pourquoi chaque entreprise qui bénéficie d'une intervention financière de la Société doit se conformer à toutes les normes québécoises en matière de protection de l'environnement.

L'aspect social du développement durable touche la façon dont la Société s'y prend pour mener à bien sa mission. Tout d'abord, Investissement Québec entretient des relations de travail cordiales et encadrées avec les membres de son personnel. Ces relations sont balisées par des instruments de gestion qui fixent les attentes et les obligations de chacun. De même, comme la culture organisationnelle de la Société est fondée sur les résultats, ses outils financiers et ses mesures fiscales sont conformes à toutes les lois et aux normes relatives à la protection du travail et des droits de la personne en vigueur et répondent aux besoins des entreprises. De plus, afin d'assurer un milieu de travail sain et harmonieux favorisant la santé, la sécurité ainsi que le respect de l'intégrité physique et psychologique de ses employés, la Société dispose d'une politique sur la santé des personnes au travail.

La dernière consultation menée auprès du personnel de la Société au sujet des notions de développement durable a fait ressortir que la Société devait prioriser, dans l'ordre qui suit, la santé et la qualité de vie, la protection de l'environnement, l'efficacité économique ainsi que la production et la consommation responsables. Ces quatre principes recourent les volets social, environnemental et économique de la *Global Reporting Initiative* (GRI).

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable a toujours été une priorité pour la Société, et ce, avant même qu'elle soit tenue de se conformer à la Loi sur le développement durable. Sanctionnée le 19 avril 2006 par le gouvernement du Québec, cette loi énonce les neuf orientations stratégiques que le gouvernement entend suivre afin d'implanter un cadre de gouvernance axé sur le développement durable. Parmi ces orientations, le gouvernement en a ciblé trois qu'il juge prioritaires pour assurer une cohérence de l'intervention gouvernementale et accélérer la démarche au sein de la société québécoise.

Au cours de l'exercice, la Société a déposé son premier plan d'action quinquennal de développement durable, lequel sera valide jusqu'en 2013. Un Comité d'orientation sur le développement durable, formé de gestionnaires de la Société, a élaboré ce plan, qui est fondé sur les orientations établies dans la Stratégie gouvernementale de développement durable et qui définit sept objectifs organisationnels. Toutefois, le plan d'action d'Investissement Québec prend en compte deux des trois orientations prioritaires du gouvernement, la troisième s'apparentant moins à sa

mission. En effet, compte tenu de la nature des activités de la Société, le Comité d'orientation sur le développement durable a décidé d'exclure l'orientation *Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée*, puisque le niveau de contrôle d'Investissement Québec en cette matière demeure limité.

En 2008-2009, la Société a réalisé plusieurs activités définies dans son plan d'action, notamment pour diminuer sa consommation de papier, sensibiliser ses employés en matière de développement durable et se doter d'une politique de financement socialement responsable. Conformément à la loi, la Société rend compte de ses actions annuellement dans son rapport annuel et a fait le choix de ne publier que les objectifs organisationnels et les actions pour lesquels des gestes étaient attendus au cours de la première année d'application de son plan d'action. La Société est fière de démontrer qu'elle a posé tous les gestes qu'elle s'était engagée à accomplir avant le 31 mars 2009.

SUIVI ANNUEL DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTION	GESTE	SUIVI
<p>Objectif gouvernemental : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.</p>		
<p>Objectif organisationnel : Promouvoir le développement durable au sein de l'organisation.</p>		
<p>Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel.</p>	<p>Mettre sur pied un comité de sensibilisation.</p>	<p>Terminé. Un comité de huit employés a été formé en octobre 2007.</p>
	<p>Élaborer un plan et une campagne de sensibilisation et de formation.</p>	<p>Terminé.</p>
	<p>Élaborer un plan de communication continu.</p> <p>Cible : En 2011, 80 % des employés auront été sensibilisés et 50 % d'entre eux auront une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières. Résultat : Au 31 mars 2009, près de 90 % du personnel de la Société a participé à une séance de sensibilisation sur le développement durable.</p>	<p>Terminé.</p>
<p>Objectif organisationnel : Mesurer et faire connaître les efforts de la Société en matière de développement durable.</p>		
<p>Appliquer les principes de la <i>Global Reporting Initiative</i> (GRI) à la reddition de comptes de la Société.</p>	<p>Produire annuellement un rapport de développement durable intégrant les principes de la GRI.</p>	<p>En continu.</p>
	<p>Intégrer des éléments d'information sur la GRI dans le plan de communication.</p> <p>Cible : Faire une reddition de comptes annuelle et publique du rapport de la GRI de la Société et, au 31 mars 2010, avoir atteint une cote de niveau A. Résultat : Cet objectif est atteint, ainsi que l'objectif de produire deux rapports de la GRI. Le rapport au 31 mars 2009 se conforme aux exigences du niveau A.</p>	<p>Terminé.</p>

ACTION	GESTE	SUIVI
Objectif gouvernemental : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.		
Objectif organisationnel : Aider le personnel à diminuer les principales sources de gaspillage et à consommer de façon écoresponsable.		
Mettre en œuvre des pratiques permettant de diminuer le gaspillage du papier, des fournitures de bureau, d'électricité, d'eau et de carburant.	Définir les principales sources de gaspillage des fournitures de bureau.	Terminé. Le comité de sensibilisation soulève des points à ce sujet à chacune de ses rencontres.
	Mettre en place un outil facilitant le jumelage des employés afin de promouvoir le covoiturage.	Terminé. L'outil de jumelage est accessible dans l'intranet de la Société.
	Évaluer les besoins en matière d'équipement de visioconférence et promouvoir l'utilisation des salles de vidéoconférence lors de rencontres à l'interne.	Terminé. Les besoins de la Société ont été évalués. La Société s'est dotée d'un équipement de vidéoconférence et envisage d'aménager une seconde salle dans ses bureaux de Montréal. Un service de conférence Web est également disponible.
	Sensibiliser les employés aux modes d'impression écoresponsables.	Terminé. L'impression recto-verso est le mode d'impression par défaut. Une section de l'intranet de la Société offre des conseils sur les pratiques d'impression.
	Maintenir des liens avec la Société immobilière du Québec (SIQ).	En continu. La Société veille à l'échange d'information continu avec la SIQ.
	<p>Cible : S'assurer que 50 % des employés ont adopté, au 31 mars 2013, de nouvelles habitudes de consommation d'énergie, que 5 % à 10 % des employés ont changé leurs habitudes de covoiturage et que 25 % ont adopté de nouvelles habitudes dans l'utilisation des fournitures de bureau. Réduire de 15 % le nombre de boîtes de feuilles utilisées annuellement.</p> <p>Résultat : L'objectif en matière de réduction de la consommation de papier est atteint. En effet, la consommation de papier a diminué de près de 7 tonnes depuis l'an passé, soit une diminution de 29 %. Quant aux autres objectifs, plusieurs nouvelles initiatives ont été mises en place et laissent présager de bons résultats.</p>	

ACTION	GESTE	SUIVI
<p align="center">Objectif gouvernemental : Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.</p>		
<p align="center">Objectif organisationnel : Élaborer et instaurer une politique de financement socialement responsable.</p>		
<p>Mettre en œuvre la politique de financement socialement responsable.</p>	<p>Consulter les membres du Comité de direction sur l'ébauche d'une politique de financement socialement responsable et les principaux partenaires financiers qui ont adopté un code de conduite ou des principes à cet égard. Faire la synthèse de cette consultation et établir une liste d'engagements.</p>	<p>Terminé.</p>
	<p>Valider la révision de la politique auprès du Comité de direction et la faire approuver par le Comité de gouvernance et d'éthique de la Société.</p>	<p>Terminé. La politique a été adoptée par le conseil d'administration de la Société le 9 septembre 2008.</p>
	<p>Intégrer la politique de financement socialement responsable au Code d'éthique et de déontologie à l'intention des employés.</p>	<p>Terminé.</p>
	<p>Faire la synthèse des engagements pris et réalisés par la Société, les partenaires financiers et les entreprises-clients.</p>	<p>En continu.</p>
	<p>Cible : Au 31 mars 2013, donner une formation sur la politique à 100 % des professionnels du financement et veiller à ce que 100 % des interventions financières soient examinées en fonction des critères de la politique. Résultat : Le code de conduite a été élaboré et la formation des professionnels du financement devrait débiter au cours des prochains mois.</p>	

ACTION	GESTE	SUIVI
<p>Objectif gouvernemental: Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.</p>		
<p>Objectif organisationnel: Appuyer les entreprises dans leur démarche de développement durable.</p>		
<p>Mettre en place les outils financiers pour favoriser le développement durable auprès des entreprises.</p>	<p>Collaborer avec les instances gouvernementales chargées de mettre en place un chantier de travail.</p> <p>Participer aux réunions de travail du chantier afin d'encourager la mise en place d'une enveloppe budgétaire consacrée au financement de projets favorisant des pratiques d'affaires respectueuses de l'environnement.</p> <p>Cible: Au 31 mars 2013, maintenir le nombre d'interventions financières autorisées (Financement de crédits d'impôt remboursables: 348; Innovation technologique: 22) et faciliter la mise en place d'une enveloppe budgétaire consacrée au financement de projets favorisant des pratiques d'affaires respectueuses de l'environnement, une fois celle-ci autorisée.</p> <p>Résultat: Pour l'année qui se termine, la Société a autorisé 328 interventions financières dans le cadre du volet Financement de crédits d'impôt remboursables et 33 interventions financières dans le cadre du volet Innovation technologique.</p>	<p>En cours. La Société a entrepris des démarches avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation à ce sujet. Toutefois, pour la réalisation des prochaines étapes, elle doit attendre que ce ministère ait accompli certaines actions.</p>

Au cours du prochain exercice, les principaux gestes que la Société posera dans le cadre de son plan d'action seront d'élaborer un cadre de gestion environnementale en privilégiant les fournisseurs locaux, d'instaurer des pratiques pour éliminer les sources de gaspillage et de réviser ses programmes et ses procédures afin de tenir compte des principes de développement durable.

POLITIQUE DE FINANCEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Les membres du Conseil ont confié au Comité d'orientation sur le développement durable le mandat d'élaborer une politique de financement socialement responsable selon les orientations qui leur ont été présentées en septembre 2007. Cette politique, élaborée au cours de l'exercice et adoptée le 9 septembre 2008, sera mise en œuvre une fois que les employés touchés auront reçu la formation nécessaire.

La politique de financement socialement responsable permet d'intégrer les principes du développement durable dans les décisions de la Société et définit l'engagement de celle-ci à cet égard. De plus, elle énonce les principes auxquels la Société adhère et qu'elle compte respecter en matière de responsabilité sociale. Cette politique devrait lui permettre de réduire les risques environnemental et social associés à ses activités de financement et pourrait permettre à ses clients de tirer avantage du développement durable.

PARAMÈTRES DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'engagement d'Investissement Québec en matière de performance économique, environnementale et sociale se poursuit et se traduit par une série d'actions relatives au développement durable. Comme l'an passé, le rapport de développement durable de la Société est intégré dans le rapport annuel. La Société continue d'appliquer les lignes directrices de la GRI¹⁰, et a élargi la portée de son rapport pour 2008-2009. En conséquence, elle déclare qu'elle est conforme au niveau d'application A pour l'exercice 2008-2009. Elle répond aux indicateurs de base ainsi qu'aux indicateurs du supplément sectoriel de la GRI spécifique aux services financiers.



NIVEAUX D'APPLICATION DE LA GRI

	C	C+	B	B+	A	A+
ÉLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU PROFIL DE L'ORGANISATION	Renseigner sur 28 critères imposés : 1.1 2.1 - 2.10 3.1 - 3.8, 3.10 - 3.12 4.1 - 4.4, 4.14 - 4.15	RAPPORT VÉRIFIÉ PAR TIERCE PARTIE	Renseigner sur tous les critères du niveau C ainsi que sur 17 autres critères imposés : 1.2 3.9, 3.13 4.5 - 4.13, 4.16 - 4.17	RAPPORT VÉRIFIÉ PAR TIERCE PARTIE	Mêmes exigences qu'au niveau B	RAPPORT VÉRIFIÉ PAR TIERCE PARTIE
INFORMATIONS RELATIVES À L'APPROCHE DE GESTION	Facultatives		Information relative à l'approche de gestion pour chaque catégorie d'indicateurs ; social, économique et environnemental		Mêmes exigences qu'au niveau B	
INDICATEURS DE PERFORMANCE ET SUPPLÉMENTS SECTORIELS	Minimum de 10 indicateurs dont au moins 1 indicateur des catégories suivantes : social (LA, SO, HR ou PR), économique (EC) et environnemental (EN)		Minimum de 20 indicateurs dont au moins 1 indicateur de chacune des catégories		Tous les indicateurs de base G3 et les indicateurs du supplément sectoriel en respectant le principe de pertinence, en y répondant ou en donnant la raison pour laquelle on n'en tient pas compte	

Le rapport de développement durable couvre le dernier exercice financier d'Investissement Québec, qui a pris fin le 31 mars 2009. L'information présentée provient directement des systèmes d'information de la Société. Elle peut aussi être tirée d'estimations ou de simulations réalisées à l'interne ou à l'externe; le cas échéant, les hypothèses utilisées sont présentées dans le rapport. Par ailleurs, sauf avis contraire, l'information présentée dans ce rapport a trait aux principales activités d'Investissement Québec et de ses filiales et permet aux parties prenantes de bien saisir la contribution de celles-ci au développement durable et les enjeux qui en découlent.

Le rapport de la Société respecte les principes de la GRI quant à son contenu et à sa qualité. Toutefois, Investissement Québec reste consciente que, dans un souci d'amélioration continue, elle doit maintenir ses efforts. Toute question au sujet du développement durable peut être adressée à la Direction de l'évaluation de la performance, qui est responsable de la production de l'information sur les indicateurs de développement durable.

¹⁰ Pour en savoir plus sur le cadre de reddition de comptes de la GRI, veuillez consulter le site Internet de la GRI : www.globalreporting.org

PARTIES PRENANTES

Investissement Québec détermine ses parties prenantes en ciblant les principaux acteurs engagés dans la réalisation de sa mission. Ses principales parties prenantes sont les entreprises, la communauté d'affaires, ses partenaires financiers, ses employés, les ministères et organismes, l'Assemblée nationale et ses fournisseurs.

La Société a établi différents liens de communication avec ses diverses parties prenantes. Ces liens lui permettent de connaître les préoccupations de celles-ci à son égard et d'évaluer, dans certains cas, leur degré de satisfaction relativement aux services reçus ou à leur partenariat avec Investissement Québec.

SCHÉMA DES PARTIES PRENANTES



EMPLOYÉS

Il existe divers canaux de communication entre les employés de la Société et la direction, dont le site intranet. Au moyen de ce site, les membres de la direction, y compris le président et chef de la direction, s'adressent régulièrement aux employés. De leur côté, les employés peuvent soumettre des commentaires ou poser des questions à la direction par courriel. Les employés peuvent également s'adresser au Comité de direction.

Généralement, la Société organise des réunions pour l'ensemble de ses employés deux fois par année. Ces rencontres sont l'occasion pour la direction de présenter les grands champs de travail de la Société et les orientations qu'elle entend poursuivre. Elles sont aussi l'occasion pour les employés de poser des questions au président et chef de la direction. La Société sonde également ses employés pour évaluer la qualité des services internes.

Enfin, la Société se sert du Comité d'orientation sur le développement durable et du Comité de sensibilisation au développement durable pour permettre aux employés de participer à l'instauration d'une culture de développement durable. Le Comité de sensibilisation a d'ailleurs rencontré l'ensemble des employés afin de les informer de la Loi sur le développement durable et de sonder leurs pratiques à cet égard.

ENTREPRISES

La clientèle de la Société se compose d'entreprises québécoises, canadiennes et internationales, de PME et de grandes entreprises. Les directeurs de portefeuille, les démarcheurs et les autres professionnels de la Société établissent une relation d'affaires avec les clients; ils sont donc à l'écoute de leurs besoins et de leurs préoccupations.

La Société sonde ses nouveaux clients tous les mois, afin de mesurer leur taux de satisfaction à l'égard de différents critères. À l'occasion, elle organise aussi des groupes de discussion afin d'échanger avec eux sur des sujets précis.

PARTENAIRES FINANCIERS

Les partenaires financiers de la Société sont les institutions financières, les organismes de l'économie sociale et les coopératives. Les institutions financières doivent être homologuées par la Société pour participer avec elle au financement de projets d'investissements.

La Société établit des relations privilégiées avec ses partenaires en communiquant avec ces derniers et en participant avec eux à diverses activités qu'elle organise ou auxquelles elle est invitée. Ce dialogue lui permet de bien comprendre leurs préoccupations et d'acheminer les informations pertinentes aux directions visées afin de suivre l'évolution des besoins financiers des partenaires de la Société. Par ailleurs, tout comme les clients, les partenaires financiers sont sondés dès qu'ils entrent en relation avec Investissement Québec.

COMMUNAUTÉ D'AFFAIRES

La communauté d'affaires englobe notamment tous les regroupements d'entrepreneurs ou d'entreprises, tels que les associations régionales et sectorielles, les chambres de commerce ou toute autre organisation de promotion de l'entrepreneuriat.

La Société rejoint la communauté d'affaires lors d'événements, de rencontres, de tournées régionales ou de séminaires. Combinées à des rencontres de groupe plus restreintes, comme des visites d'entreprises, ces activités sont autant d'occasions d'échanger avec les gens d'affaires sur la performance de la Société.

MINISTÈRES ET ORGANISMES

Investissement Québec collabore souvent avec des ministères et des organismes gouvernementaux à vocation économique, ainsi qu'avec d'autres organisations desquelles elle s'inspire pour modifier ses pratiques ou en élaborer de nouvelles. Les lois sur le développement durable et sur la gouvernance des sociétés d'État, auxquelles la Société adhère, en sont de bons exemples. En respectant les lois auxquelles elle est assujettie, la Société répond aux attentes gouvernementales qui lui sont adressées.

FOURNISSEURS

Investissement Québec s'approvisionne en ressources matérielles principalement auprès de fournisseurs accrédités par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), qui sert l'ensemble des ministères et des organismes publics du gouvernement du Québec. La Société traite avec la Société immobilière du Québec (SIQ) en ce qui concerne ses bureaux et leur aménagement. Le CSPQ et la SIQ sont assujettis à la Loi sur le développement durable.

La Société a également recours à d'autres fournisseurs pour l'acquisition de ressources informationnelles et pour divers services professionnels.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Investissement Québec relève du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, à qui elle doit rendre compte. La Société doit également déposer son rapport annuel à l'Assemblée nationale et, par le fait même, faire rapport sur l'état d'avancement de son plan d'action de développement durable.

PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

La dimension économique du développement durable est étroitement liée aux activités de la Société. Depuis un bon nombre d'années, elle analyse ses retombées économiques et en rend compte dans son rapport annuel.

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Investissement Québec est soucieuse des enjeux environnementaux. Elle s'est d'ailleurs donné des objectifs précis dans son plan d'action de développement durable pour atténuer les incidences de ses propres activités sur l'environnement. Depuis l'entrée en vigueur de ce plan d'action en 2008, la Société a réalisé plusieurs gestes qui lui permettront d'atteindre les objectifs organisationnels qu'elle s'est fixés.

Matières consommées

Étant donné la nature de ses activités, la Société consomme principalement du papier. En 2008-2009, elle en a consommé 17,5 tonnes. Le papier utilisé contenait 30 % de matières recyclées. Pour diminuer sa consommation de papier, elle a amorcé plusieurs initiatives, notamment l'ajout d'une mention sur l'environnement dans la signature électronique de tous les employés et l'instauration du mode d'impression recto-verso par défaut dans l'ensemble de ses bureaux. Ces initiatives produisent déjà leurs résultats, puisque la consommation de papier a diminué de près de 29 % par rapport au dernier exercice financier.

Recyclage et déchets

En collaboration avec les sociétés immobilières qui sont propriétaires des locaux qu'elle occupe, la Société récupère plusieurs matières recyclables, dont le papier, le plastique, le métal, le verre, les piles, les cartouches d'encre et les ordinateurs. À ce jour, il n'y a pas de méthode de comptabilisation du volume des déchets ni des matières recyclées. Toutefois, des démarches ont été entreprises à cet égard auprès des sociétés immobilières.

Énergie

L'unique source d'énergie directe utilisée par Investissement Québec est l'électricité. La Société estime¹¹ qu'elle a consommé 2 066 819 kWh d'électricité en 2008-2009¹², principalement pour le chauffage, la climatisation et l'éclairage de ses bureaux, comparativement à 1 942 159 kWh en 2007-2008. Comme l'électricité au Québec est une énergie renouvelable dont la production est à 96 % d'origine hydraulique, les gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques associés à cette source d'énergie sont réputés négligeables.

Les déplacements d'affaires représentent, quant à eux, la principale dépense d'énergie indirecte. Au cours du dernier exercice, dans le cadre d'activités liées au travail, les employés ont parcouru 806 575 km en voiture, 32 739 km en autocar et 97 136 km en train, et ont effectué 70 vols¹³ représentant plus de 548 242 km. Ces déplacements, qui ont nécessité 64 526 litres d'essence, 4 473 litres de diesel et 21 590 litres de kérosène, ont produit des émissions de gaz à effet de serre¹⁴ contenant 214,8 tonnes de dioxyde de carbone (CO₂), 19,8 kg d'oxyde nitreux (N₂O) et 55,9 kg de

11 L'estimation est basée sur la consommation totale en électricité de l'immeuble du Centre de commerce mondial de Montréal et de l'édifice Louis-Philippe Pigeon, situé à Québec, au prorata de l'espace occupé par les bureaux d'Investissement Québec. Les données sur la consommation d'électricité des autres bureaux d'Investissement Québec ne sont pas disponibles.

12 La consommation d'électricité du Centre de commerce mondial de Montréal n'était pas disponible au moment de publier le rapport annuel. La consommation d'électricité des bureaux d'Investissement Québec à Montréal est donc basée sur la consommation totale de l'immeuble en 2007-2008, au prorata de l'espace occupé par les bureaux d'Investissement Québec, espace qui a augmenté de 170 m².

13 Ces vols comprennent les vols effectués dans le cadre de déplacements d'affaires par les employés de la Société qui sont en poste au Québec. Les vols des employés en poste à l'étranger ne sont pas comptabilisés ici.

14 Les coefficients d'émission de GES utilisés pour estimer l'incidence des déplacements en voiture, en autocar et en train proviennent du « Rapport d'inventaire national 1990-2005 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada » d'Environnement Canada, publié en avril 2007. Les coefficients d'émission de GES des déplacements en avion proviennent de l'Agence européenne pour l'environnement.

méthane (CH₄), pour une émission totale de gaz à effet de serre de 222,1 tonnes d'équivalent CO₂¹⁵. Ces déplacements ont aussi produit des polluants atmosphériques¹⁶, soit 8,2 tonnes de monoxyde de carbone (CO), 577,6 kg de dioxyde de soufre (SO₂) et 537,3 kg d'oxyde d'azote (NO₂). Pour la première fois cette année, la Société est en mesure de comptabiliser l'incidence environnementale de l'ensemble de ses déplacements d'affaires. C'est pourquoi les émissions associées aux déplacements de ses employés sont 2,2 fois plus élevées que l'année dernière¹⁷.

La Société préconise des solutions de rechange pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques, soit le covoiturage, le transport en commun, le vélo et la marche. Par ailleurs, pour diminuer les déplacements des employés lors de réunions, elle a aménagé des salles de vidéoconférence dans ses deux principaux centres d'affaires. Certains bureaux régionaux ont aussi accès à des salles de vidéoconférence. Au cours du dernier exercice, plus de 250 vidéoconférences ont été tenues. La Société estime que l'utilisation de ces services de conférence a permis de limiter sensiblement ses émissions de gaz à effet de serre.

Eau

L'eau consommée provient des réseaux municipaux et est principalement utilisée dans les salles de bain et les cuisines ainsi que pour l'entretien des bureaux. Les eaux usées sont envoyées à l'égout. Il est difficile de quantifier l'eau consommée, car les locaux d'Investissement Québec ne sont pas équipés de compteurs. Toutefois, la Société a acheté 11 718 litres d'eau de source en 2008-2009 pour les besoins de ses employés, comparativement à 16 060 litres en 2007-2008.

Respect des lois

La Société veille à respecter les lois en matière d'environnement. Aucune sanction n'a été imposée à la Société pour non-respect des lois environnementales.

PRINCIPAUX INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

	2008-2009
Consommation de papier	17,5 t
Consommation d'électricité	2 066 819 kWh
Émissions de dioxyde de carbone (CO ₂)	214,8 t
Émissions d'oxyde nitreux (N ₂ O)	19,8 kg
Émissions de méthane (CH ₄)	55,9 kg
Émissions totales de gaz à effet de serre	222,1 t éq. CO ₂
Émissions de monoxyde de carbone (CO)	8,2 t
Émissions de dioxyde de soufre (SO ₂)	577,6 kg
Émissions d'oxyde d'azote (NO ₂)	537,3 kg
Consommation d'eau de source	11 718 l

15 Les taux de conversion du CH₄ et du N₂O en équivalent CO₂ sont les suivants : 1 g de CH₄ est équivalent à 21 g de CO₂ et 1 g de N₂O est équivalent à 310 g de CO₂.

16 Les émissions de polluants atmosphériques ont été calculées au moyen des facteurs d'émission fournis par Environnement Canada, Transport Canada et l'Agence européenne pour l'environnement.

17 La comparaison est basée sur les émissions totales de gaz à effet de serre en équivalent CO₂.

PERFORMANCE SOCIALE

Règles de conduite

Dans le cadre de ses activités courantes, la Société n'exprime aucune position publique officielle et n'exerce aucune activité de lobbying à quelque égard que ce soit.

Code d'éthique et de déontologie à l'intention des employés d'Investissement Québec et de ses filiales

Le conseil d'administration de la Société a adopté, le 29 octobre 2002, le Code d'éthique et de déontologie des employés d'Investissement Québec et de ses filiales, qui a été modifié le 29 mai 2007. Ce code établit un ensemble de règles de conduite et de comportement dont le respect protège les intérêts de la Société, de ses clients, de ses fournisseurs, de ses partenaires et du gouvernement. Il constitue un complément aux lois régissant la société québécoise, aux conventions collectives et aux codes de pratique professionnelle qui encadrent le travail des employés de la Société. Il est disponible sur le site Internet de la Société.

Le Code présente les grands principes de la Société et les procédures instituées par celle-ci pour garantir le respect des droits de l'homme et se prémunir contre d'éventuelles pratiques de corruption.

Ainsi, à l'égard des droits de l'homme, le Code prévoit notamment que l'employé doit faire preuve d'esprit de collaboration, de courtoisie et d'équité en traitant avec respect et impartialité les clients, les fournisseurs, les partenaires et les autres employés de la Société, et qu'il doit s'engager à éviter toute préférence ou parti pris qui ne saurait être justifié et qui pourrait provenir de préjugés fondés, notamment, sur le sexe, la couleur, la religion ou les convictions politiques.

Pour ce qui est des principes et des procédures anti-corruption, le Code prévoit que l'employé ne doit pas se prévaloir de son statut d'employé de la Société pour essayer d'obtenir ou accepter, de qui que ce soit, un avantage pour lui-même, pour une relation d'affaires ou pour une personne avec laquelle il a des liens.

Dans une optique de sensibilisation, la Société donne à ses employés, de façon ponctuelle, des séances de formation pour préciser certains articles du Code. Il y a trois ans, elle a organisé une tournée d'information générale pour l'ensemble de ses employés. Enfin, chaque employé a la responsabilité de prendre connaissance du Code et de s'y référer au quotidien.

Aucun incident de discrimination ou de corruption n'a été signalé à l'égard de la Société ou de ses employés en 2008-2009.

Code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration

Le Conseil a adopté le 26 septembre 2000, et mis à jour le 29 mai 2007, le Code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration, lequel contient des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société et de ses principes généraux de gestion. Il est publié dans la section *Code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration* du présent rapport annuel. Aucune plainte n'a été rapportée à l'égard des administrateurs en 2008-2009.

Instruments de gestion appuyant ou renforçant les codes d'éthique et de déontologie

La Politique visant à prévenir et à contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail vise à appuyer le respect des dispositions sur le harcèlement psychologique de la Loi sur les normes du travail, adoptée le 1^{er} juin 2004.

L'adjudication des contrats aux fournisseurs et la gestion de ceux-ci sont encadrées par une directive. En plus d'appuyer le respect des articles du Code d'éthique et de déontologie, cette directive établit des règles de conduite visant l'application du Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de construction et de services des ministères et organismes publics, lequel contient des obligations favorisant l'implantation de programmes d'accès à l'égalité conformes à la Charte des droits et libertés.

Les règles de conduite édictées pour éviter les situations de conflits d'intérêts ou d'apparence de conflits d'intérêts découlant de l'acceptation de cadeaux, de dons, de services, d'avantages et autres faveurs sont précisées dans une directive.

La Société recense les titres et les intérêts ne pouvant faire l'objet de transactions dans un Registre des titres et intérêts sous embargo. À cet égard, tous les employés doivent remplir une fois par année la « Déclaration annuelle relativement à l'acquisition ou l'aliénation de titres et intérêts sous embargo ». Un rappel à ce sujet est effectué de façon périodique.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

La Société dispose d'un plan d'action à l'égard des personnes handicapées, qui présente des mesures d'accommodement tenant compte des besoins des personnes handicapées et de la réalité d'Investissement Québec, c'est-à-dire de sa mission, du contexte dans lequel elle réalise ses activités et du type de services offerts à sa clientèle d'affaires.

Investissement Québec dans la communauté

Les employés d'Investissement Québec ont participé activement à la campagne Entraide 2008, qui visait à amasser des fonds pour trois grandes organisations philanthropiques. Tous les dons sont utilisés au Québec exclusivement. Le montant recueilli cette année s'élève à 17 215 \$.

Cette année, la Société s'est engagée à verser 100 000 \$ en cinq ans à la nouvelle Chaire d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke, laquelle se penchera notamment sur les défis que pose la conciliation entre le financement responsable et les objectifs de rentabilité en matière de financement d'entreprises.

INDEX GRI

Le tableau suivant indique les pages où se trouve l'information relative aux indicateurs GRI. Les indicateurs numériques se rapportent à la stratégie, au profil et à la gouvernance d'Investissement Québec, tandis que les autres codes correspondent aux indicateurs de développement durable retenus par la Société pour évaluer sa performance économique, environnementale et sociale.

	CHAMP	CODE	PAGES
PROFIL	Stratégie et analyse	1.1 – 1.2	1, 9, 10
	Profil de l'organisation	2.1 – 2.8, 2.10	PC, 5, 14, 15, 16, 17, 21, 22, 48, 49, 50, 55, 80, 81, 85
PARAMÈTRES DU RAPPORT	Profil	3.1 – 3.4	1, 64
	Champ et périmètre	3.5 – 3.11	64
	Index du contenu GRI	3.12	71, 72
	Validation par des tiers	3.13	64
GOUVERNANCE, ENGAGEMENTS ET DIALOGUE	Gouvernance	4.1 – 4.10	39, 43, 44, 45, 46, 47, 51, 69, 70, 85
	Engagements externes	4.11 – 4.13	52, 53, 54, 59, 64, 69
	Dialogue avec les parties prenantes	4.14 – 4.17	30, 65, 66
	VOLET	INDICATEUR	PAGES
IMPACT DES PRODUITS ET DES SERVICES	<i>Approche de gestion spécifique aux services financiers; FS1 – FS5</i>		35, 53, 59, 72
	Portefeuille de produits	FS6 – FS8	15, 16, 17, 59
	Audit	FS9	59, 60, 61, 62, 63
	Propriété active	FS10 – FS12	72
ÉCONOMIE	<i>Approche de gestion</i>		59
	Performance économique	EC1 – EC4	70, 72, 81, 85, 94, 122
	Présence sur le marché	EC6 – EC7	55, 59
	Impacts économiques indirects	EC8 – EC9	14, 15, 16, 72
ENVIRONNEMENT	<i>Approche de gestion</i>		59
	Matière	EN1 – EN2	67
	Énergie	EN3 – EN4, EN7	67, 68
	Eau	EN8 – EN10	68
	Émissions, effluents et déchets	EN16 – EN18, EN20 – EN23	67, 68
	Produits et services	EN26	33, 64
	Respect de la législation	EN 28	69
	Transport	EN29	67, 68

		VOLET	INDICATEUR	PAGES
SOCIAL		<i>Approche de gestion</i>		32, 53, 59
	EMPLOI, RELATIONS SOCIALES ET TRAVAIL DÉCENT	Emploi	LA1 – LA2	55, 56
		Relation entre la direction et les salariés	LA4 – LA5	56
		Santé et sécurité au travail	LA6 – LA9	55, 56
		Formation et éducation	LA10 – LA12	36, 56
		Diversité et égalité des chances	LA13 – LA14	39, 43, 48, 55, 56
	DROITS DE L'HOMME	Pratiques d'investissement et d'achat	HR1 – HR3	59, 69, 70
		Non-discrimination	HR4	69
		Liberté syndicale et droit de négociation	HR5	56
	SOCIÉTÉ	Communautés	FS13 – FS14	3, 140
		Corruption	SO2 – SO4	44, 53, 69
		Politiques publiques	SO5 – SO6	69
		Respect de la législation	SO8	69
	RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS	Étiquetage des produits et des services	PR4 – PR5, FS16	31, 32, 135
		Communications-marketing	PR6 – PR7	33
		Respect de la vie privée	PR8	33
		Respect de la législation	PR9	33

Les indicateurs suivants ne s'appliquent pas ou sont sans objet dans le contexte d'Investissement Québec : FS5, FS10 – FS12, EC2, EC8, EN11 – EN12, EN19, EN23, EN27, HR6, HR7, SO1, PR1 et PR3.

Information
financière



REVUE DE L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE PAR LA DIRECTION

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Les états financiers consolidés de la Société regroupent les états financiers de ses filiales en propriété exclusive, soit IQ Immigrants Investisseurs inc., IQ FIER inc., 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc., 9109-3294 Québec inc. et La Financière du Québec. Ces états comprennent le bilan consolidé, les résultats consolidés, le résultat consolidé étendu, l'état consolidé de la variation de l'avoir, les flux de trésorerie consolidés et les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Les interventions financières composant le portefeuille de la Société se subdivisent en trois grandes catégories, soit les interventions dont les pertes sont assumées par le gouvernement du Québec, les interventions dont les pertes sont assumées conjointement, selon différents pourcentages, par le gouvernement et par la Société ainsi que les interventions dont les pertes sont assumées entièrement par la Société. La partie du portefeuille dont les pertes sont assumées par le gouvernement et la partie dont les pertes sont assumées par la Société sont présentées séparément dans les notes complémentaires aux états financiers.

La valeur du portefeuille sous gestion de la Société s'élève à 7,9 milliards de dollars au 31 mars 2009.

Par ailleurs, le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a publié récemment un exposé-sondage sur les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards – IFRS*). Ces nouvelles normes s'appliqueront aux entités ayant l'obligation publique de rendre des comptes, ce qui est le cas pour la Société. Ainsi, la Société devra effectuer un passage vers un ensemble unique de normes reconnues mondialement, soit les Normes internationales d'information financière. Ce nouvel ensemble de normes sera appliqué à compter de l'exercice 2011-2012. Les informations sur la transition et les incidences anticipées devront être incluses dans les états financiers pour les exercices se terminant le 31 mars 2010 et le 31 mars 2011.

BILAN

L'actif total au 31 mars 2009 s'établit à 5,5 milliards de dollars. Il se compose principalement de billets à recevoir du gouvernement du Québec relativement au Programme des immigrants investisseurs (2,7 milliards de dollars), de prêts, déduction faite de la provision pour pertes (610,5 millions de dollars) et d'actions (53,0 millions de dollars).

Le solde des garanties, déduction faite du passif au titre de garantie, s'élève à 2,3 milliards de dollars.

La provision cumulée pour pertes est de 690,0 millions de dollars au 31 mars 2009. Elle représente 18,4% du solde brut du portefeuille d'interventions financières de la Société. Le tableau ci-dessous présente la provision cumulée pour pertes en pourcentage du solde brut du portefeuille d'interventions financières, pour les cinq dernières années :

PROVISION CUMULÉE POUR PERTES EN % DU SOLDE BRUT DU PORTEFEUILLE D'INTERVENTIONS FINANCIÈRES



Le ratio emprunts/capitaux propres, soit le rapport du total des emprunts à court et à long terme sur l'avoir de la Société, a évolué comme suit :

RATIO EMPRUNTS/CAPITAUX PROPRES



Le ratio des capitaux propres sur le solde net du portefeuille d'interventions financières dont les pertes sont assumées par la Société est de 1,89 au 31 mars 2009, ce qui démontre la saine capitalisation de la Société en ce qui a trait aux risques dont elle assume les pertes.

ÉTAT DES RÉSULTATS

La Société a réalisé un bénéfice net de 30,7 millions de dollars au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009, lequel se détaille comme suit: revenu net d'intérêts (53,9 millions de dollars), autres revenus (163,3 millions de dollars), provision pour pertes assumée par la Société (18,5 millions de dollars), qui représente 5,3 % du solde brut moyen du portefeuille d'interventions financières dont les pertes sont assumées par la Société.

Les frais d'administration s'élèvent à 53,5 millions de dollars. Exprimés en pourcentage du solde brut moyen du portefeuille d'interventions financières, ils ont évolué comme suit depuis cinq ans:

FRAIS D'ADMINISTRATION EN % DU SOLDE BRUT MOYEN DU PORTEFEUILLE D'INTERVENTIONS FINANCIÈRES



ÉTAT DU RÉSULTAT ÉTENDU

L'état du résultat étendu présente le bénéfice net auquel est ajoutée la variation nette des gains ou pertes non réalisés sur certains actifs regroupés sous le titre « actifs financiers disponibles à la vente ». Le résultat étendu s'établit à 9,0 millions de dollars au 31 mars 2009.

ÉTATS FINANCIERS

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés d'Investissement Québec et des autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction, qui en assume la responsabilité.

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Tous les renseignements financiers figurant dans le rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Le système comptable de la Société ainsi que les contrôles internes et les procédés sont conçus de façon à assurer la fiabilité des données financières et, dans une mesure raisonnable, la protection des biens contre toute perte ou utilisation non autorisée.

Le conseil d'administration, qui surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification, qui rencontre la direction et les vérificateurs, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Par ailleurs, le Comité de vérification reçoit les rapports de vérification relatifs à l'optimisation des ressources et au respect des lois et règlements.



Jacques Daoust
Président et chef de la direction



Renaud Gilbert, CA
Directeur des finances et de la trésorerie
et chef de la direction financière

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

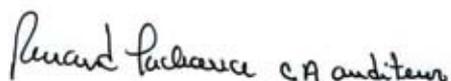
À l'Assemblée nationale,

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Investissement Québec au 31 mars 2009, les états consolidés des résultats, du résultat étendu et de la variation de l'avoir ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

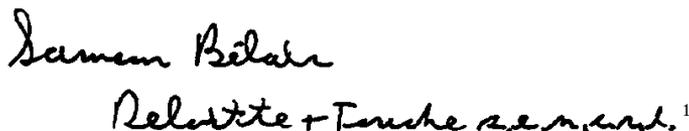
À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception des changements quant à la divulgation d'information sur la gestion du capital et les instruments financiers tel qu'expliqué à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 25 mai 2009



Comptables agréés

Québec, le 25 mai 2009

¹Comptables agréés auditeurs permis n° 16162

BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 mars (en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
Encaisse	2 972	1 946
Placements temporaires (note 5)	71 019	97 487
Placements (note 6)	3 077 077	3 010 516
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 7 et 12)	610 496	560 561
Actions (notes 8 et 12)	53 019	55 570
Parts (notes 9 et 12)	1 394	1 919
Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 10 et 12)	124 438	115 232
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants (note 13)	957 767	810 910
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 12)	622 552	453 610
Autres éléments d'actif (note 14)	16 754	11 032
	5 537 488	5 118 783
PASSIF ET AVOIR		
Passif		
Emprunts à court terme (note 15)	472 100	255 800
Emprunts à long terme (note 16)	3 853 733	3 778 372
Intérêts échus et courus sur les emprunts au Fonds de financement du gouvernement du Québec	9 968	17 747
Passif au titre de la garantie (notes 11 et 12)	358 531	250 683
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	211 875	223 670
Autres éléments de passif (note 17)	73 345	43 593
	4 979 552	4 569 865
Avoir		
Avoir initial	32 944	32 944
Bénéfices non répartis	542 172	511 446
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(17 180)	4 528
	524 992	515 974
	557 936	548 918
	5 537 488	5 118 783
GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE (NOTES 11 ET 12)	2 275 093	1 984 273

Engagements de financement et d'investissement (note 30)**Autres engagements (note 31)****Éventualités (note 35)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,


Robert Cloutier
Président du conseil d'administration

Michael Ross, CA
Président du Comité de vérification

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2009	2008	2007
REVENUS D'INTÉRÊTS			
Intérêts sur les interventions financières et réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients (note 18)	104 893	107 402	52 686
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	114 062	107 154	95 215
Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	1 866	1 337	1 145
Contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts	–	–	45 095
	220 821	215 893	194 141
DÉPENSES D'INTÉRÊTS (NOTE 19)	166 895	172 662	51 857
REVENU NET D'INTÉRÊTS	53 926	43 231	142 284
AUTRES REVENUS			
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	105 749	109 790	–
Honoraires de garantie	36 945	35 187	22 073
Primes au risque			
Options d'achat d'actions (note 20)	2 681	852	2 720
Participations aux bénéfiques et autres primes	4 234	6 046	9 132
Commissions d'engagement	7 268	6 373	6 599
Autres revenus (note 21)	6 399	10 071	14 905
	163 276	168 319	55 429
	217 202	211 550	197 713
PROVISION			
Provision pour pertes (note 12)	219 378	184 703	(4 899)
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 12)	(200 884)	(171 107)	8 253
	18 494	13 596	3 354
DÉPENSES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS			
Contributions financières (note 22)	233 663	181 159	69 535
Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec (note 22)	(172 038)	(125 119)	(19 666)
Honoraires d'intermédiaires financiers	48 765	50 540	39 545
Frais d'administration (note 23)	53 516	49 996	47 639
Autres dépenses (note 24)	4 076	4 006	3 789
	167 982	160 582	140 842
BÉNÉFICE NET	30 726	37 372	53 517

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉSULTAT CONSOLIDÉ ÉTENDU

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2009	2008
BÉNÉFICE NET	30 726	37 372
Autres éléments du résultat étendu		
Pertes nettes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente	(22 598)	(2 891)
Reclassement dans les résultats nets des pertes (gains) sur les actifs financiers disponibles à la vente	890	(480)
VARIATION NETTE DES PERTES NON RÉALISÉES SUR LES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	(21 708)	(3 371)
RÉSULTAT ÉTENDU	9 018	34 001

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE L'AVOIR

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2009	2008
AVOIR INITIAL	32 944	32 944
Bénéfices non répartis au début	511 446	476 441
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers	–	(2 367)
Bénéfice net	30 726	37 372
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	542 172	511 446
Cumul des autres éléments du résultat étendu au début	4 528	–
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers	–	7 899
Variation nette des pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente	(21 708)	(3 371)
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU À LA FIN	(17 180)	4 528
AVOIR	557 936	548 918

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2009	2008	2007
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net	30 726	37 372	53 517
Ajustements pour :			
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme	651	685	719
Amortissement de la prime sur les emprunts à long terme	(1 129)	(1 129)	(1 129)
Amortissement des primes et des escomptes sur les placements	(112 966)	(106 024)	(93 847)
Amortissement des honoraires d'intermédiaires financiers reportés	-	-	29 686
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	(105 749)	(109 790)	-
Frais d'intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	112 893	106 321	-
Avantages conférés aux clients	124 734	89 479	-
Avantages conférés aux clients assumés par le gouvernement du Québec	(114 573)	(86 951)	-
Revenus d'intérêts théoriques	(71 725)	(102 570)	-
Honoraires de garantie théoriques	(35 463)	(34 367)	-
Réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients	(33 142)	(4 820)	-
Perte résultant de la variation de la juste valeur sur les actions participantes cotées en Bourse	3 131	698	-
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	15 887	12 266	-
Perte (gain) sur disposition d'actions de sociétés privées et sur parts	20	(755)	(66)
Perte (gain) sur actifs financiers disponibles à la vente	890	(480)	(1 338)
Variation de la moins-value non réalisée sur les placements	12 967	7 560	2 608
Gain de change non réalisé	-	-	(149)
Perte non réalisée résultant de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés	22 235	8 593	1 062
Provision pour pertes	219 378	184 703	(4 899)
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(200 884)	(171 107)	8 253
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie définie	1 280	1 027	864
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels à durée de vie définie	-	2	-
Quote-part des résultats – Société satellite, Canadair Québec Capital S.E.N.C.	-	-	53
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation (note 25)	(12 078)	10 868	634
	(142 917)	(158 419)	(4 032)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Diminution (augmentation) nette des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition	4 936	(24 165)	-
Acquisition de placements	(726 487)	(841 647)	(551 935)
Disposition de placements	737 292	591 050	274 872
Diminution (augmentation) nette des prêts	(187 196)	(106 673)	9 069
Diminution nette des actions	216	15 410	284
Augmentation nette des parts	(71)	(73)	(46)
Diminution nette des honoraires de garantie à recevoir	22 111	21 613	-
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels à durée de vie définie	(1 625)	(1 460)	(1 405)
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	-	-	(30 942)
	(150 824)	(345 945)	(300 103)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Augmentation (diminution) nette des emprunts à court terme	216 300	197 800	(43 900)
Emprunts à long terme	599 700	766 300	587 300
Remboursements des emprunts à long terme	(542 800)	(411 400)	(216 000)
	273 200	552 700	327 400
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE			
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	(20 541)	48 336	23 265
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	75 268	26 932	3 667
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	54 727	75 268	26 932
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE			
Encaisse	2 972	1 946	9 440
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition	51 755	73 322	17 492
	54 727	75 268	26 932
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE			
Intérêts payés	46 461	55 946	48 597

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2009 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Investissement Québec est une personne morale de droit public constituée et régie par la Loi sur Investissement Québec et sur la Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1). En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

Investissement Québec a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emplois. Elle centralise et consolide l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement. Elle cherche à la fois à stimuler l'investissement intérieur et à attirer des investisseurs de l'extérieur du Québec. Elle fait, auprès de ces derniers, la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Elle participe à la croissance des entreprises en favorisant, notamment, la recherche et le développement ainsi que l'exportation. Elle cherche également à conserver les investissements déjà effectués en apportant son soutien aux entreprises implantées au Québec. Elle peut aussi fournir à une entreprise, à un ministère, à un organisme du gouvernement ou à une société d'État des services techniques, notamment en matière d'analyse financière, de montage financier et de gestion de portefeuille. Investissement Québec administre tout programme d'aide financière en matière d'investissement élaboré par le gouvernement du Québec. De plus, la Société administre la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., c. S-29.1). La Société exécute également tout mandat que lui confie le gouvernement en vertu des articles 28 et 29 de sa loi constitutive. Elle soutient, par ses interventions financières, les entreprises québécoises ou celles qui s'établissent au Québec, principalement en leur octroyant des prêts ou en garantissant les engagements financiers qu'elles contractent auprès d'institutions financières. Elle administre aussi les programmes d'aide financière découlant de la Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif (L.R.Q., c. A-12.1). En vertu du projet de loi n° 68, sanctionné par l'Assemblée nationale le 13 décembre 2005, Investissement Québec a acquis les droits et assume les obligations de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, laquelle a été dissoute. De plus, en vertu du décret 1027-2006, daté du 8 novembre 2006, Investissement Québec a acquis les biens et assume les obligations de la société Innovation-Papier (INNO-PAP), laquelle a été dissoute.

L'article 46 de la Loi sur Investissement Québec et sur la Financière du Québec édicte que la société mère établit un plan stratégique, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 28 août 2007 (décret 743-2007) et prend fin le 31 mars 2010. Le plan prévoit notamment que le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant certaines contributions financières et les pertes sur certaines interventions financières, selon les modalités prévues dans les programmes ou les décrets les instituant, en lui versant une contribution au titre d'intérêts sur certaines interventions financières dont il rembourse les pertes et en lui versant des honoraires.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur initiale des actifs et des passifs financiers ainsi qu'à chaque date de fin d'exercice. Ces estimations et ces hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés des exercices futurs.

CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers d'Investissement Québec et ceux de ses filiales, lesquelles sont toutes détenues en propriété exclusive, soit IQ Immigrants Investisseurs inc., IQ FIER inc., 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc., 9109-3294 Québec inc. et La Financière du Québec. Tous les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses de ces filiales sont inclus dans les présents états financiers consolidés. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés.

IQ FIER inc., filiale détenue en propriété exclusive, est une société de placement au sens de la note d'orientation n° 18 concernant la comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, intitulée « Sociétés de placement (NOC-18) ». En conformité avec cette note d'orientation, les placements ont été établis à la juste valeur, c'est-à-dire le montant de la contrepartie dont conviendraient, à

la date des états financiers, des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La valeur de réalisation des placements pourrait varier de façon importante par rapport à la juste valeur à la suite de changements dans les conditions du marché. La note d'orientation précise également dans quelles circonstances la société mère qui détient une société de placement doit comptabiliser les placements de celle-ci à la juste valeur. Investissement Québec est la société mère d'une telle société de placement et elle respecte les critères pour conserver le traitement comptable des placements à la juste valeur adopté par IQ FIER inc.

NOUVELLES NORMES COMPTABLES ADOPTÉES LE 1^{ER} AVRIL 2008

Le 1^{er} avril 2008, la Société a adopté trois nouvelles normes comptables publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés : le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital »; le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir »; le chapitre 3863, intitulé « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1535 précise les informations à fournir sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité, les données quantitatives sur les éléments que l'entité considère comme du capital, la conformité de l'entité aux exigences en matière de capital et les conséquences d'un défaut de conformité aux exigences en question.

Les chapitres 3862 et 3863 constituent une série d'obligations d'information et de règles de présentation applicables aux instruments financiers, qui modifient et améliorent les obligations d'information énoncées au chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et en reprennent, sans modification, les règles de présentation.

Le chapitre 3862 impose des informations à fournir de façon à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques.

L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les résultats de la Société, puisque ces chapitres visent spécifiquement l'information à fournir.

Les principales conventions comptables suivantes s'appliquent aux exercices terminés les 31 mars 2009, 2008 et 2007. Lorsqu'un traitement comptable différent s'applique à l'exercice terminé le 31 mars 2007, la convention comptable s'appliquant à cet exercice est alors mentionnée.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Tous les instruments financiers, à l'exception de certaines exclusions prévues au chapitre 3855, doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. La norme permet aux entités de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur, et les gains et pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur; les gains et pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leurs contrats hôtes et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte. La Société présente les contrats comportant un dérivé incorporé qui nécessite d'être séparé au poste « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » sous la rubrique « Autres éléments d'actif » du bilan consolidé.

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Lorsqu'il est disponible, la Société utilise le cours du marché (cours acheteur/vendeur) pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marchés ou que ceux-ci ne sont pas considérés comme assez liquide, la Société détermine la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées sur le marché.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Pour les prêts et créances, les modèles d'évaluation reposent sur certaines hypothèses non observables sur le marché telles que la détermination des remboursements variables futurs. Le remplacement de cette hypothèse par une autre pourrait résulter en une juste valeur différente.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition ainsi que du découvert bancaire. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur qui est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sous la rubrique « Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires » de l'état consolidé des résultats.

PLACEMENTS

Billets à recevoir du gouvernement du Québec

Les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des prêts et créances. Au moment de leur comptabilisation initiale, les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont présentés au bilan au coût après amortissement et les escomptes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à leur date d'échéance et sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec » de l'état consolidé des résultats.

Parts de sociétés en commandite et actions non cotées de sociétés agissant à titre de commandités

Les parts de sociétés en commandite et les actions non cotées de sociétés agissant à titre de commandités sont des placements détenus par une filiale qualifiée à titre de société de placement, au sens de la NOC-18, et par conséquent, sont comptabilisées à leur juste valeur. Celle-ci est basée sur les états financiers vérifiés de ces sociétés au 31 décembre et ajustée des opérations importantes de ces dernières pendant la période de décalage qui, à titre de sociétés de placement, sont évaluées à leur juste valeur. Cependant, en vertu de certaines ententes contractuelles, si le cumul des bénéfices nets annuels moins le cumul des pertes nettes annuelles est positif à la fin de la période de renonciation au rendement de chacune des conventions, la Société renonce à sa quote-part. En conséquence, la juste valeur des placements tient compte de cette clause.

Société satellite

La Société comptabilise son placement à la valeur de consolidation puisque sa participation comporte des droits de vote qui lui permettent d'être en mesure d'exercer une influence notable sur les décisions financières et administratives.

Autres placements

Les obligations et autres titres de créance, les titres du marché monétaire et les actions et autres titres de participation sont désignés comme des actifs financiers disponibles à la vente. La Société a choisi de comptabiliser les opérations sur ces actifs à la date de transaction et d'ajouter les frais de transactions y afférents à la valeur comptable des placements.

Ces placements disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés relativement à ceux-ci sont comptabilisés dans les «Autres éléments du résultat étendu» à l'état consolidé du résultat étendu. Au moment de la disposition, ces gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés au poste «Gain (perte) sur actifs financiers disponibles à la vente» sous la rubrique «Autres revenus» de l'état consolidé des résultats, à la date de transaction.

L'amortissement des primes et escomptes calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés au poste «Revenus sur les autres placements» sous la rubrique «Autres revenus» de l'état consolidé des résultats.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation autre que temporaire. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport à son coût ou à son coût après amortissement, la situation financière et les perspectives de l'émetteur, ainsi que la capacité et l'intention de la Société de détenir ces actifs pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de leur juste valeur. S'il existe une indication objective de dépréciation des placements disponibles à la vente se traduisant par une baisse durable de la juste valeur en deçà de son coût ou de son coût après amortissement, la perte cumulée du «Cumul des autres éléments du résultat étendu» est reclassée sous la rubrique «Gain (perte) sur actifs financiers disponibles à la vente» de l'état des résultats. Ces pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

PRÊTS

Les prêts sont classés dans la catégorie des prêts et créances. Au moment de leur comptabilisation initiale, les prêts sont comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les prêts sont présentés au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique «Intérêts sur les interventions financières» de l'état consolidé des résultats. Tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats au poste «Avantages conférés aux clients» sous la rubrique «Contributions financières».

Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est présentée sous la rubrique «Intérêts sur les interventions financières» de l'état consolidé des résultats et la contrepartie correspondante est comptabilisée sous la rubrique «Provision pour pertes» de l'état consolidé des résultats.

Les biens saisis sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits à leur juste valeur au moment de leur saisie. La réduction de la valeur comptable est alors comptabilisée. Toute réduction subséquente est imputée à la provision pour pertes.

La valeur comptable des prêts restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit et en prêts sans intérêt est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable, attribuable au passage du temps, est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts.

Les commissions pour compenser les coûts de montage de prêts encourus par la Société sont comptabilisées aux résultats sous la rubrique «Commissions d'engagement».

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur les prêts est présentée au bilan de la Société en réduction de la valeur des prêts. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les prêts faisant partie de son portefeuille.

Les sociétés clientes sont classées selon sept catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit; la catégorisation des entreprises est mise à jour de façon périodique. Une de ces catégories comprend les clients insolvable. Deux autres catégories désignent les entreprises dont l'insolvabilité semble probable à court terme. Tous les prêts douteux se retrouvent dans l'une de ces trois catégories. La provision pour pertes sur les interventions financières comprises dans ces trois catégories correspond au solde de l'intervention, diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés, auquel est appliqué un pourcentage d'ajustement découlant de l'historique de recouvrement à l'égard des entreprises faisant partie de ces catégories. Lorsqu'une entreprise classée dans l'une ou l'autre de ces catégories est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement à la Société et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les quatre autres catégories de risque englobent les entreprises dont la situation financière correspond à celle de la clientèle cible de la Société. Pour chacune de ces catégories, une provision de groupe est calculée par l'application d'un taux de provision au solde des interventions financières. Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique à l'égard du nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'un déclassement et de l'importance des pertes constatées ou devenues probables au cours des derniers exercices.

Les entreprises pour lesquelles les interventions financières affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes, peu importe leur catégorie de risque.

Certains prêts peuvent faire l'objet d'une exonération de remboursement selon les conditions prévues au contrat de prêt. La provision pour pertes sur ces prêts intègre alors les risques inhérents au contrat de prêt en plus des risques d'insolvabilité décrits précédemment.

ACTIONS ET PARTS

Actions non participantes et parts privilégiées, avec modalités de remboursement

Les actions non participantes et parts privilégiées, avec modalités de remboursement sont classées dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à échéance. Au moment de leur comptabilisation initiale, les actions non participantes et parts privilégiées, avec modalités de remboursement sont comptabilisées à leur juste valeur. Par la suite, celles-ci sont présentées au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats. Tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats au poste « Avantages conférés aux clients » sous la rubrique « Contributions financières ».

Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total des actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement n'est pas raisonnablement assuré, celles-ci sont considérées comme étant des interventions financières douteuses. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est présentée sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats et la contrepartie correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats.

La valeur comptable des prêts restructurés en actions non participantes avec modalités de remboursement est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable, attribuable au passage du temps, est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts.

La provision cumulée pour pertes sur les actions non participantes et parts, avec modalités de remboursement est présentée au bilan de la Société en réduction de la valeur de ces actifs. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les actions et parts avec modalités de remboursement faisant partie de son portefeuille. La provision pour pertes de ces dernières est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts.

Les commissions pour compenser les coûts de montage des actions non participantes et parts privilégiées, avec modalités de remboursement encourus par la Société sont comptabilisées aux résultats sous la rubrique « Commissions d'engagement ».

Actions non participantes et parts sans modalité de remboursement

Les actions non participantes et parts sans modalité de remboursement sont classées dans la catégorie des actifs disponibles à la vente. Au moment de leur comptabilisation initiale, elles sont comptabilisées à leur juste valeur. Par la suite, les actions non participantes et parts sans modalité de remboursement sont comptabilisées au coût puisqu'il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour celles-ci.

S'il existe une indication objective de dépréciation des actions non participantes et parts sans modalité de remboursement se traduisant par une baisse de valeur durable en deçà de son coût, celle-ci est présentée au bilan de la Société en réduction de la valeur comptable des actions non participantes et parts sans modalité de remboursement comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats. Ces pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

La valeur comptable des prêts restructurés en actions non participantes et en parts sans modalité de remboursement est ramenée à leur juste valeur en vertu des nouvelles dispositions indiquées au contrat. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes.

Actions participantes cotées en Bourse

La Société a choisi de classer les actions participantes cotées en Bourse dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction. Au moment de leur comptabilisation initiale et au cours des périodes ultérieures, les actions participantes cotées en Bourse acquises à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées à leur juste valeur, établie selon le cours acheteur, et les frais de transaction sont comptabilisés directement dans les résultats, s'il y a lieu. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces titres ainsi que les revenus de dividendes sont comptabilisés aux résultats aux postes « Gain (perte) résultant de la variation de la juste valeur sur les actions participantes cotées en Bourse » et « Dividendes » sous la rubrique « Autres revenus ».

Les actions participantes cotées en Bourse provenant de prêts restructurés sont comptabilisées à leur juste valeur. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la restructuration et celle des actions fait l'objet d'une radiation.

Actions participantes de sociétés privées

Les actions participantes de sociétés privées sont classées dans la catégorie des actifs disponibles à la vente. Au moment de leur comptabilisation initiale, les actions participantes de sociétés privées acquises à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées à leur juste valeur. Celle-ci est basée sur la valeur comptable de l'entreprise visée. Par la suite, les actions participantes de sociétés privées sont présentées au coût puisqu'il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour celles-ci. Les gains réalisés sur ces titres sont présentés aux résultats sous la rubrique « Prime au risque – Options d'achat d'actions ». Les revenus de dividendes sont comptabilisés aux résultats au poste « Dividendes » sous la rubrique « Autres revenus ».

S'il existe une indication objective de dépréciation des actions participantes de sociétés privées se traduisant par une baisse de valeur durable en deçà de son coût, celle-ci est présentée au bilan de la Société en réduction de la valeur des actions participantes de sociétés privées comptabilisées sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les actions participantes de sociétés privées faisant partie de son portefeuille. Ces pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

Les actions participantes de sociétés privées provenant de prêts restructurés sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et au coût par la suite. La juste valeur est basée sur la valeur comptable de l'entreprise visée. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la restructuration et celle des actions est imputée à la provision pour pertes. Toute diminution subséquente de la valeur comptable des actions est aussi imputée à la provision pour pertes. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente des actions, à titre de gains sur disposition d'actions de l'exercice alors en cours.

GARANTIES

Les garanties sont classées dans la catégorie des autres passifs financiers. Au moment de leur comptabilisation initiale, les contrats de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur. La Société comptabilise son engagement inconditionnel à se tenir prête à exécuter son obligation selon les conditions du contrat de la garantie sous la rubrique « Passif au titre de la garantie » qui figure au bilan, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les taux du marché. La Société comptabilise également une créance au titre des honoraires de garantie à recevoir liée au contrat de la garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie à

recevoir» qui figure au bilan, soit les honoraires de garantie à recevoir selon les dispositions contractuelles. Par la suite, le passif initial au titre de la garantie et la créance sont présentés au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout écart entre la juste valeur du passif initial au titre de la garantie et la créance est comptabilisé immédiatement aux résultats au poste « Avantages conférés aux clients » sous la rubrique « Contributions financières ».

Le passif initial au titre de la garantie est constaté aux résultats sur la durée du contrat de garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie » et l'augmentation de la valeur comptable, attribuable au passage du temps, est comptabilisée à titre de dépense d'intérêts. Les revenus d'intérêts liés aux honoraires de garantie à recevoir sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats.

Étant donné que la valeur comptable des garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que la Société pourrait être tenue de verser à une tierce partie, la Société continue de considérer les garanties comme des instruments financiers hors bilan.

Une provision pour pertes est constatée en plus du passif initial au titre de la garantie, s'il y a lieu. Cette provision est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts. Dès que la provision pour pertes devient plus élevée que le solde non amorti du passif initial au titre de la garantie, le passif au titre de la garantie doit être ajusté selon l'obligation éventuelle d'honorer l'engagement de la garantie. Le passif au titre de la garantie représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les contrats de garantie faisant partie de son portefeuille.

Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement de la créance au titre des honoraires de garantie à recevoir n'est pas raisonnablement assuré, celle-ci est considérée comme une créance douteuse. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est présentée sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats et la contrepartie correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les débours sont alors appliqués en réduction du passif au titre de la garantie et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont raisonnablement assurés, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux conventions comptables applicables, selon le cas, aux prêts, aux actions et aux parts.

Les commissions pour compenser les coûts de montage des contrats de garantie encourus par la Société sont comptabilisées aux résultats sous la rubrique « Commissions d'engagement ».

CONTRIBUTIONS RECOUVRABLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – AVANTAGES CONFÉRÉS AUX CLIENTS ET AUTRES MONTANTS

Le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant certaines contributions financières et les pertes sur certaines interventions financières, en lui versant une contribution au titre d'intérêts sur certaines interventions financières et en lui versant des honoraires.

Les contributions recouvrables du gouvernement du Québec au titre des avantages conférés aux clients représentent les sommes recouvrables estimées par la Société. Ces sommes, qui sont considérées comme étant des actifs financiers non contractuels, reflètent l'écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie pour les prêts, actions et parts et tout écart entre la juste valeur de la créance et du passif au titre de la garantie pour la portion des interventions financières dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec. La contribution du gouvernement, s'il y a lieu, est comptabilisée immédiatement aux résultats sous la rubrique « Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec ». Cette contribution donne lieu à la création de l'actif « Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients » au bilan consolidé. Par la suite, cet actif est présenté au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu correspondant est présenté au poste « Réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients » sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières et réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients » de l'état consolidé des résultats.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Matériel informatique	33 ¹ / ₃ %
Mobilier de bureau	10 %
Améliorations locatives	10 %

ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE DÉFINIE

Les logiciels et les développements informatiques sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Logiciels	33 ¹ / ₃ %
Développements informatiques	20 %

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont examinés régulièrement par la direction pour déterminer si leur valeur a subi une réduction quand des événements ou des changements de situation laissent supposer que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie futurs non actualisés prévus à l'utilisation ainsi qu'avec sa valeur résiduelle. Si l'on considère que la valeur des actifs a subi une dépréciation, celle-ci est imputée aux résultats de la période au cours de laquelle elle est déterminée. Cette dépréciation représente l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur de l'actif. L'estimation des flux de trésorerie futurs fait appel à l'exercice du jugement professionnel et peut varier dans le temps.

TERRAIN DÉTENU À DES FINS DE DÉCONTAMINATION

La Société assume, avec une tierce partie, la responsabilité de la décontamination et de l'assainissement d'un terrain et en effectue également la location. Le terrain est évalué au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

EMPRUNTS

Les emprunts sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers. Au moment de leur comptabilisation initiale, les emprunts, à l'exception des avances du gouvernement du Québec qui sont comptabilisées au coût, sont comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les emprunts sont présentés au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Dépenses d'intérêts » de l'état consolidé des résultats. Tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté au bilan sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite constaté progressivement aux résultats et constaté comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société encourt les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable des emprunts à long terme et ils sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des frais d'émission, des escomptes et des primes est présenté aux postes « Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme » et « Amortissement des primes (escomptes) sur les emprunts à long terme » sous la rubrique « Dépenses d'intérêts » de l'état consolidé des résultats.

CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AU TITRE D'INTÉRÊTS (POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007)

La contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts se rapporte aux interventions financières à rendement réduit ou nul et dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec. Elle correspond généralement à l'excédent du coût moyen d'emprunt mensuel de la Société sur le rendement de ces interventions.

PRIMES AU RISQUE

Au moment de l'autorisation d'une intervention financière, la Société peut exiger de l'entreprise cliente une prime qui varie selon la nature du risque. La prime sous forme d'options d'achat d'actions est un instrument financier dérivé et, à ce titre, est comptabilisée à la juste valeur. Les gains réalisés et non réalisés qui en résultent sont portés aux résultats sous la rubrique « Primes au risque – Options d'achat d'actions ». La prime sous forme de participation aux bénéficiaires et les autres primes sont comptabilisées au moment où elles deviennent exigibles selon le contrat.

Les options d'achat d'actions ayant une juste valeur positive figurent sous la rubrique « Autres éléments d'actif ».

Les gains sur disposition d'actions acquises à la suite de l'exercice d'une option sont présentés sous la rubrique « Primes au risque – Options d'achat d'actions » des résultats de la Société.

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Les contributions financières sont constituées de contributions au titre des avantages conférés aux clients, de contributions financières non remboursables et de contributions financières à remboursement conditionnel.

Les contributions au titre des avantages conférés aux clients sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la Société a constaté un écart entre la juste valeur des prêts et des actions et parts avec modalités de remboursement et la contrepartie en trésorerie, et un écart entre la juste valeur du passif au titre de la garantie et les honoraires de garantie à recevoir.

Les contributions financières aux entreprises sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les contributions financières à Emploi-Québec sont comptabilisées aux résultats de l'exercice au cours duquel la dépense correspondante a été encourue par celui-ci. Les contributions financières au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel sa partie des revenus générés par le placement est comptabilisée. La Société juge alors acquise la contribution correspondante du gouvernement du Québec pour les contributions financières que celui-ci assume, et celle-ci est comptabilisée au cours de ce même exercice.

Les recouvrements ultérieurs de contributions financières à remboursement conditionnel sont inscrits dans les résultats de l'exercice alors en cours. Le remboursement au gouvernement du Québec qui s'applique est également inscrit dans les résultats de l'exercice alors en cours.

HONORAIRES D'INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

La Société verse, par l'entremise d'une de ses filiales, des honoraires à des intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander pour l'octroi d'une contribution financière non remboursable ainsi que pour la fermeture de dossiers d'immigrants investisseurs.

Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur et les honoraires relatifs à la recherche d'une entreprise à recommander sont comptabilisés aux résultats lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise (les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur étaient reportés et virés aux résultats sur une période correspondant à la durée des placements, soit cinq ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Les honoraires relatifs à la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur sont comptabilisés à la date de fermeture du dossier lorsque les services sont rendus par l'intermédiaire financier.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont classés dans la catégorie des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction. En plus des options d'achat d'actions qui sont incluses dans les primes au risque, la Société détient d'autres instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt et du risque de taux de change découlant de positions figurant au bilan et hors bilan. Ces autres instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, et les gains ou les pertes qui en résultent sont portés aux résultats, au poste « Perte nette sur les instruments financiers dérivés » sous la rubrique « Autres revenus ».

Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive figurent à l'actif, tandis que ceux qui ont une juste valeur négative figurent au passif, respectivement aux postes « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » et « Passifs liés aux instruments financiers dérivés », présentés sous les rubriques « Autres éléments d'actif » et « Autres éléments de passif ».

CONVERSION DE DEVICES

Les éléments d'actif et de passif monétaires et les garanties exprimées en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les dépenses libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés aux résultats sous chacune des rubriques qui a occasionné le gain ou la perte de change.

RÉGIMES DE RETRAITE

La Société cotise à des régimes de retraite gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées. Toutefois, ces cotisations sont comptabilisées selon les normes comptables relatives aux régimes à cotisations déterminées, compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

De plus, la Société a institué un régime de rentes d'appoint facultatif afin de verser des prestations de retraite à certains membres de la haute direction en sus des prestations du régime de retraite de base. Le coût des prestations de retraite accumulées par ces derniers est établi par calculs actuariels selon la méthode des prestations déterminées au prorata des années de service, à partir des hypothèses les plus probables de la direction sur le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ des employés.

3. MODIFICATIONS FUTURES AUX CONVENTIONS COMPTABLES EN RAISON DES NORMES COMPTABLES QUI SERONT ADOPTÉES PAR LA SOCIÉTÉ

ÉCARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS

En février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié le chapitre 3064, intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels ». Cette nouvelle norme comptable renforce l'approche selon laquelle les actifs sont comptabilisés seulement s'ils répondent à la définition d'un actif et aux critères de comptabilisation d'un actif. Elle clarifie aussi l'application du concept de rapprochement des charges aux produits, de façon à éliminer la pratique consistant à comptabiliser à titre d'actifs des éléments qui ne répondent pas à la définition d'un actif ni aux critères de comptabilisation d'un actif. Cette norme doit être appliquée par Investissement Québec au plus tard le 1^{er} avril 2009.

La direction de la Société prévoit que l'application de cette norme n'aura pas d'incidence sur ses états financiers.

NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS)

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* – IFRS). Ainsi, la Société devra effectuer un passage vers un ensemble unique de normes reconnues mondialement qui remplaceront les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces normes doivent être appliquées par Investissement Québec au plus tard le 1^{er} avril 2011.

La Société a amorcé un projet pour évaluer quelle sera l'incidence de l'application de ces normes sur ses états financiers.

4. VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Les instruments financiers sont comptabilisés au bilan consolidé à la juste valeur ou au coût après amortissement selon les catégories définies par les normes comptables relatives aux instruments financiers publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

La valeur comptable des instruments financiers de chacune des catégories se détaille comme suit :

	2009						
	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction	Total
Actifs financiers							
Encaisse	2 972	–	–	–	–	–	2 972
Placements temporaires	71 019	–	–	–	–	–	71 019
Placements	–	–	174 094	2 736 947	–	–	2 911 041
Prêts	–	–	–	610 496	–	–	610 496
Actions	–	873	8 402	–	43 744	–	53 019
Parts	–	–	768	–	626	–	1 394
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	124 438	–	–	124 438
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants	–	–	–	957 767	–	–	957 767
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	–	–	–	622 552	–	–	622 552
Autres éléments d'actif	9 138	–	–	3 684	–	–	12 822
	83 129	873	183 264	5 055 884	44 370	–	5 367 520
Passifs financiers							
Emprunts à court terme	–	–	–	–	–	472 100	472 100
Emprunts à long terme	–	–	–	–	–	3 853 733	3 853 733
Intérêts échus et courus	–	–	–	–	–	9 968	9 968
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	–	358 531	358 531
Autres éléments de passif	35 461	–	–	–	–	25 814	61 275
	35 461	–	–	–	–	4 720 146	4 755 607

4. VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE (SUITE)

2008

	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction	Total
Actifs financiers							
Encaisse	1 946	-	-	-	-	-	1 946
Placements temporaires	97 487	-	-	-	-	-	97 487
Placements	-	-	154 965	2 721 834	-	-	2 876 799
Prêts	-	-	-	560 561	-	-	560 561
Actions	-	3 017	8 564	-	43 989	-	55 570
Parts	-	-	821	-	1 098	-	1 919
Honoraires de garantie à recevoir	-	-	-	115 232	-	-	115 232
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants	-	-	-	810 910	-	-	810 910
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	-	-	-	453 610	-	-	453 610
Autres éléments d'actif	3 264	-	-	4 181	-	-	7 445
	102 697	3 017	164 350	4 666 328	45 087	-	4 981 479
Passifs financiers							
Emprunts à court terme	-	-	-	-	-	255 800	255 800
Emprunts à long terme	-	-	-	-	-	3 778 372	3 778 372
Intérêts échus et courus	-	-	-	-	-	17 747	17 747
Passif au titre de la garantie	-	-	-	-	-	250 683	250 683
Autres éléments de passif	7 352	-	-	-	-	24 271	31 623
	7 352	-	-	-	-	4 326 873	4 334 225

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2009	2008
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition :		
Acceptations bancaires, de 0,49 % à 0,51 %, échéant en avril 2009	25 435	8 260
Certificats de dépôt, de 0,45 % à 0,58 %, échéant en avril et en mai 2009	7 231	5 801
Billet à escompte, 0,30 %, échéant en mai 2009	944	2 241
Bons du Trésor du Canada, de 0,36 % à 0,49 %, échéant en avril 2009	6 913	37 264
Bons du Trésor de l'Ontario, de 0,57 % à 0,67 %, échéant en avril et en mai 2009	7 241	-
Bon du Trésor du Nouveau-Brunswick, 0,61 %, échéant en avril 2009	1 249	-
Bon du Trésor de Terre-Neuve et du Labrador, 0,63 %, échéant en mai 2009	2 742	-
Billets de trésorerie	-	19 756
Placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition :		
Billet à terme au porteur, 2,70 %, échéant en mai 2009	6 579	-
Bons du Trésor du Canada, de 0,37 % à 0,44 %, échéant entre avril et septembre 2009	7 127	16 708
Bon du Trésor de l'Ontario, 0,40 %, échéant en août 2009	100	-
Bon du Trésor du Nouveau-Brunswick, 0,77 %, échéant en juin 2009	99	-
Bons du Trésor de Terre-Neuve et du Labrador, de 0,63 % à 0,71 %, échéant entre avril et juin 2009	5 359	-
Acceptations bancaires	-	7 457
	71 019	97 487

6. PLACEMENTS

	2009	2008
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 2,84 % à 4,94 %, échéant entre avril 2009 et mars 2014, valeur nominale de 3,0 milliards de dollars	2 736 947	2 721 834
Obligations et autres titres de créance, de 3,25 % à 11,40 %, échéant entre juin 2009 et juin 2022, valeur nominale de 81,0 millions de dollars	86 698	97 708
Actions et autres titres de participation	87 396	57 242
Titres du marché monétaire – Fonds commun de placement	-	15
Parts de sociétés en commandite ⁽¹⁾	166 006	133 687
Actions non cotées de sociétés agissant à titre de commandités	5	5
Société satellite – Canadair Québec Capital S.E.N.C., à la valeur de consolidation	25	25
	3 077 077	3 010 516

Le montant des placements libellés en dollars américains totalise 30,5 millions en dollars canadiens au 31 mars 2009 (23,2 millions au 31 mars 2008) et le montant des placements libellés en d'autres devises s'élève à 8,2 millions de dollars canadiens aux 31 mars 2009 et 2008.

L'ÉCHÉANCIER DES PLACEMENTS SE DÉTAILLE COMME SUIT :

Moins de 1 an	706 781
De 1 à 2 ans	507 071
De 2 à 3 ans	503 212
De 3 à 4 ans	614 776
De 4 à 5 ans	486 592
De 5 à 10 ans	170 428
De 10 à 20 ans	791
	2 989 651
Aucune échéance	87 426
	3 077 077

(1) En tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, certains autres commanditaires ont une option d'achat de certaines parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6% de rendement par année depuis la date de leur acquisition. À compter du 3^e exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, ces autres commanditaires ont également une option d'achat pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur comptable.

LES GAINS (PERTES) NON RÉALISÉS SUR LES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE SE DÉTAILLENT COMME SUIT :

	2009				2008		
	Coût	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur	Coût	Gains nets des pertes non réalisés	Juste valeur
Obligations et autres titres de créances	84 628	2 313	(243)	86 698	95 973	1 735	97 708
Actions et autres titres de participation	106 657	1 982	(21 243)	87 396	54 449	2 793	57 242
Titres du marché monétaire							
– Fonds commun de placement	–	–	–	–	15	–	15
	191 285	4 295	(21 486)	174 094	150 437	4 528	154 965

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation autre que temporaire. Les pertes non réalisées sur ceux-ci sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché ou aux variations de change. La Société a la capacité et l'intention de détenir ces actifs pendant une période suffisante afin de permettre tout recouvrement de leur juste valeur. Au 31 mars 2009, la Société a comptabilisé des baisses de valeur durables pour un montant de 1,4 million de dollars (aucune baisse de valeur durable au 31 mars 2008).

7. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

			2009	2008
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
PRÊTS				
Portant intérêt ^{(1) (2) (9)}				
Taux fixe ^{(3) (4)}	922	278 794	279 716	161 299
Taux variable ⁽⁵⁾	52 617	134 267	186 884	126 968
	53 539	413 061	466 600	288 267
Sans intérêt ^{(6) (7) (8) (9)}	697	192 566	193 263	337 720
Douteux	20 861	439 895	460 756	354 253
	75 097	1 045 522	1 120 619	980 240
PROVISION CUMULÉE POUR PERTES				
Prêts portant intérêt	(7 280)	(104 990)	(112 270)	(72 631)
Prêts sans intérêt	(166)	(25 436)	(25 602)	(86 182)
Prêts douteux ⁽¹⁰⁾	(15 821)	(356 430)	(372 251)	(260 866)
	(23 267)	(486 856)	(510 123)	(419 679)
	51 830	558 666	610 496	560 561
LES ENCAISSEMENTS DE CAPITAL ET DE REDEVANCES PRÉVUS SUR LES PRÊTS, SELON LES DISPOSITIONS CONTRACTUELLES, SE DÉTAILLENT COMME SUIT :				
Moins de 1 an	19 297	97 460	116 757	106 643
De 1 à 2 ans	16 718	144 996	161 714	95 996
De 2 à 3 ans	13 021	126 086	139 107	128 968
De 3 à 4 ans	11 011	133 787	144 798	120 841
De 4 à 5 ans	8 305	125 376	133 681	96 163
De 5 à 10 ans	8 187	538 318	546 505	486 335
De 10 à 20 ans	675	365 598	366 273	236 445
Plus de 20 ans	-	197 709	197 709	76 900
	77 214	1 729 330	1 806 544	1 348 291
LES PRÊTS EN SOUFFRANCE SELON LES DISPOSITIONS CONTRACTUELLES, MAIS NON DOUTEUX, SE DÉTAILLENT COMME SUIT :				
Moins de 30 jours	6 841	6 445	13 286	
De 30 à 90 jours	1 263	2 433	3 696	
Plus de 90 jours	2	527	529	
	8 106	9 405	17 511	

(1) Les taux d'intérêt fixes effectifs se situent entre 4,97% et 18,58% au 31 mars 2009 (entre 4,21% et 17,19% au 31 mars 2008).

(2) Les taux d'intérêt variables effectifs correspondent au taux des bons du Trésor du Canada qui est de 0,35% plus une prime pour tenir compte du risque, qui se situe entre 2,31% et 17,00% au 31 mars 2009 (taux des bons du Trésor de 1,85% et prime entre 1,90% et 12,25% au 31 mars 2008).

(3) Les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 0,75% et 15,00% au 31 mars 2009 (entre 2,75% et 15,00% au 31 mars 2008).

(4) Y compris des contributions remboursables par redevances de 179,8 millions de dollars au 31 mars 2009 (66,4 millions au 31 mars 2008).

(5) Le taux d'intérêt variable contractuel de la Société est de 4,00%, plus une prime pour tenir compte du risque qui se situe entre -3,00% et 9,50% au 31 mars 2009 (taux variable de 6,75% et prime entre -6,00% et 7,00% au 31 mars 2008).

(6) Les taux d'intérêt effectifs se situent entre 4,90% et 19,18% au 31 mars 2009 (entre 3,52% et 19,18% au 31 mars 2008).

(7) Ces prêts ne portent pas intérêt pour les sociétés clientes. Toutefois, dans le cas des prêts dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec, ce dernier verse à la Société une contribution au titre d'intérêts, calculée sur le solde de ces prêts à un taux d'intérêt correspondant généralement au coût moyen d'emprunt mensuel de la Société.

(8) Aucune contribution remboursable par redevances au 31 mars 2009 (92,2 millions au 31 mars 2008).

(9) Y compris la valeur comptable des prêts restructurés au cours de l'exercice, qui auraient autrement été douteux, d'un montant de 16,9 millions de dollars au 31 mars 2009.

(10) Y compris des contributions remboursables par redevances de 19,1 millions de dollars au 31 mars 2009 (aucune au 31 mars 2008).

8. ACTIONS

			2009	2008
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
ACTIONS ⁽¹⁾				
Non participantes avec modalités de remboursement	222	51 032	51 254	46 980
Non participantes sans modalité de remboursement	–	–	–	122
Participantes cotées en Bourse, à la juste valeur	142	731	873	3 017
Participantes de sociétés privées	45	8 357	8 402	8 469
	409	60 120	60 529	58 588
PROVISION CUMULÉE POUR PERTES				
Actions non participantes avec modalités de remboursement	(103)	(7 407)	(7 510)	(2 991)
Actions non participantes sans modalité de remboursement	–	–	–	(27)
	(103)	(7 407)	(7 510)	(3 018)
	306	52 713	53 019	55 570
L'ÉCHÉANCIER DE RACHAT DES ACTIONS NON PARTICIPANTES AVEC MODALITÉS DE REMBOURSEMENT, SELON LES DISPOSITIONS CONTRACTUELLES, SE DÉTAILLE COMME SUIT :				
Moins de 1 an	38	–	38	158
De 1 à 2 ans	22	–	22	120
De 2 à 3 ans	22	–	22	120
De 3 à 4 ans	–	–	–	120
De 4 à 5 ans	75	75	150	105
De 5 à 10 ans	–	45 000	45 000	45 000
Plus de 20 ans	79	260 000	260 079	260 000
	236	305 075	305 311	305 623
LES ACTIONS NON PARTICIPANTES AVEC MODALITÉS DE REMBOURSEMENT, EN SOUFFRANCE SELON LES DISPOSITIONS CONTRACTUELLES, MAIS NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE PROVISION SPÉCIFIQUE, SE DÉTAILLENT COMME SUIT :				
Moins de 30 jours	49	–	49	
De 30 à 90 jours	–	–	–	
Plus de 90 jours	–	–	–	
	49	–	49	

(1) Y compris la valeur comptable des actions provenant de prêts restructurés au cours de l'exercice, qui auraient autrement été douteux, d'un montant de 0,1 million de dollars au 31 mars 2009.

9. PARTS

			2009	2008
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
PARTS				
Privilégiées avec modalités de remboursement	463	426	889	1 636
Sans modalité de remboursement	45	125	170	1 295
D'une société en commandite sans modalité de remboursement	–	598	598	–
	508	1 149	1 657	2 931
PROVISION CUMULÉE POUR PERTES				
Parts privilégiées avec modalités de remboursement	(102)	(161)	(263)	(538)
Parts sans modalité de remboursement	–	–	–	(474)
	(102)	(161)	(263)	(1 012)
	406	988	1 394	1 919
L'ÉCHÉANCIER DE RACHAT DES PARTS AVEC MODALITÉS DE REMBOURSEMENT, SELON LES DISPOSITIONS CONTRACTUELLES, SE DÉTAILLE COMME SUIT :				
Moins de 1 an	–	51	51	133
De 1 à 2 ans	–	166	166	51
De 2 à 3 ans	–	51	51	166
De 3 à 4 ans	–	60	60	51
De 4 à 5 ans	–	38	38	65
De 5 à 10 ans	994	100	1 094	1 127
De 10 à 20 ans	675	200	875	875
Plus de 20 ans	–	463	463	483
	1 669	1 129	2 798	2 951
LES PARTS PRIVILÉGIÉES AVEC MODALITÉS DE REMBOURSEMENT, EN SOUFFRANCE SELON LES DISPOSITIONS CONTRACTUELLES, MAIS NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE PROVISION SPÉCIFIQUE, SE DÉTAILLENT COMME SUIT :				
Moins de 30 jours	–	181	181	
De 30 à 90 jours	–	–	–	
Plus de 90 jours	–	–	–	
	–	181	181	

10. HONORAIRES DE GARANTIE À RECEVOIR, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

			2009	2008
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Honoraires de garantie à recevoir	16 772	127 765	144 537	126 377
Provision cumulée pour pertes	(4 430)	(15 669)	(20 099)	(11 145)
	12 342	112 096	124 438	115 232
LES ENCAISSEMENTS D'HONORAIRES DE GARANTIE PRÉVUS, SELON LES DISPOSITONS CONTRACTUELLES, SE DÉTAILLENT COMME SUIT :				
Moins de 1 an	4 842	16 564	21 406	19 510
De 1 à 2 ans	3 679	15 687	19 366	17 652
De 2 à 3 ans	2 740	15 002	17 742	16 011
De 3 à 4 ans	1 961	14 380	16 341	14 524
De 4 à 5 ans	1 385	13 894	15 279	13 293
De 5 à 10 ans	1 527	60 906	62 433	53 906
De 10 à 20 ans	9	35 938	35 947	37 973
	16 143	172 371	188 514	172 869
LES HONORAIRES DE GARANTIE À RECEVOIR EN SOUFFRANCE SELON LES DISPOSITIONS CONTRACTUELLES, MAIS NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE PROVISION SPÉCIFIQUE, SE DÉTAILLENT COMME SUIT :				
Moins de 30 jours	11	4	15	
De 30 à 90 jours	68	22	90	
Plus de 90 jours	1	1	2	
	80	27	107	

Le montant des honoraires de garantie à recevoir libellés en dollars américains totalise 113,3 millions en dollars canadiens (96,6 millions au 31 mars 2008) et le montant des honoraires de garantie à recevoir libellés en d'autres devises s'élève à 0,5 million de dollars canadiens au 31 mars 2009 (0,5 million au 31 mars 2008).

11. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE

			2009	2008
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
GARANTIES				
D'emprunt	257 649	313 420	571 069	536 142
D'engagement financier	45 890	2 016 665	2 062 555	1 698 814
	303 539	2 330 085	2 633 624	2 234 956
PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE				
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie				
Garanties d'emprunt	(27 449)	(23 683)	(51 132)	(43 269)
Garanties d'engagement financier	(6 399)	(149 520)	(155 919)	(131 096)
	(33 848)	(173 203)	(207 051)	(174 365)
Provision cumulée pour pertes				
Garanties d'emprunt	(29 855)	(40 601)	(70 456)	(61 074)
Garanties d'engagement financier	(9 471)	(71 553)	(81 024)	(15 244)
	(39 326)	(112 154)	(151 480)	(76 318)
	(73 174)	(285 357)	(358 531)	(250 683)
	230 365	2 044 728	2 275 093	1 984 273
SOLDE DES GARANTIES RÉPARTI EN FONCTION DE LEUR ÉCHÉANCE :				
Moins de 1 an	30 355	20 081	50 436	58 643
De 1 à 2 ans	38 650	53 720	92 370	45 394
De 2 à 3 ans	26 935	23 186	50 121	75 341
De 3 à 4 ans	32 362	26 420	58 782	60 604
De 4 à 5 ans	39 387	29 839	69 226	70 055
De 5 à 10 ans	134 324	254 323	388 647	355 991
De 10 à 20 ans	1 526	1 922 516	1 924 042	1 568 928
	303 539	2 330 085	2 633 624	2 234 956

Le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 2,0 milliards de dollars canadiens au 31 mars 2009 (1,7 milliard au 31 mars 2008) et le montant des garanties libellées en d'autres devises s'élève à 36,2 millions de dollars canadiens au 31 mars 2009 (25,7 millions au 31 mars 2008).

12. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

2009

	Prêts	Actions	Parts	Honoraires de garantie à recevoir	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
DONT LES PERTES NE SONT PAS REMBOURSÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC							
Solde au début de l'exercice	20 422	227	454	3 292	218	33 525	58 138
PROVISION POUR PERTES	3 672	58	412	1 858	122	12 372	18 494
Recouvrements	3 709	–	–	–	–	53	3 762
Radiations	(4 536)	(182)	(764)	(720)	(147)	–	(6 349)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	–	–	–	(7 476)	(7 476)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	–	–	–	852	852
Solde à la fin de l'exercice	23 267	103	102	4 430	193	39 326	67 421
DONT LES PERTES SONT REMBOURSÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ⁽¹⁾							
Solde au début de l'exercice	399 257	2 791	558	7 853	358	42 793	453 610
PROVISION POUR PERTES ⁽³⁾	111 659	4 797	698	8 489	93	75 148	200 884
Recouvrements	1 950	–	–	1	1	44	1 996
Radiations	(26 010)	(181)	(1 095)	(674)	(147)	–	(28 107)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	–	–	–	(6 753)	(6 753)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	–	–	–	922	922
Solde à la fin de l'exercice	486 856	7 407	161	15 669	305	112 154	622 552
TOTAL							
Solde au début de l'exercice	419 679	3 018	1 012	11 145	576	76 318	511 748
PROVISION POUR PERTES ⁽²⁾	115 331	4 855	1 110	10 347	215	87 520	219 378
Recouvrements	5 659	–	–	1	1	97	5 758
Radiations ⁽⁴⁾	(30 546)	(363)	(1 859)	(1 394)	(294)	–	(34 456)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	–	–	–	(14 229)	(14 229)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	–	–	–	1 774	1 774
Solde à la fin de l'exercice	510 123	7 510	263	20 099	498	151 480	689 973

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses sociétés clientes. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement. La provision pour pertes ne tient compte que de la valeur des sûretés et des cautions liées aux entreprises insolubles ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme. Cette valeur est de 38,7 millions de dollars au 31 mars 2009 (13,5 millions au 31 mars 2008) pour les prêts, actions et parts et de 22,8 millions de dollars (24,2 millions au 31 mars 2008) pour les garanties. Par ailleurs, la valeur des sûretés relatives aux prêts, actions et parts dans les entreprises dont la situation financière correspond à celle de la clientèle cible de la Société est de 86,2 millions de dollars au 31 mars 2009 (81,0 millions au 31 mars 2008).

(1) Correspond à la « Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec » présentée à l'actif du bilan.

(2) Y compris un montant de 13,9 millions de dollars au titre de pertes de change au 31 mars 2009 (pertes de change de 0,4 million au 31 mars 2008).

(3) Y compris un montant de 13,9 millions de dollars au titre de recouvrement des pertes de change au 31 mars 2009 (recouvrement des pertes de change de 0,4 million au 31 mars 2008).

(4) Les radiations au titre de prêts restructurés de même que les radiations d'actions provenant de prêts restructurés s'élèvent à 0,2 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 (24,0 millions au 31 mars 2008).

12. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (SUITE)

2008

	Prêts	Actions	Parts	Honoraires de garantie à recevoir	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
DONT LES PERTES NE SONT PAS REMBOURSÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC							
Solde au début de l'exercice	21 794	1 101	558	2 401	167	26 694	52 715
PROVISION POUR PERTES	2 834	2 010	(104)	1 471	93	7 292	13 596
Recouvrements	487	-	-	-	-	(12)	475
Radiations	(4 693)	(2 884)	-	(580)	(42)	-	(8 199)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	-	-	-	-	-	(1 155)	(1 155)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	-	-	-	-	-	706	706
Solde à la fin de l'exercice	20 422	227	454	3 292	218	33 525	58 138
DONT LES PERTES SONT REMBOUR- SÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ⁽¹⁾							
Solde au début de l'exercice	280 359	7 684	271	7 444	299	42 132	338 189
PROVISION POUR PERTES ⁽³⁾	153 982	5 934	287	1 001	100	9 803	171 107
Recouvrements	973	-	-	-	-	1 161	2 134
Radiations	(36 057)	(10 827)	-	(592)	(41)	-	(47 517)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	-	-	-	-	-	(11 053)	(11 053)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	-	-	-	-	-	750	750
Solde à la fin de l'exercice	399 257	2 791	558	7 853	358	42 793	453 610
TOTAL							
Solde au début de l'exercice	302 153	8 785	829	9 845	466	68 826	390 904
PROVISION POUR PERTES ⁽²⁾	156 816	7 944	183	2 472	193	17 095	184 703
Recouvrements	1 460	-	-	-	-	1 149	2 609
Radiations ⁽⁴⁾	(40 750)	(13 711)	-	(1 172)	(83)	-	(55 716)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	-	-	-	-	-	(12 208)	(12 208)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	-	-	-	-	-	1 456	1 456
Solde à la fin de l'exercice	419 679	3 018	1 012	11 145	576	76 318	511 748

13. CONTRIBUTIONS RECOUVRABLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – AVANTAGES CONFÉRÉS AUX CLIENTS ET AUTRES MONTANTS

	2009	2008
Contributions au titre des avantages conférés aux clients	857 105	738 810
Autres montants	100 662	72 100
	957 767	810 910

14. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2009	2008
Options d'achat d'actions	726	603
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	1 466	1 694
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	8 412	2 661
Immobilisations corporelles, déduction faite de l'amortissement cumulé de 5,2 millions de dollars (4,5 millions au 31 mars 2008)	2 565	2 698
Actifs incorporels à durée de vie définie, déduction faite de l'amortissement cumulé de 7,4 millions de dollars (7,0 millions au 31 mars 2008)	1 367	889
Honoraires d'administration à recevoir – Apparentés	139	275
Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes ⁽¹⁾	1 214	776
Autres créances	865	1 436
	16 754	11 032

(1) Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes.

	2009		2008	
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Créances liées aux interventions financières	339	1 373	1 712	1 352
Provision cumulée pour pertes sur créances liées aux interventions financières (note 13)	(193)	(305)	(498)	(576)
	146	1 068	1 214	776

15. EMPRUNTS À COURT TERME

	2009	2008
Acceptations bancaires – institutions financières, 0,61 %, échéant en avril 2009	50 000	151 400
Billets – institutions financières, de 0,68 % à 0,74 %, échéant en avril 2009	296 600	72 200
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec, de 0,70 % à 0,71 %, échéant en avril 2009	125 500	32 200
	472 100	255 800

En vertu du décret 877-2006, daté du 3 octobre 2006, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et des emprunts à long terme auprès de ce dernier, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 1 315 millions de dollars, et ce, jusqu'au 31 octobre 2010. Le montant précité est déterminé comme suit : pour les emprunts à court terme, le montant en capital global en cours ; pour les emprunts à long terme, le produit net des emprunts reçus à compter de la date d'entrée en vigueur du décret jusqu'à son échéance.

De plus, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation versera à la Société les sommes requises pour suppléer toute inexécution des obligations découlant des emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Les modalités de ce décret s'appliquent également aux billets à payer au Fonds de financement du gouvernement du Québec figurant à la note 16.

En date du 31 mars 2009, la Société avait contracté 472 millions de dollars d'emprunts à court terme, mais aucun emprunt à long terme n'a été contracté depuis octobre 2006, laissant ainsi une marge de manoeuvre de 843 millions de dollars.

La Société dispose de marges de crédit bancaires de montants autorisés totalisant 10 millions de dollars, portant intérêt au taux de base du prêteur (2,5 % au 31 mars 2009; 5,25 % au 31 mars 2008) et renouvelables annuellement. Aux 31 mars 2009 et 2008, celles-ci n'étaient pas utilisées.

16. EMPRUNTS À LONG TERME

	2009	2008
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,28 %, échéant en juillet 2009, valeur nominale de 175,0 millions de dollars	174 954	174 817
– 4,33 %, échéant en juillet 2010, valeur nominale de 28,2 millions de dollars	28 172	28 150
– 8,00 %, échéant en décembre 2010, valeur nominale de 75,6 millions de dollars (taux effectif de 6,07 %)	77 401	78 481
– au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,15 %, échéant en octobre 2013, valeur nominale de 100,0 millions de dollars	99 687	99 618
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,08 %, échéant en octobre 2013, valeur nominale de 60,0 millions de dollars	59 814	59 772
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,05 %, échéant en octobre 2013 ⁽¹⁾ , valeur nominale de 162,5 millions de dollars	161 993	161 879
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,12 %, échéant en octobre 2013, valeur nominale de 134,1 millions de dollars	133 690	133 595
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,09 %, échéant en octobre 2013 ⁽¹⁾ , valeur nominale de 52,5 millions de dollars	52 334	52 294
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,10 %, échéant entre février 2012 et mai 2014, valeur nominale de 100,0 millions de dollars	99 644	99 574
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,21 %, échéant en juin 2032, valeur nominale de 47,5 millions de dollars	47 192	47 179
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt, échéant entre juin 2020 et janvier 2024	207 567	178 667
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	10 000	–
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2009 et mars 2014, valeur nominale de 3,0 milliards de dollars (taux effectifs de 2,84 % à 4,94 %) ⁽²⁾	2 701 285	2 664 346
	3 853 733	3 778 372

LE MONTANT CONTRACTUEL DES VERSEMENTS EN CAPITAL À EFFECTUER SUR LES EMPRUNTS À LONG TERME SE DÉTAILLE COMME SUIT :

Moins de 1 an	870 200
De 1 à 2 ans	611 000
De 2 à 3 ans	596 600
De 3 à 4 ans	712 400
De 4 à 5 ans	1 058 720
De 5 à 10 ans	15 800
De 10 à 20 ans	207 567
Plus de 20 ans	47 500
	4 119 787
Aucune échéance	10 000
	4 129 787

(1) La Société a la possibilité de renouveler cet emprunt, et ce, pour une période maximale de 20 ans, à compter de l'échéance de l'emprunt initial.

(2) Le paiement du capital est garanti par le Québec.

17. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2009	2008
Contributions financières et garanties à payer	6 306	5 345
Contributions financières non remboursables à payer à Emploi-Québec	524	912
Contributions financières non remboursables à payer au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	3 436	2 511
Revenus reportés ⁽¹⁾	488	352
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	35 461	7 352
Congés de maladie et vacances à payer (note 34)	11 582	11 618
Autres passifs et charges à payer ⁽²⁾	15 548	15 503
	73 345	43 593

(1) Y compris une contribution reportée du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation d'un montant de 50 000 dollars au 31 mars 2009 (50 000 au 31 mars 2008).

(2) Y compris une somme de 0,5 million de dollars due à des entités apparentées sous contrôle commun au 31 mars 2009 (0,1 million au 31 mars 2008).

18. INTÉRÊTS SUR LES INTERVENTIONS FINANCIÈRES ET RÉÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS AU TITRE DES AVANTAGES CONFÉRÉS AUX CLIENTS

	2009	2008	2007
Intérêts sur les interventions financières	71 751	102 582	52 686
Réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients	33 142	4 820	-
	104 893	107 402	52 686

19. DÉPENSES D'INTÉRÊTS

	2009	2008	2007
Intérêts sur les emprunts à long terme ⁽¹⁾	30 720	48 168	47 709
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	112 893	106 321	-
Intérêts sur les emprunts à court terme et frais bancaires ⁽²⁾	7 873	6 351	4 558
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme ⁽¹⁾	651	685	719
Amortissement de la prime sur les emprunts à long terme ⁽¹⁾	(1 129)	(1 129)	(1 129)
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	15 887	12 266	-
	166 895	172 662	51 857

(1) Proviennent de transactions conclues avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec.

(2) La dépense d'intérêts sur les emprunts à court terme contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'élève à 1,5 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 (1,2 million pour l'exercice terminé le 31 mars 2008; 1,8 million pour l'exercice terminé le 31 mars 2007).

20. PRIMES AU RISQUE – OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

	2009	2008	2007
Gain sur disposition d'options d'achat d'actions	–	–	1 526
Gain sur disposition d'actions provenant de la réalisation d'options d'achat d'actions de sociétés privées (sociétés privées et sociétés publiques pour l'exercice terminé le 31 mars 2007)	–	–	358
Gain (perte) résultant de la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions (gain (perte) non réalisé pour l'exercice terminé le 31 mars 2007)	2 681	852	836
	2 681	852	2 720

21. AUTRES REVENUS

	2009	2008	2007
Gain (perte) sur disposition d'actions de sociétés privées et sur parts (sociétés privées et sociétés publiques pour l'exercice terminé le 31 mars 2007)	(20)	755	66
Perte résultant de la variation de la juste valeur sur les actions participantes cotées en Bourse	(3 131)	(698)	–
Dividendes	10	–	5
Honoraires d'intéressement	2 990	2 990	3 020
Honoraires d'attestation et de certification	4 298	3 832	3 687
Revenus sur les autres placements	6 113	8 268	6 255
Gain (perte) sur actifs financiers disponibles à la vente	(890)	480	1 338
Variation de la moins-value non réalisée sur les placements	(12 967)	(7 560)	(2 608)
Gain de change non réalisé	–	–	149
Perte nette sur les instruments financiers dérivés	(29 011)	(11 355)	(2 439)
Autres revenus provenant du gouvernement du Québec	38 129	12 221	4 428
Autres revenus	878	1 138	1 004
	6 399	10 071	14 905

22. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

			2009	2008	2007
	Non assumées par le gouvernement du Québec	Assumées par le gouvernement du Québec ⁽¹⁾	Total	Total	Total
Avantages conférés aux clients	10 161	114 573	124 734	89 479	–
Contributions financières non remboursables – Entreprises	46 838	57 737	104 575	85 926	64 084
Contributions financières non remboursables – Emploi-Québec	3 702	–	3 702	5 385	5 576
Contributions financières non remboursables – Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	924	–	924	1 346	1 166
Contributions financières à remboursement conditionnel	–	(272)	(272)	(977)	(1 291)
	61 625	172 038	233 663	181 159	69 535

(1) Correspond aux « Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec » présentées dans les résultats consolidés.

23. FRAIS D'ADMINISTRATION ⁽¹⁾

	2009	2008	2007
Salaires et avantages sociaux	36 601	35 711	34 091
Loyers	2 995	2 881	2 780
Déplacements, représentation, publicité et promotion	4 673	4 039	4 187
Honoraires professionnels et autres honoraires	2 169	1 790	1 378
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie définie	1 280	1 027	864
Autres	5 798	4 548	4 339
	53 516	49 996	47 639

(1) Y compris une somme de 3,5 millions de dollars qui se rapporte à des entités apparentées sous contrôle commun pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 (4,2 millions pour l'exercice terminé le 31 mars 2008; 3,7 millions pour l'exercice terminé le 31 mars 2007).

24. AUTRES DÉPENSES

	2009	2008	2007
Honoraires de contre-garantie	2 990	2 990	3 020
Quote-part des résultats – Société satellite, Canadair Québec Capital S.E.N.C.	–	–	53
Autres dépenses	1 086	1 016	716
	4 076	4 006	3 789

25. VARIATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS LIÉS À L'EXPLOITATION

	2009	2008	2007
Autres éléments d'actif	6 347	4 062	236
Intérêts échus et courus sur les emprunts	(7 779)	(1 157)	3 530
Autres éléments de passif	1 849	13 352	4 698
Provision cumulée pour pertes	(44 764)	(49 069)	(98 106)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	32 269	43 680	90 276
	(12 078)	10 868	634

26. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au moment de l'autorisation d'une intervention financière, la Société peut exiger de l'entreprise cliente une prime sous forme d'options d'achat d'actions qui varie selon la nature du risque. La Société conclut également des contrats à terme normalisés qui portent sur l'achat ou la vente d'instruments financiers à des prix spécifiques et à des dates futures. Les contrats à terme sont négociés selon des montants normalisés à des Bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.

Le tableau qui suit présente la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés de la Société au 31 mars 2009, telle qu'elle est représentée par les gains non réalisés, dans le cas des options d'achat d'actions, et par les gains ou les pertes non réalisés, en ce qui a trait aux contrats à terme.

			2009	2008
	Positif	Négatif	Montant net	Montant net
Options d'achat d'actions	726	–	726	603
Option de vente d'actions	1 472	–	1 472	1 466
Contrats de change – Options	6 940	–	6 940	1 195
Contrats de taux d'intérêt – Swaps	–	35 461	(35 461)	(7 352)
Contrats de taux d'intérêt – Contrats à terme	–	375	(375)	(656)
	9 138	35 836	(26 698)	(4 744)

27. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur a pour objet de déterminer approximativement à quel montant les instruments financiers pourraient être échangés entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Lorsqu'il est disponible, la Société utilise le cours du marché, à la date du bilan, pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marché ou que le marché n'est pas considéré comme assez liquide, la Société mesure la juste valeur en appliquant des méthodes d'évaluation et en utilisant des hypothèses. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul de la juste valeur, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers figurant au bilan, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessous. On ne présente pas, dans le tableau, la juste valeur des éléments d'actif et de passif qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels les immobilisations corporelles, les actifs incorporels à durée de vie définie, les avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs et ceux qui ne sont pas couverts par les recommandations du chapitre 3862 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir ».

	2009			2008		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Actif						
Encaisse, découvert bancaire et placements temporaires	73 991	73 980	(11)	99 433	99 433	–
Placements	3 077 052	3 211 256	134 204	3 010 491	3 072 929	62 438
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	610 496	611 170	674	560 561	729 817	169 256
Actions et parts	54 413	51 504	(2 909)	57 489	83 737	26 248
Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	124 438	117 445	(6 993)	115 232	123 198	7 966
Provision cumulée pour pertes et contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants	1 580 319	2 662 219	1 081 900	1 264 520	1 214 770	(49 750)
Options d'achat d'actions	726	726	–	603	603	–
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	8 412	8 412	–	2 661	2 661	–
Autres actifs	3 684	3 684	–	4 181	4 181	–
	5 533 531	6 740 396	1 206 865	5 115 171	5 331 329	216 158
Passif						
Emprunts	4 325 833	4 469 959	(144 126)	4 034 172	4 105 794	(71 622)
Passif au titre de la garantie	358 531	1 477 029	(1 118 498)	250 683	392 357	(141 674)
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	35 461	35 461	–	7 352	7 352	–
Autres passifs	35 782	35 782	–	42 018	42 018	–
	4 755 607	6 018 231	(1 262 624)	4 334 225	4 547 521	(213 296)
			(55 759)			2 862

LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FIGURANT AU BILAN A ÉTÉ ESTIMÉE D'APRÈS LES MÉTHODES ET LES HYPOTHÈSES SUIVANTES :

Encaisse, placements temporaires, découvert bancaire, emprunts à court terme et autres actifs et passifs

L'encaisse, les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition, les emprunts à court terme ainsi que les autres actifs et passifs sont comptabilisés à leur juste valeur. Cette dernière est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition sont comptabilisés à leur juste valeur qui est déterminée en fonction des cours du marché, établi selon le cours acheteur, à la date du bilan.

La juste valeur des intérêts échus et courus échéant dans plus de trois mois est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des emprunts comportant des conditions et des risques de crédit similaires.

Placements

Les placements en valeurs mobilières sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est déterminée en fonction des cours du marché, établi selon le cours acheteur, à la date du bilan. La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des placements comportant des conditions et des risques de crédit semblables.

Prêts

La juste valeur du portefeuille de prêts repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, aux taux d'intérêt équivalents actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les prêts douteux, la juste valeur est réputée égale à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2, sous la rubrique « Prêts ».

Actions et parts

La juste valeur des actions et des parts est déterminée en fonction des cours du marché, établi selon le cours acheteur, à la date du bilan, lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des actions non participantes et des parts privilégiées avec modalités de remboursement est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles actions non participantes et parts privilégiés, avec modalités de remboursement ayant sensiblement les mêmes modalités. Dans le cas des autres titres de participation qui ne sont pas transigés sur des marchés organisés, comme la juste valeur ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable, elle est réputée équivalente à la valeur comptable qui, selon la direction, n'a pas diminué de valeur.

Honoraires de garantie à recevoir

La juste valeur des honoraires de garantie à recevoir est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles créances ayant sensiblement les mêmes modalités.

Provision cumulée pour pertes et contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients

La juste valeur de la provision cumulée pour pertes sur les interventions financières dont les pertes sont assumées par le gouvernement du Québec et des contributions sur celles-ci recouvrables du gouvernement du Québec au titre d'avantages conférés aux clients correspond à l'écart entre la valeur nominale et la juste valeur des prêts, actions et parts et entre la juste valeur des honoraires de garantie à recevoir et la juste valeur du passif initial au titre de la garantie.

Instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est déterminée en fonction des cours du marché, à la date du bilan, lorsqu'ils sont disponibles. Dans le cas des options d'achat d'actions qui ne sont pas transigées sur des marchés organisés, la juste valeur est basée sur la valeur comptable de l'entreprise concernée.

Emprunts à long terme

La juste valeur des emprunts à long terme à taux fixe est déterminée d'après les cours du marché pour des titres de créance comportant des conditions et des risques de crédit similaires. La juste valeur des emprunts à long terme à taux variable est réputée être égale à la valeur comptable.

Passif au titre de la garantie

La juste valeur du passif au titre de la garantie repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. Elle est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'honoraires de garantie et aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles garanties ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les garanties relatives aux entreprises insolubles ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme, la juste valeur correspond à la provision cumulée pour pertes, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2, sous la rubrique « Garanties ».

29. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités assurent l'optimisation du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, la Société a mis au point une approche intégrée de gestion du risque de crédit. Cette approche a pour but de créer un environnement sain de gestion du crédit et de s'assurer que les responsabilités sont partagées au sein de la Société.

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein de la Société selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Un suivi systématique des interventions financières est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celle-ci, une révision périodique de la notation du risque de crédit afin de déterminer la provision pour pertes et une mise à jour de la valeur des sûretés.

Pour ce faire, la Société utilise un système de notation des entreprises selon le risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit à la date du bilan, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2009
Au bilan	
Placements temporaires	71 019
Placements	3 077 077
Prêts	610 496
Actions	53 019
Parts	1 394
Honoraires de garantie à recevoir	124 438
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants	957 767
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	622 552
Autres actifs financiers	12 822
	5 530 584
Hors bilan	
Garanties	2 275 093
Engagements de prêts – Ententes acceptées par les clients	361 776
Engagements de parts – Ententes acceptées par les clients	24 402
Engagements de garantie – Ententes acceptées par les clients	351 089
Engagements d'investissement	117 491
	3 129 851
	8 660 435

Concentration du risque de crédit

La concentration significative du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des interventions financières soit confinée dans un sous-ensemble du portefeuille de la Société. Une telle concentration pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région particulière ou d'un produit financier. La Société a mis en place un système de reddition de comptes relativement au suivi du profil général du portefeuille afin d'évaluer la répartition des interventions financières par programme, par secteur, par catégorie de risque et par région.

La concentration du risque de crédit au 31 mars 2009 se détaille comme suit :

	Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie	Engagements de prêts et de parts – ententes acceptées par les clients	Engagements de garanties – ententes acceptées par les clients	Total
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ :									
Entreprises du secteur primaire	7 572	84	502	193	7	5 050	773	4 071	18 252
Entreprises du secteur secondaire									
Matériel de transport	191 947	–	–	102 747	1 008	1 837 290	195 663	122 320	2 450 975
Métaux de 1 ^{re} transformation et produits métalliques	30 965	43 938	–	2 434	16	39 661	11 812	18 919	147 745
Produits du bois	105 349	–	–	1 272	7	32 752	46 996	19 523	205 899
Fabrication d'aliments et boissons	35 828	15	–	2 540	12	33 297	25 044	18 110	114 846
Autres	195 902	8 236	–	7 436	29	116 314	53 500	64 857	446 274
	559 991	52 189	–	116 429	1 072	2 059 314	333 015	243 729	3 365 739
Entreprises du secteur tertiaire	42 933	746	892	7 816	135	210 729	52 390	103 289	418 930
	610 496	53 019	1 394	124 438	1 214	2 275 093	386 178	351 089	3 802 921
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :									
Billets à recevoir du gouvernement du Québec									2 736 947
Prêts, actions, parts, honoraires de garantie et créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes									725 531
Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie									2 044 728
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants									957 767
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec									622 552
Engagements de financement – Ententes acceptées par les clients :									
Prêts et parts									373 558
Garanties									248 221
									7 709 304

La concentration du risque de crédit au 31 mars 2008 se détaille comme suit :

	Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Créances liées aux in- terventions financières, déduction faite de la provision cumulés pour pertes	Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Engage- ments de prêts – ententes acceptées par les clients	Engage- ments de garanties – ententes acceptées par les clients	Total
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ :									
Entreprises du secteur primaire	7 244	1 255	867	152	7	9 802	605	3 635	23 567
Entreprises du secteur secondaire									
Matériel de transport	200 783	–	–	93 068	463	1 549 552	84 646	512 922	2 441 434
Métaux de 1 ^{re} transformation et produits métalliques	35 345	44 845	–	2 677	27	39 568	94 841	17 995	235 298
Produits du bois	57 221	–	50	1 964	31	39 573	20 681	12 976	132 496
Papier	73 793	8 012	–	162	1	3 222	8 821	639	94 650
Autres	134 169	975	–	8 147	25	133 714	51 093	66 063	394 186
	501 311	53 832	50	106 018	547	1 765 629	260 082	610 595	3 298 064
Entreprises du secteur tertiaire	52 006	483	1 002	9 062	222	208 842	27 833	101 661	401 111
	560 561	55 570	1 919	115 232	776	1 984 273	288 520	715 891	3 722 742
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :									
Billets à recevoir du gouvernement du Québec									2 721 834
Prêts, actions, parts, honoraires de garantie et créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes									675 439
Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie									1 761 903
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants									810 910
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec									453 610
Engagements de financement – Ententes acceptées par les clients :									
Prêts									279 980
Garanties									621 239
									7 324 915

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque que court la Société si les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers fluctuent et entraînent des gains ou des pertes.

Risque de taux d'intérêt

La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus et des frais d'intérêts de même que de la juste valeur des instruments financiers détenus par la Société. Cette incidence est fonction de plusieurs facteurs, dont l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif et la courbe des taux d'intérêt. Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt, la Société a recours à des stratégies d'appariement naturel de ses éléments d'actif et de passif, notamment en contractant ses emprunts de façon appropriée. De plus, elle complète de façon synthétique l'appariement entre les structures de taux d'intérêt de ses éléments d'actif et de passif à l'aide de produits dérivés négociés sur les marchés financiers. Cette activité est encadrée par une politique interne de gestion du risque de taux d'intérêt.

Le tableau ci-dessous présente l'impact potentiel, sur le bénéfice net et sur le résultat étendu, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt (au taux plancher de 0% dans le cas d'une diminution) en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'impact de la dépense de provision pour pertes.

Sensibilité au taux d'intérêt :

	2009
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux	
Impact sur le bénéfice net	1 803
Impact sur le résultat étendu	(2 679)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux	
Impact sur le bénéfice net	(2 089)
Impact sur le résultat étendu	2 772

Risque de devise

La Société est exposée au risque de devise puisqu'une partie importante des garanties d'emprunts et/ou engagements financiers que la Société accorde, de même que les honoraires de garantie y afférents, sont libellés en devises autres que le dollar canadien. Cependant, puisqu'une partie importante des garanties sont effectuées dans des dossiers dont les pertes sont assumées par le gouvernement, l'impact sur le bénéfice net de la Société est considéré comme non significatif. Pour atténuer le risque de taux de change résiduel, la Société procède au cas par cas en utilisant un produit dérivé spécifique à chaque contrat de financement, lui assurant ainsi une couverture supplémentaire. De plus, une partie de ses placements est libellée en devises autres que le dollar canadien. En cette matière, la politique de placement d'Investissement Québec et de ses filiales définit les limites pour chaque classe d'actif, et ce, tant en termes de risque brut que de risque net (après considération des stratégies de couverture s'il y a lieu).

Le tableau ci-après présente l'impact potentiel, sur le bénéfice net et sur le résultat étendu, d'une appréciation ou d'une dépréciation de 10% du dollar canadien par rapport aux devises dans lesquelles les placements de la Société sont libellés.

Sensibilité au taux de change :

	2009
Appréciation de 10 % du dollar canadien	
Impact sur le bénéfice net	(1 554)
Impact sur le résultat étendu	(3 969)
Dépréciation de 10 % du dollar canadien	
Impact sur le bénéfice net	6 008
Impact sur le résultat étendu	3 969

Risque des cours boursiers

Le risque des cours boursiers provient du fait que les variations des cours boursiers pourraient entraîner une baisse de valeur du portefeuille d'actions cotées détenu par la Société. La politique de placement encadre ce risque grâce à plusieurs limites qui visent à maximiser la diversification du portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente l'impact potentiel, sur le bénéfice net et sur le résultat étendu, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue des cours boursiers de 20 %.

Sensibilité aux cours boursiers :

	2009
Augmentation des cours boursiers de 20 %	
Impact sur le bénéfice net	–
Impact sur le résultat étendu	17 479
Diminution des cours boursiers de 20 %	
Impact sur le bénéfice net	–
Impact sur le résultat étendu	(17 479)

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le risque de liquidité découle également des difficultés que pourrait éprouver la Société à liquider, le cas échéant, certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

La gestion de ce risque est encadrée par une politique globale de financement. En outre, la Société voit à appairer les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds. La Société maintient une diversité de sources de financement et dispose d'un programme d'emprunt, tant à court terme qu'à long terme, auprès du ministre des Finances du Québec, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. De plus, des ententes d'emprunts à court terme ont été conclues avec des institutions financières. La Société a conclu, en juillet 2008, deux ententes de financement irrévocables auprès d'institutions financières pour un montant total pouvant aller jusqu'à 200 millions de dollars. Les montants autorisés en vertu de ces programmes et de ces ententes sont établis de façon à parer aux imprévus.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que des obligations hors bilan au 31 mars 2009. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

Les échéances contractuelles des passifs financiers au 31 mars 2009 se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Sans échéance fixe	Total
INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN									
Emprunts à court terme	472 185	–	–	–	–	–	–	–	472 185
Emprunts à long terme	894 953	633 305	611 637	726 148	1 071 873	23 833	276 687	10 000	4 248 436
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	–	–	358 531	358 531
Autres passifs	25 703	6 192	5 033	4 842	4 505	11 224	(2 198)	17 631	72 932
	1 392 841	639 497	616 670	730 990	1 076 378	35 057	274 489	386 162	5 152 084
OBLIGATIONS HORS BILAN									
Engagements de financement et d'investissement	492 068	188 982	106 999	70 747	12 952	6 266	592 888	789 533	2 260 435
Garanties ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	–	–	2 275 093	2 275 093
	492 068	188 982	106 999	70 747	12 952	6 266	592 888	3 064 626	4 535 528
	1 884 909	828 479	723 669	801 737	1 089 330	41 323	867 377	3 450 788	9 687 612

(1) Les montants relatifs à ces passifs n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps à compter de la date du bilan.

30. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les engagements de financement de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de financement autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les actions et les parts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, la Société s'est engagée à investir, sous forme de parts de sociétés en commandite, dans les FIER-Régions, dans le fonds commun du FIER Partenaires et dans les Fonds-Soutien.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

			2009	2008
	Dont les pertes ne sont pas remboursées et les contributions ne sont pas assumées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées et les contributions sont assumées par le gouvernement du Québec	Total	Total
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT				
Ententes autorisées qui ne sont pas encore acceptées par les clients				
Prêts	9 073	86 605	95 678	167 893
Garanties	18 271	262 143	280 414	24 803
Contributions financières	1 980	52 974	54 954	48 660
	29 324	401 722	431 046	241 356
Ententes acceptées par les clients				
Prêts ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	12 620	349 156	361 776	288 520
Parts	–	24 402	24 402	–
Garanties	102 868	248 221	351 089	715 891
Contributions financières	152 446	786 880	939 326	257 448
	267 934	1 408 659	1 676 593	1 261 859
	297 258	1 810 381	2 107 639	1 503 215
ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT				
Parts de sociétés en commandite				
FIER-Régions	–	45 935	45 935	85 097
FIER Partenaires, s.e.c.	–	71 556	71 556	77 876
Fonds-Soutien	–	–	–	2 579
	–	117 491	117 491	165 552
	297 258	1 927 872	2 225 130	1 668 767

Aucun engagement n'était libellé en dollars américains au 31 mars 2009 (1,0 million en dollars canadiens au 31 mars 2008).

- (1) Y compris un montant de 195,9 millions de dollars dont les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 1,75 % et 9,22 % et qui ont une durée qui varie entre 8 et 30 ans.
- (2) Y compris un montant de 58,6 millions de dollars dont les taux d'intérêt sont variables.
- (3) Y compris un montant de 98,8 millions de dollars qui ne porte pas intérêt.
- (4) Y compris un montant de 8,5 millions de dollars dont les taux d'intérêt ne sont pas encore établis au 31 mars 2009.

31. AUTRES ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée à verser des honoraires de 35,3 millions de dollars au 31 mars 2009 (43,4 millions au 31 mars 2008) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander et pour la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

La Société s'est engagée à verser des contributions financières en vertu du « Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi », administré par Emploi-Québec et destiné aux entreprises. La Société n'avait aucun engagement relatif à ces contributions aux 31 mars 2009 et 2008.

32. GESTION DU CAPITAL

Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué de ses capitaux propres. Au 31 mars 2009, le capital de la Société s'élève à 557,9 millions de dollars (548,9 millions de dollars au 31 mars 2008).

Les objectifs de capital n'ont pas changé depuis l'exercice précédent. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement. La Société n'est assujettie à aucune autre exigence en matière de capital formulée par une source externe.

33. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel d'Investissement Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation d'Investissement Québec pour le RREGOP est passé de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE, de 7,78 % à 10,54 %. Le taux de cotisation du RRF est demeuré à 7,25 %. Les obligations d'Investissement Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur. Les cotisations d'Investissement Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1,9 million de dollars (1,5 million pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et 1,4 million pour l'exercice terminé le 31 mars 2007).

Les responsabilités de l'employeur à l'égard du régime de rentes d'appoint consistent à assumer entièrement les prestations au moment de la retraite du bénéficiaire. Ainsi, aucune cotisation n'est payée par les employés ni par l'employeur. Les obligations de l'employeur s'élèvent à 1,4 million de dollars au 31 mars 2009 (1,3 million au 31 mars 2008) et figurent au poste « Autres éléments de passif ». La Société a imputé 0,1 million de dollars aux résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2009 (0,1 million au 31 mars 2008; 1,1 million au 31 mars 2007). Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Société pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes : le taux de rendement prévu du régime est de 5,75 % et le taux de croissance de la rémunération est de 3,5 %.

L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée en date du 1^{er} mars 2009. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée en date du 1^{er} mars 2010.

34. CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES À PAYER

	2009	2008
Solde au début de l'exercice	11 618	10 887
Dépense de l'exercice	3 526	3 854
Montants versés au cours de l'exercice	(3 562)	(3 123)
Solde à la fin de l'exercice	11 582	11 618

35. ÉVENTUALITÉS

En vertu du décret 1393-2001 du gouvernement du Québec, daté du 21 novembre 2001, 9109-3294 Québec inc., filiale d'Investissement Québec, a fait l'acquisition, en décembre 2001, d'un terrain contaminé pour le prix de un dollar. Investissement Québec est garante, avec une tierce partie, du passif environnemental de ce terrain. À cet égard, la Société a inscrit un passif de 6 millions de dollars au 31 mars 2009 (7 millions au 31 mars 2008). De plus, en vertu de la réglementation en matière d'environnement, la Société pourrait être tenue de réaliser des travaux de décontamination additionnels. En date du 31 mars 2009, la Société ne peut estimer le coût de ces travaux éventuels. Toutefois, en vertu de sa loi constitutive, les pertes qui pourraient découler de ce passif éventuel seront assumées par le gouvernement du Québec.

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur les résultats de son exploitation.

36. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement dans les états financiers.

37. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des exercices 2007 et 2008 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2009. Les chiffres de l'exercice 2007 proviennent d'états financiers vérifiés par le vérificateur général du Québec. Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. a été nommé covérificateur des états financiers de la Société pour les exercices 2008 et 2009, en vertu du décret 592-2007, daté du 1^{er} août 2007.

38. BILANS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES

						2009	2008
	Investissement Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ FIER inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassifications ⁽¹⁾	Total consolidé	Total consolidé
ACTIF							
Encaisse	1 958	862	10	142	–	2 972	1 946
Placements temporaires	8 379	45 501	17 139	–	–	71 019	97 487
Placements	–	2 911 041	166 011	25	–	3 077 077	3 010 516
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	610 496	–	–	–	–	610 496	560 561
Actions	53 019	–	–	–	–	53 019	55 570
Parts	1 394	–	–	–	–	1 394	1 919
Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	124 438	–	–	–	–	124 438	115 232
Contributions recouvrables du gouvernement – Avantages conférés aux clients et autres montants	951 583	–	–	6 184	–	957 767	810 910
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	622 552	–	–	–	–	622 552	453 610
Placements dans les filiales, à la valeur de consolidation	14 941	–	–	–	(14 941)	–	–
Avances à des filiales	207 995	–	–	–	(207 995)	–	–
Autres éléments d'actif	16 286	1 466	49	250	(1 297)	16 754	11 032
	2 613 041	2 958 870	183 209	6 601	(224 233)	5 537 488	5 118 783
PASSIF ET AVOIR							
Passif							
Emprunts à court terme	472 100	–	–	–	–	472 100	255 800
Emprunts à long terme	1 152 448	2 701 285	–	–	–	3 853 733	3 778 372
Intérêts échus et courus sur les emprunts	9 968	–	–	–	–	9 968	17 747
Avances de la société mère	–	–	207 767	228	(207 995)	–	–
Passif au titre de la garantie	358 531	–	–	–	–	358 531	250 683
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	–	211 875	–	–	–	211 875	223 670
Autres éléments de passif	62 058	5 677	695	6 212	(1 297)	73 345	43 593
	2 055 105	2 918 837	208 462	6 440	(209 292)	4 979 552	4 569 865
Avoir							
Avoir initial et capital-actions	32 944	1	1	3	(5)	32 944	32 944
Bénéfices non répartis (déficit)	542 172	57 212	(25 254)	158	(32 116)	542 172	511 446
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(17 180)	(17 180)	–	–	17 180	(17 180)	4 528
	557 936	40 033	(25 253)	161	(14 941)	557 936	548 918
	2 613 041	2 958 870	183 209	6 601	(224 233)	5 537 488	5 118 783
GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE							
	2 275 093	–	–	–	–	2 275 093	1 984 273

(1) Éliminations relatives aux soldes et aux transactions intersociétés et reclassifications.

39. RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES

						2009	2008
	Investissement Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ FIER inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassements ⁽¹⁾	Total consolidé	Total consolidé
REVENUS D'INTÉRÊTS							
Intérêts sur les interventions financières et réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients	104 893	–	–	–	–	104 893	107 402
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	114 062	–	–	–	114 062	107 154
Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	97	1 425	344	–	–	1 866	1 337
	104 990	115 487	344	–	–	220 821	215 893
DÉPENSES D'INTÉRÊTS	54 002	112 893	–	–	–	166 895	172 662
REVENU NET D'INTÉRÊTS	50 988	2 594	344	–	–	53 926	43 231
AUTRES REVENUS							
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	–	105 749	–	–	–	105 749	109 790
Honoraires de garantie	36 945	–	–	–	–	36 945	35 187
Primes au risque							
Options d'achat d'actions	2 681	–	–	–	–	2 681	852
Participations aux bénéfices et autres primes	4 234	–	–	–	–	4 234	6 046
Commissions d'engagement	7 268	–	–	–	–	7 268	6 373
Honoraires – Société apparentée, IQ Immigrants Investisseurs inc.	1 505	(1 699)	–	–	194	–	–
Autres revenus	14 123	5 223	(12 967)	20	–	6 399	10 071
	66 756	109 273	(12 967)	20	194	163 276	168 319
	117 744	111 867	(12 623)	20	194	217 202	211 550
PROVISION							
Provision pour pertes	219 378	–	–	–	–	219 378	184 703
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(200 884)	–	–	–	–	(200 884)	(171 107)
	18 494	–	–	–	–	18 494	13 596
DÉPENSES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS							
Contributions financières	182 182	51 464	–	17	–	233 663	181 159
Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec	(172 021)	–	–	(17)	–	(172 038)	(125 119)
Honoraires d'intermédiaires financiers	–	48 765	–	–	–	48 765	50 540
Honoraires pour la gestion des dossiers de contributions financières – Société mère	–	–	–	–	–	–	–
Frais d'administration	52 474	482	646	–	(86)	53 516	49 996
Autres dépenses	3 265	531	–	–	280	4 076	4 006
	65 900	101 242	646	–	194	167 982	160 582
BÉNÉFICE NET AVANT LA QUOTE-PART DES RÉSULTATS DES FILIALES	33 350	10 625	(13 269)	20	–	30 726	37 372
Quote-part des résultats des filiales	(2 624)	–	–	–	2 624	–	–
BÉNÉFICE NET	30 726	10 625	(13 269)	20	2 624	30 726	37 372

(1) Éliminations relatives aux soldes et aux transactions intersociétés et reclassifications.

Renseignements
supplémentaires

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Investissement Québec évalue chaque année les retombées économiques des projets qu'elle finance et de son portefeuille¹⁸. La méthodologie utilisée repose sur des simulations effectuées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) qui, à l'aide de son modèle intersectoriel québécois, reproduit d'une façon simplifiée le fonctionnement de l'économie québécoise. Les retombées économiques, soit les emplois, la valeur ajoutée et les recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec, sont présentées par programme. Plusieurs validations sont effectuées, notamment pour éliminer le double comptage des entreprises ayant bénéficié de plus d'un programme.

En utilisant les données fournies par Investissement Québec, l'ISQ évalue en premier lieu les retombées économiques des projets, c'est-à-dire l'incidence économique des dépenses des entreprises dans le cadre de la réalisation des projets que la Société a financés au cours de l'année. L'agrandissement ou la construction de bâtiments ainsi que l'achat et l'installation de machinerie ou d'équipement sont les principaux aspects dont tient compte le modèle de l'ISQ. Dans les calculs, les coûts des projets sont ventilés par type de dépenses : construction, équipement et machinerie, honoraires professionnels et fonds de roulement. L'évaluation exclut les projets des entreprises qui ont une situation financière précaire ainsi que les crédits-acheteurs. Ces crédits sont toutefois simulés dans l'évaluation du portefeuille de la Société.

Le modèle de l'ISQ permet d'évaluer la charge de travail requise en années-personnes pour assurer la réalisation des projets, dont la valeur simulée en 2008-2009 s'élève à 3,6 milliards de dollars. Ainsi, selon les simulations de l'ISQ, les projets financés devraient représenter l'équivalent d'une charge de travail de 32 100 années-personnes. Les travailleurs mobilisés (ingénieurs, architectes, travailleurs de la construction, techniciens et autres) procureront au gouvernement du Québec, par l'impôt perçu sur leurs salaires, des recettes fiscales et parafiscales de 341 millions de dollars.

L'ISQ utilise par la suite les données d'Investissement Québec pour évaluer les retombées économiques du portefeuille de la Société au 31 mars 2009, en simulant l'incidence des ventes annuelles réalisées à la suite de la mise en place des projets financés au cours des années précédentes. Le modèle de l'ISQ évalue la charge de travail que la réalisation de ces ventes représente pour les entreprises clientes et leurs fournisseurs, ainsi que les recettes procurées au gouvernement par l'impôt sur les salaires. Ainsi, pour l'exercice 2008-2009, ces ventes s'élèvent à près de 37,8 milliards de dollars. La réalisation de ces ventes correspond à une charge de travail de 303 646 années-personnes et à des recettes fiscales et parafiscales de 2,8 milliards de dollars pour le gouvernement du Québec pour cette période.

Le niveau des retombées économiques varie d'une année à l'autre en fonction, d'une part, de l'évolution du portefeuille (entrées et sorties d'entreprises) et, d'autre part, de la performance des entreprises financées et de la conjoncture économique.

Attribution des retombées à Investissement Québec

La Société ne s'attribue pas entièrement les recettes fiscales et parafiscales des projets d'investissements qu'elle finance et des ventes de ses clients. En effet, puisque ses interventions doivent être complémentaires à celles des institutions financières, elle utilise un modèle d'attribution qui ne comptabilise que la partie des retombées générée par les entreprises dont la structure financière dépasse le seuil de risque habituellement toléré par les institutions prêteuses. Pour les outils de développement économique, tels que le Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE), le Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI), le Programme de soutien à l'industrie forestière (PSIF) et les mandats gouvernementaux, elle a recours à une autre méthode selon laquelle les retombées lui sont attribuées en proportion de la probabilité que les projets soutenus ne se réalisent pas sans son intervention ou qu'ils se réalisent à l'extérieur du Québec. Ces deux méthodes d'attribution ont été élaborées par la Société en collaboration notamment avec des spécialistes de l'ISQ, des représentants du ministère des Finances et des universitaires.

Dans tous les cas, les retombées sont pondérées par divers critères pour n'attribuer à Investissement Québec que les projets susceptibles de procurer un gain net à l'économie, sans tenir compte des projets qui n'entraînent qu'un simple déplacement de l'activité économique au Québec. Ainsi, pour l'exercice financier 2008-2009, 27,3 % de l'ensemble

¹⁸ Y compris les entreprises financées entre 1988 et 2009 dont le dossier est encore administré par la Société. Compte tenu du délai de production des états financiers des entreprises, les évaluations portent sur les données de la période du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.

des recettes totales¹⁹ provenant de la réalisation des projets, soit 93,0 millions de dollars, sont attribuables aux interventions d'Investissement Québec, de même que 30,8 % de l'ensemble des recettes liées aux ventes, soit 859,4 millions de dollars. Les recettes totales attribuables à Investissement Québec, soit l'ensemble des recettes attribuables aux projets financés par la Société et au portefeuille de celle-ci, s'élèvent donc à 952,4 millions de dollars.

Le modèle d'attribution se base sur des évaluations objectives, fondées sur un système de cotations mettant en relation un ensemble de paramètres financiers et économiques. La méthodologie et les résultats globaux ont d'ailleurs fait l'objet de nombreuses communications, notamment à l'Association canadienne française pour l'avancement de la science en 1997 et en 1998, à l'Association canadienne d'évaluation en 1999, à l'American Chamber of Commerce Research Association (ACCRA) en 2001, désormais le Council for Community and Economic Research (C2ER), et à l'Association de science régionale de langue française en 2002. L'ACCRA a d'ailleurs décerné un prix d'excellence à Investissement Québec en juin 2004 pour sa méthodologie d'évaluation des retombées économiques du programme FAIRE.

SYNTHÈSE DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

	2008-2009	2007-2008
RETOMBÉES RELATIVES À LA RÉALISATION DES PROJETS FINANCÉS		
Valeur des projets simulés	3 640,4 M \$	2 793,6 M \$
Retombées économiques générées par ces projets		
Emplois (charge de travail en années-personnes)	32 100	28 056
Valeur ajoutée	2 513,1 M \$	1 984,6 M \$
Recettes du gouvernement du Québec	341,0 M \$	299,4 M \$
RETOMBÉES RELATIVES AUX VENTES SIMULÉES DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE		
Valeur des ventes simulées	37 771,3 M \$	36 286,8 M \$
Retombées économiques générées par ces ventes		
Emplois (charge de travail en années-personnes)	303,646	312,101
Valeur ajoutée	23 212,4 M \$	22 572,1 M \$
Valeur ajoutée par emploi	76 446 \$	72 323 \$
Recettes du gouvernement du Québec	2 788,6 M \$	2 935,9 M \$
RECETTES FISCALES ET PARAFISCALES ATTRIBUABLES À INVESTISSEMENT QUÉBEC		
Relatives à la réalisation des projets financés	93,0 M \$	106,9 M \$
Relatives aux ventes des entreprises du portefeuille	859,4 M \$	873,4 M \$
Recettes fiscales et parafiscales totales attribuables à Investissement Québec	952,4 M \$	980,3 M \$
Coûts	442,6 M \$	276,8 M \$
Ratio avantages-coûts d'Investissement Québec	2,15/1	3,54/1

Valeur des intrants par programme

Le tableau suivant présente les intrants, c'est-à-dire les données relatives aux entreprises clientes et à leurs projets qui ont été utilisées pour simuler les retombées économiques de 2008-2009.

Puisque les entreprises en situation précaire sont exclues, de même que le financement des crédits-acheteurs, ce dernier étant simulé dans le portefeuille, l'évaluation des retombées économiques des projets repose sur 71 % de la valeur des projets financés.

L'évaluation des retombées économiques du portefeuille est basée sur les ventes des entreprises financées depuis 1988 dont le dossier est encore actif et administré par la Société. N'ont été retenues que les entreprises dont les derniers états financiers disponibles au moment de l'évaluation se terminaient entre le 1^{er} juillet 2007 et le 30 juin 2008. Par conséquent, l'analyse de cette année porte sur un échantillon de 92 % des entreprises du portefeuille de la Société.

¹⁹ Comprend les recettes fiscales et parafiscales.

VALEUR DES INTRANTS, 2008-2009

Programme ou volet de programme	Projets		Portefeuille		
	Valeur simulée (M \$)	Taille de l'échantillon ⁽¹⁾	Ventes (M \$)	Financement autorisé Total (M \$)	Échantillon (M \$)
FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE					
FINANCEMENT PME					
Production et alliance					
Investissement	170,3	97 %	2 867,2	241,3	220,1
Regroupement	30,8	83 %	666,5	39,2	37,9
Tourisme	12,0	73 %	58,2	21,6	17,6
Recherche et développement	271,6	85 %	452,7	44,5	42,3
Exportation	132,5	87 %	2 798,7	199,4	194,3
Fonds de roulement					
De croissance	22,1	94 %	925,2	45,3	45,2
Conjoncturel	s.o.	s.o.	103,6	9,1	9,1
De redressement	0	0 %	62,6	3,0	3,0
Relève	71,9	100 %	428,9	42,8	39,6
Mesures d'expérimentation	2,7	66 %	192,9	16,7	16,4
PROGRAMMES SPÉCIFIQUES					
Coopératives ⁽²⁾	39,3	98 %	864,4	78,3	73,8
OBNL ⁽²⁾	33,0	100 %	562,0	115,1	108,7
Déclic PME	s.o.	s.o.	46,6	4,1	3,8
OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE					
Biolevier	s.o.	s.o.	17,1	70,4	62,4
PASI	445,6	80 %	9 953,8	319,5	277,9
FAIRE	s.o.	s.o.	13 587,0	927,0	918,8
Mandats gouvernementaux	1 276,4	52 %	3 425,8	2 257,8	2 257,8
Immigrants investisseurs	608,7	99 %	10 219,1	222,4	200,8
PSIF	360,9	94 %	2 640,5	226,2	205,5
Renfort	162,6	94 %	s.o.	s.o.	s.o.
TOTAL ⁽³⁾	3 640,4	71 %	37 771,3	4 883,7	4 735,0

(1) La taille de l'échantillon correspond à la proportion de la valeur simulée des projets sur la valeur totale des projets autorisés.

(2) Dans ce cas-ci, le regroupement a été fait par type d'entreprises et non par programme.

(3) Une même entreprise peut bénéficier de plus d'une intervention financière et ainsi être comptabilisée dans plus d'un programme ou volet de programme. Pour cette raison, le total de certaines colonnes de ce tableau ne correspond pas à la somme des montants inscrits.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES PAR PROGRAMME

Cette section présente les résultats des retombées économiques sur le plan des emplois, de la valeur ajoutée et des recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec.

Emplois

Le tableau ci-dessous présente l'incidence économique de l'activité d'Investissement Québec sur l'emploi, c'est-à-dire l'équivalent de la charge de travail en années-personnes nécessaire à la réalisation des projets financés en 2008-2009 par la Société ainsi qu'à la réalisation des ventes des entreprises du portefeuille pour la même période.

EMPLOIS ⁽¹⁾ PAR PROGRAMME OU VOLET DE PROGRAMME, 2008-2009

Programme ou volet de programme	Projets			Portefeuille		
	Emplois directs	Emplois indirects	Total	Emplois directs	Emplois indirects	Total
FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE						
FINANCEMENT PME						
Production et alliance						
Investissement	891	439	1 330	15 666	7 899	23 565
Regroupement	190	97	287	3 897	1 728	5 625
Tourisme	69	40	109	842	182	1 024
Recherche et développement	2 835	991	3 826	2 633	1 106	3 739
Exportation	969	397	1 366	17 560	7 724	25 284
Fonds de roulement						
De croissance	158	57	215	5 322	2 087	7 409
Conjoncturel	s.o.	s.o.	s.o.	466	364	830
De redressement	0	0	0	433	145	578
Relève	400	252	652	2 729	1 053	3 782
Mesures d'expérimentation	7	5	12	1 057	467	1 524
PROGRAMMES SPÉCIFIQUES						
Coopératives ⁽²⁾	269	118	387	7 667	2 819	10 486
OBNL ⁽²⁾	230	115	345	28 850	3 533	32 383
Déclic PME	s.o.	s.o.	s.o.	335	123	458
OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE						
Biolevier	s.o.	s.o.	s.o.	179	62	241
PASI	2 156	960	3 116	40 827	24 104	64 931
FAIRE	s.o.	s.o.	s.o.	67 833	32 340	89 031
Mandats gouvernementaux	8 023	3 155	11 178	8 896	7 119	16 014
Immigrants investisseurs	3 261	1 742	5 003	55 952	28 058	84 010
PSIF	1 913	1 037	2 950	11 754	9 214	20 968
Renfort	945	379	1 324	s.o.	s.o.	s.o.
TOTAL ⁽³⁾	22 316	9 784	32 100	203 554	100 092	303 646

Source : © Gouvernement du Québec, Investissement Québec (2009), réalisé à l'aide du Modèle intersectoriel du Québec, propriété de l'Institut de la statistique du Québec.

(1) Charge de travail, en années-personnes, nécessaire à la réalisation des ventes par nos entreprises clientes et leurs fournisseurs.

(2) Dans ce cas-ci, le regroupement a été fait par type d'entreprises et non par programme.

(3) Une même entreprise peut bénéficier de plus d'une intervention financière et ainsi être comptabilisée dans plus d'un programme ou volet de programme. Pour cette raison, le total de certaines colonnes de ce tableau ne correspond pas à la somme des montants inscrits.

Valeur ajoutée

La valeur ajoutée correspond à la rémunération totale des facteurs de production, soit les salaires et les traitements avant impôt, le revenu net des entreprises et les autres revenus bruts avant impôt. Une entreprise produit une valeur ajoutée par ses investissements et ses activités de transformation de matières premières, de biens ou de composantes à contenu québécois. La valeur ajoutée se calcule aussi à l'aide des ventes de l'entreprise et de ses fournisseurs.

VALEUR AJOUTÉE PAR PROGRAMME OU VOLET DE PROGRAMME, 2008-2009

Programme ou volet de programme	Projets (M\$)	Portefeuille (M\$)	Productivité du portefeuille (valeur ajoutée par emploi) (\$)
FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE			
FINANCEMENT PME			
Production et alliance			
Investissement	113,9	1 818,1	77 153
Regroupement	25,4	384,7	68 390
Tourisme	8,2	47,8	46 646
Recherche et développement	221,5	268,2	71 742
Exportation	110,5	1 775,6	70 228
Fonds de roulement			
De croissance	14,2	555,3	74 956
Conjoncturel	s.o.	64,2	77 452
De redressement	0,0	38,3	66 258
Relève	55,8	252,3	66 718
Mesures d'expérimentation	1,7	159,1	104 396
PROGRAMMES SPÉCIFIQUES			
Coopératives ⁽¹⁾	29,3	621,4	59 256
OBNL ⁽¹⁾	24,3	1 035,5	31 977
Déclic PME	s.o.	30,0	65 568
OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
Biolevier	s.o.	13,9	57 817
PASI	282,6	5 295,1	81 550
FAIRE	s.o.	8 029,4	90 187
Mandats gouvernementaux	864,6	1 774,5	110 806
Immigrants investisseurs	402,0	6 396,8	76 144
PSIF	248,8	1 725,0	82 266
Renfort	110,3	s.o.	s.o.
TOTAL ⁽²⁾	2 513,1	23 212,4	76 446

Source : © Gouvernement du Québec, Investissement Québec (2009), réalisé à l'aide du Modèle intersectoriel du Québec, propriété de l'Institut de la statistique du Québec.

(1) Dans ce cas-ci, le regroupement a été fait par type d'entreprises et non par programme.

(2) Une même entreprise peut bénéficier de plus d'une intervention financière et ainsi être comptabilisée dans plus d'un programme ou volet de programme. Pour cette raison, le total de certaines colonnes de ce tableau ne correspond pas à la somme des montants inscrits.

Recettes du gouvernement du Québec

Les retombées économiques en matière de recettes fiscales et parafiscales sont présentées dans le tableau ci-dessous. Elles sont composées de l'impôt sur les salaires et traitements et des cotisations versées à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, au Fonds des services de santé, à la Régie des rentes du Québec et au Régime québécois d'assurance parentale. L'évaluation effectuée ne tient compte que des recettes du gouvernement du Québec, sans égard aux recettes procurées aux autres gouvernements, ni aux revenus provenant de l'impôt sur les sociétés.

RECETTES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PAR PROGRAMME OU VOLET DE PROGRAMME, 2008-2009

Programme ou volet de programme	Recettes fiscales (M \$)		Recettes parafiscales (M \$)		Total (M \$)
	Projets	Portefeuille	Projets	Portefeuille	
FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE					
FINANCEMENT PME					
Production et alliance					
Investissement	6,2	80,1	9,6	148,0	243,9
Regroupement	1,6	17,1	1,8	31,9	52,4
Tourisme	0,4	1,5	0,9	3,8	6,6
Recherche et développement	11,4	13,6	18,7	22,6	66,3
Exportation	6,3	81,0	7,6	145,7	240,6
Fonds de roulement					
De croissance	0,7	24,2	1,2	44,9	71,0
Conjoncturel	s.o.	3,6	s.o.	5,1	8,7
De redressement	0,0	1,7	0,0	3,2	4,9
Relève	3,8	10,5	3,9	22,0	40,2
Mesures d'expérimentation	0,1	5,9	0,1	12,0	18,1
PROGRAMMES SPÉCIFIQUES					
Coopératives ⁽¹⁾	1,5	24,1	2,5	48,7	76,8
OBNL ⁽¹⁾	1,3	36,4	2,4	83,8	123,9
Déclic PME	s.o.	1,4	s.o.	2,6	4,0
OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE					
Biolevier	s.o.	0,7	s.o.	1,2	1,9
PASI	15,1	258,6	22,8	427,6	724,1
FAIRE	s.o.	356,8	s.o.	566,3	923,1
Mandats gouvernementaux	43,4	72,6	68,2	99,5	283,7
Immigrants investisseurs	21,6	269,5	37,9	508,1	837,1
PSIF	13,5	73,3	22,7	148,7	258,2
Renfort	5,3	s.o.	8,5	s.o.	13,8
TOTAL ⁽²⁾	132,2	1 017,9	208,8	1 770,7	3 129,6

Source : ©Gouvernement du Québec, Investissement Québec (2008), réalisé à l'aide du Modèle intersectoriel du Québec, propriété de l'Institut de la statistique du Québec.

(1) Dans ce cas-ci, le regroupement a été fait par type d'entreprises et non par programme.

(2) Une même entreprise peut bénéficier de plus d'une intervention financière et ainsi être comptabilisée dans plus d'un programme ou volet de programme. Pour cette raison, le total de certaines colonnes de ce tableau ne correspond pas à la somme des montants inscrits.

PRODUITS FINANCIERS ET MESURES FISCALES GÉRÉS PAR INVESTISSEMENT QUÉBEC

Voici une description sommaire des produits financiers et des mesures fiscales gérés par Investissement Québec. Pour avoir plus de détails à ce sujet, veuillez consulter le site Internet de la Société : www.investquebec.com. Vous y trouverez notamment les formulaires nécessaires pour présenter une demande en ligne relative à certains produits financiers ou à certaines mesures fiscales.

FINANCEMENT PME

Programme servant à appuyer, au moyen d'un prêt ou d'une garantie de prêt, des projets d'investissements, d'innovation, d'alliance stratégique, d'exportation ou de transfert de propriété réalisés par des PME provenant principalement des secteurs manufacturier, de la nouvelle économie ou touristique. Il permet aussi aux entreprises qui ont besoin de liquidités de financer de façon intérimaire les crédits d'impôt auxquels elles ont droit en vertu des mesures fiscales en vigueur.

PROGRAMME FAVORISANT LE FINANCEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF

Programme visant à favoriser la création, le maintien et le développement des entreprises de l'économie sociale, en accordant une aide financière aux organismes à but non lucratif, aux entreprises coopératives ou à leurs filiales.

PROGRAMME FAVORISANT LA CAPITALISATION DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Programme de soutien à la capitalisation des organismes à but non lucratif ou des entreprises coopératives.

PROGRAMME D'APPUI STRATÉGIQUE À L'INVESTISSEMENT (PASI)

Programme de soutien financier visant à appuyer les projets d'investissements structurants ou stratégiques ainsi que le développement de produits au Québec dans une perspective d'accroissement de la productivité et de création d'emplois. Il permet aux entreprises de bénéficier d'une contribution financière remboursable ou non remboursable, ou d'obtenir une garantie de prêt pour réaliser leurs projets.

PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INDUSTRIE FORESTIÈRE (PSIF)

Programme visant à soutenir la consolidation, l'investissement et la modernisation des entreprises du secteur forestier. Le programme offre une aide financière aux entreprises d'aménagement forestier (récolte et travaux sylvicoles), aux entreprises de pâtes et papiers et aux entreprises de transformation du bois, ou un financement intérimaire des crédits d'impôt remboursables pour la construction de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public en milieu forestier.

RENFORT

Programme de fonds de roulement et d'investissement visant la stabilisation et la relance d'entreprises performantes de tous les secteurs d'activité économique, à l'exception des secteurs de l'agriculture primaire, de l'immobilier, de l'exportation minière, de la vente au détail et de toute autre activité assimilable à la vente au détail. Au moyen de garanties de prêt ou de prêts, le programme permet de soutenir les entreprises performantes qui éprouvent des difficultés financières en raison de la conjoncture économique ou qui ont du mal à obtenir du financement pour améliorer leur fonds de roulement et financer l'achat d'équipement productif.

PROGRAMME DES IMMIGRANTS INVESTISSEURS POUR L'AIDE AUX ENTREPRISES

Programme visant à favoriser le développement économique en injectant, dans les entreprises québécoises, une partie des revenus de placement confiés par des immigrants investisseurs à IQ Immigrants Investisseurs inc., filiale d'Investissement Québec.

CRÉDIT-ACHETEUR

Garantie de prêt spécialement conçue pour soutenir la vente de biens par des entreprises québécoises à des entreprises étrangères.

FONDS D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE RÉGIONAL (FIER)

Fonds visant à procurer aux entreprises une source de capital aux étapes de démarrage, de développement, de redressement ou de transfert de propriété. Il vise également à soutenir la création de fonds sectoriels et de fonds de démarrage et à appuyer la réalisation de projets structurants, principalement en région. Il comprend trois volets : les Fonds-Soutien, les FIER-Régions et le FIER Partenaires.

MESURES FISCALES

Évaluation des demandes d'admissibilité des entreprises et production des attestations d'admissibilité annuelles ou des certificats relatifs aux crédits d'impôt remboursables. Les mesures fiscales en vigueur sont les suivantes :

Crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques (CDAE)

Mesure fiscale destinée aux sociétés du secteur des technologies de l'information de toutes les régions du Québec qui exercent des activités liées aux affaires électroniques.

Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources (RR)

Mesure fiscale relative à des activités spécifiques exercées dans certains secteurs de la fabrication et de la transformation afin de favoriser la diversification économique des régions ressources. Les activités visées se retrouvent notamment dans les secteurs des métaux, du bois, des aliments et de l'énergie.

Crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec (GAS)

Mesure fiscale destinée aux sociétés qui exercent des activités spécifiques dans les secteurs des ressources maritimes et éoliennes de même que dans le secteur manufacturier.

Crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium (ALU)

Mesure fiscale destinée aux sociétés qui transforment de l'aluminium ayant déjà subi une première transformation ou qui exercent certaines activités de valorisation ou de recyclage relatives à ce secteur dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées (CFRR)

Mesure fiscale destinée aux sociétés qui exercent des activités de fabrication ou de transformation dans les régions ressources éloignées.

Crédit d'impôt remboursable pour la production de titres multimédias

— Volet général (TMVG) et Volet sociétés spécialisées (TMVS)

Mesure fiscale conçue pour les sociétés de toutes les régions du Québec qui produisent des titres multimédias. Pour être admissibles, ces titres doivent répondre à certaines conditions en matière d'interactivité et être produits à des fins d'exploitation commerciale.

Centre de développement des biotechnologies (projet novateur ou non) (CDB)

Mesure fiscale qui vise le regroupement de sociétés du secteur des biotechnologies au sein d'immeubles adaptés à leurs besoins et qui favorise de ce fait la création de pôles scientifiques.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément au décret 824-98 sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, adopté par le gouvernement le 17 juin 1998, les membres du conseil d'administration d'Investissement Québec ont adopté un code d'éthique et de déontologie le 26 septembre 2000, qui a été mis à jour le 29 mai 2007. Ce code contient des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société et de ses principes généraux de gestion.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Le présent code s'applique à toute personne qui est nommée membre du conseil d'administration d'Investissement Québec.
2. Les membres adhèrent et contribuent à la réalisation de la mission d'Investissement Québec, telle que décrite comme suit à l'article 25 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1), à savoir :

«La Société a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emplois.

Elle centralise et consolide l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement, devenant en ce domaine un interlocuteur privilégié des entreprises.

Elle cherche à la fois à stimuler l'investissement intérieur et à attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec. Elle fait auprès de ceux-ci la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Elle offre aux investisseurs des services d'accueil propres à les orienter efficacement dans leurs démarches auprès du gouvernement et leur fournit un soutien financier et technique.

Elle participe à la croissance des entreprises en favorisant notamment la recherche et le développement ainsi que l'exportation.

Elle cherche également à assurer la conservation des investissements déjà effectués en apportant son soutien aux entreprises implantées au Québec, qui se distinguent par leur dynamisme ou leur potentiel.»

3. Le membre adhère aux valeurs et souscrit aux principes généraux de gestion qui sous-tendent l'action d'Investissement Québec, à savoir : le service au client d'abord, l'approche proactive, la compétence, l'engagement, l'intégrité, l'efficacité et l'efficience.

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

4. Le membre qui exerce des fonctions à temps plein au sein d'Investissement Québec ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui d'Investissement Québec. Si un tel intérêt lui échoit, notamment par succession ou donation, il doit y renoncer ou en disposer avec diligence.

Tout autre membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui d'Investissement Québec doit dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un membre du conseil de se prononcer sur des mesures d'application générales relatives aux conditions de travail au sein d'Investissement Québec par lesquelles il serait aussi visé.

5. Abrogé
6. Le membre qui fournit, ou dont un associé fournit des services professionnels sur honoraires ou autre contrepartie à une entreprise, doit s'abstenir pendant toute la période durant laquelle les services sont fournis, de communiquer avec le personnel d'Investissement Québec au sujet de toute opération financière impliquant cette entreprise et la Société. Cette prohibition s'étend pendant l'année qui suit la fin définitive de son mandat.
7. Le membre ne peut être désigné administrateur délégué d'Investissement Québec auprès d'une entreprise.

8. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher le membre représentant ou lié à un groupe d'intérêt particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

9. Le membre est en conflit lorsque lui-même, ses descendants ou son conjoint détiennent, à sa connaissance, i) une participation dans une entreprise cliente d'Investissement Québec qui est une société fermée au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., V-1.1); ii) une participation de dix pour cent et plus du capital-actions votant dans une entreprise cliente d'Investissement Québec qui n'est pas une société fermée au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., V-1.1).
10. Le membre est en conflit lorsque le conseil est saisi d'un dossier concernant son entreprise, son concurrent, l'entreprise d'un client ou celle d'un proche ou d'un dossier d'une entreprise ayant reçu une lettre d'intention ou une lettre d'offre d'une entité dont il est l'administrateur ou l'employé.
11. Le membre ne peut accepter un cadeau ou autres avantages, sauf s'ils sont d'usage ou qu'ils ont une valeur modeste. Tout autre cadeau ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à Investissement Québec.
12. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu d'une entreprise en relations d'affaires avec Investissement Québec, ni pour lui-même ni pour un tiers.
13. Le membre doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
14. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures à Investissement Québec.
15. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant Investissement Québec. Cette prohibition s'étend pendant l'année complète qui suit la fin définitive de son mandat.
16. Un Comité de gouvernance et d'éthique est constitué conformément aux dispositions prévues au règlement intérieur d'Investissement Québec et à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et modifiant diverses dispositions législatives (2006, c.59). Il se réunit au moins deux fois par année et ses responsabilités sont, notamment, les suivantes :
- a. élaborer le Code d'éthique des membres du conseil d'administration d'Investissement Québec;
 - b. examiner, à la demande du président du conseil d'administration de la Société, toute question se rapportant à l'interprétation ou à l'application du présent Code;
 - c. examiner toute question que lui soumet le conseil d'administration et présenter, le cas échéant, son rapport au conseil d'administration.
17. Le conseil d'administration d'Investissement Québec a, notamment, les fonctions suivantes :
- a. approuver le Code d'éthique des membres du conseil d'administration d'Investissement Québec ainsi que ses modifications, s'il y a lieu;
 - b. nommer les membres et le président du Comité de gouvernance et d'éthique.

DÉCLARATION RELATIVE À DIVERS RÈGLEMENTS

POLITIQUE LINGUISTIQUE

La Société applique la Politique linguistique adoptée par le conseil d'administration le 25 septembre 2001, qui s'inspire de la Charte de la langue française, de la Politique linguistique gouvernementale, de la Politique sur les marchés publics et de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information. Cette politique est disponible sur le site Internet de la Société.

Afin d'assister le Comité de direction dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de l'application de la Politique linguistique, un sous-comité relevant du Comité de direction a été mis en place en mai 2008. Ce sous-comité agit en qualité de comité linguistique permanent, au sens de l'article 2 de la Politique linguistique d'Investissement Québec. Il doit veiller à la permanence de l'utilisation du français à tous les niveaux de la Société et recommander au Comité de direction les mesures pertinentes à cet égard.

Le sous-comité relève du vice-président aux communications et au marketing et est composé de la directrice de la vérification interne, d'un représentant de la vice-présidence aux communications et au marketing et du président et chef de la direction ou de son représentant. Le sous-comité a tenu trois réunions en 2008-2009. Ses travaux ont porté sur l'analyse et la conformité de la Politique linguistique relativement aux messages d'accueil des boîtes vocales, de l'utilisation des cartes professionnelles en anglais, de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et du site Internet d'Investissement Québec.

BUREAUX D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

AU QUÉBEC

CHANDLER

500, rue Daigneault, bureau 10A
Chandler (Québec) G0C 1K0
Téléphone : 418 689-2549

DRUMMONDVILLE

1406, rue Michaud
Drummondville (Québec) J2C 7V3
Téléphone : 819 478-9675

GATINEAU

4, rue Taschereau, bureau 390
Gatineau (Québec) J8Y 2V5
Téléphone : 819 772-3211

LAVAL

3030, boulevard Le Carrefour, bureau 902
Laval (Québec) H7T 2P5
Téléphone : 450 680-6161

LONGUEUIL

1010, rue Sérigny, bureau 310
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Téléphone : 450 928-5688

MONTRÉAL

Région est de Montréal

7100, rue Jean-Talon Est, bureau 1250
Montréal (Québec) H1M 3S3
Téléphone : 514 873-9292

Région ouest de Montréal

393, rue Saint-Jacques, bureau 500
Montréal (Québec) H2Y 1N9
Téléphone : 514 873-4375

SAINT-LAURENT

3300, boulevard de la Côte-Vertu, bureau 210
Montréal (Québec) H4R 2B7
Téléphone : 514 873-1401

QUÉBEC (SIÈGE SOCIAL)

1200, route de l'Église, bureau 500
Québec (Québec) G1V 5A3
Téléphone : 418 643-5172

RIMOUSKI

70, rue Saint-Germain Est, bureau 100
Rimouski (Québec) G5L 7J9
Téléphone : 418 727-3582

ROUYN-NORANDA

170, rue Principale, bureau 202
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
Téléphone : 819 763-3300

SAGUENAY

3950, boulevard Harvey, 2^e étage
Saguenay (Québec) G7X 8L6
Téléphone : 418 695-7865

SAINT-GEORGES

11535, 1^{re} Avenue, bureau 303
Saint-Georges (Québec) G5Y 7H5
Téléphone : 418 222-5768

SEPT-ÎLES

454, avenue Arnaud
Sept-Îles (Québec) G4R 3A9
Téléphone : 418 964-8160

SHERBROOKE

200, rue Belvédère Nord, bureau 3.10
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone : 819 820-3224

TROIS-RIVIÈRES

100, rue Laviolette, bureau 318
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6012

DANS LE MONDE

ATLANTA

191 Peachtree St. NE, Suite 3240
Atlanta, GA 30303, États-Unis
Téléphone : 404 584-5340

BEIJING

19 Dongzhimenwai Dajie, Chaoyang District
Beijing 100600, Chine
Téléphone : +86 10 5139 4265

CHICAGO

444 N. Michigan Avenue, Suite 1900
Chicago, IL 60611-3977, États-Unis
Téléphone : 312 645-0398

LONDRES

59, Pall Mall
Londres SW1Y 5JH, Royaume-Uni
Téléphone : +44 20 7766 5931

LOS ANGELES

10940 Wilshire Boulevard, Suite 720
Los Angeles, CA 90024, États-Unis
Téléphone : 310 209-3332

MUNICH

Karl-Scharnagl-Ring 6
D-80539 Munich, Allemagne
Téléphone : +49 (0)89 255 49 31-19

NEW YORK

One Rockefeller Plaza, 26th Floor
New York, NY 10020-2102, États-Unis
Téléphone : 212 843-0976

PARIS

66, rue Pergolèse
75116 Paris, France
Téléphone : +33 (0)1 40 67 85 26

TOKYO

Shiroyama JT Trust Tower
32nd Floor, 4-3-1 Toranomom
Minato-ku, Tokyo 105-6032 Japon
Téléphone : +81 3 5733 4588



30%



PERMANENT



Imprimé sur du Rolland ST30, contenant 30 % de fibres postindustrielles, certifié
Choix environnemental ainsi que FSC Sources Mixtes et fabriqué au Québec par Cascades
à partir d'énergie biogaz.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

1200, route de l'Église
Bureau 500
Québec (Québec)
G1V 5A3

393, rue Saint-Jacques
Bureau 500
Montréal (Québec)
H2Y 1N9

1 866 870-0437
www.investquebec.com